

1



Diagnostic régional partagé de l'offre de logement dédiée aux jeunes actifs



Analyse statistique et cartographique
de la typologie des jeunes actifs
normands



SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Démographie.....	5
3	Démographie des jeunes	8
4	Diplôme / formation des jeunes	12
5	Emploi des jeunes	15
5.1	Entre 15 et 19 ans.....	20
5.2	Entre 20 et 24 ans.....	21
6	Précarité des jeunes.....	22
6.1	Précarité professionnelle, économique et sociale	22
6.2	Précarité relative à la problématique logement	30
7	Logement	32
7.1	Le parc de logement	32
7.2	La nature du parc	33
7.3	La vacance des logements.....	39
8	Logement social.....	41
8.1	Le parc social.....	41
8.2	La nature du parc social.....	42
8.3	La vacance des logements sociaux	45
8.4	Les jeunes face au logement social.....	46
9	Logement jeunes.....	50
10	Récapitulatif des indicateurs statistiques	55

1 Introduction

Au sens large, la précarité n'offre nulle garantie de durée, de stabilité et empêche les individus qui en sont victimes de conduire des projets et d'être maîtres de leurs choix. En 1987, le Conseil économique, social et environnemental la définit comme « [...] l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. » Selon un arrêté de 1992, les jeunes âgés de 16 à 25 ans exclus du milieu scolaire et engagés dans un processus d'insertion professionnelle sont dans une situation de précarité. Le logement, au même titre que l'emploi, la mobilité ou la formation, peut alors être considéré comme un levier fondamental d'insertion sociale, de construction identitaire et le socle d'une forme de citoyenneté pour ce public.

La première partie de cette étude consiste à réaliser un diagnostic des jeunes actifs normands et une analyse de leur profil au regard de la problématique logement. Pour légitimer la démarche et amorcer les recherches, des données statistiques sont nécessaires en préambule.

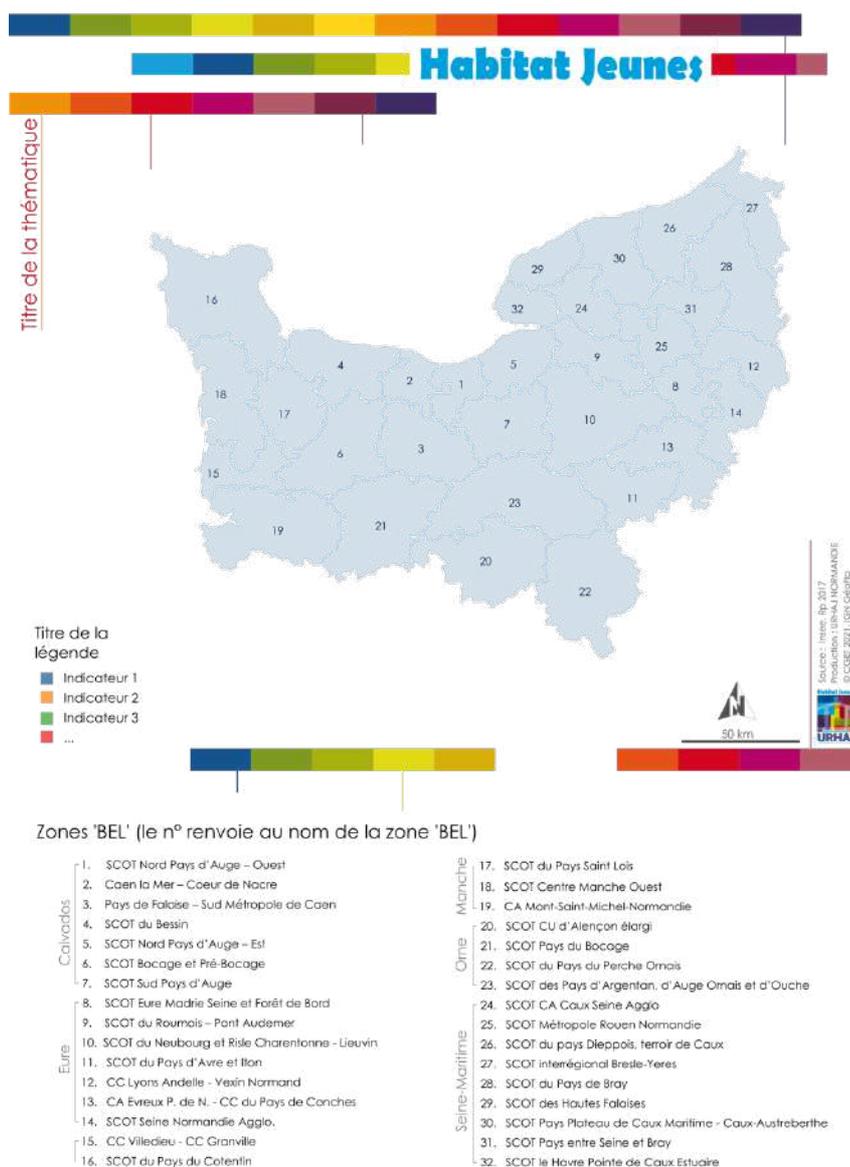
Présentées sous une forme cartographique, elles permettent de définir le profil général de chaque territoire sous l'angle de la démographie, de la typologie des jeunes, de la formation, de l'emploi, de la précarité sociale et professionnelle ou encore du logement. Si les indicateurs retenus sont hétérogènes dans leur nature et leur source, ils sont étroitement liés à la problématique des jeunes actifs (particulièrement ceux en situation de précarité), de leur situation, de leurs besoins et de leurs difficultés rencontrées en matière de logement. Ces statistiques sont issues des bases de données de l'Insee - Recensement de la population (année de référence 2012/2017), la CNAF (année de référence 2019), le RPLS (année de référence 2020) ou encore du Conseil régional de Normandie (année de référence 2018).

L'échelle retenue pour la représentation cartographique de ces données correspond au zonage 'Besoin en Logement' ('BEL'), construit par la DREAL Normandie en collaboration avec l'INSEE. Il est basé sur les contraintes géographiques liées au respect des limites d'EPCI, au seuil minimum de 50 000 habitants et à la continuité du zonage (sans aucune commune isolée). La DREAL fait le constat qu'aucun zonage

existant n'est satisfaisant vis-à-vis de ces contraintes et des attentes des différents services habitat. Les zones d'emploi¹, qui pourraient répondre aux contraintes techniques, ne sont pas des territoires opérationnels pour les politiques de l'habitat. Les périmètres de SCoT ou des PLH, plus pertinents sur le fond, ne garantissent pas une couverture exhaustive du territoire et ne permettent pas d'atteindre le seuil minimum de 50 000 habitants.

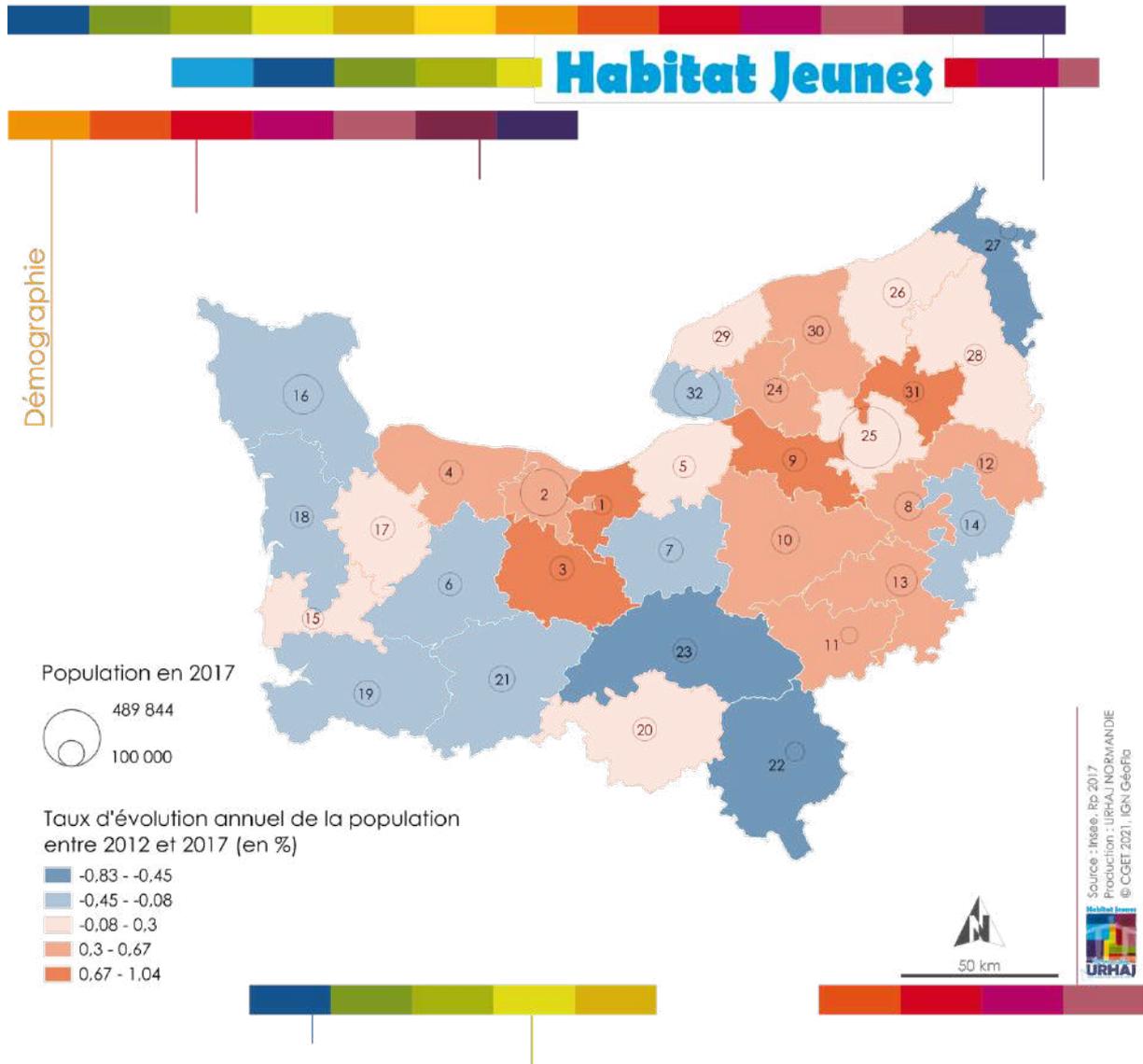
Le zonage 'BEL' est donc construit sur une agrégation de territoires intercommunaux (excepté ceux qui respectaient déjà les contraintes citées, comme la Métropole de Rouen Normandie ou la CA Mont-Saint-Michel-Normandie) tout en respectant les limites départementales. A l'échelle de la Normandie, 32 zones 'BEL' sont recensées : 7 dans le Calvados, 7 dans l'Eure, 5 dans la Manche, 4 dans l'Orne et 9 dans la Seine-Maritime.

Pour chaque indicateur représenté, l'étiquette de la zone 'BEL' est un numéro (de 1 à 32) qui renvoie au référentiel inscrit sur la première carte de la thématique. Dans le but de faciliter la lecture et de saisir les enjeux illustrés, toutes les cartes sont standardisées, tant sur le plan des couleurs, que sur les logos et pictogrammes, l'échelle géographique ou encore la légende.



¹ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

2 Démographie



Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

- | | | | | | |
|----------|-----|--|----------------|-----|--|
| Calvados | 1. | SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest | Manche | 17. | SCOT du Pays Saint Lois |
| | 2. | Caen la Mer – Coeur de Nacre | | 18. | SCOT Centre Manche Ouest |
| | 3. | Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen | | 19. | CA Mont-Saint-Michel-Normandie |
| | 4. | SCOT du Bessin | | 20. | SCOT CU d'Alençon élargi |
| | 5. | SCOT Nord Pays d'Auge – Est | | 21. | SCOT Pays du Bocage |
| | 6. | SCOT Bocage et Pré-Bocage | | 22. | SCOT du Pays du Perche Ornaï |
| | 7. | SCOT Sud Pays d'Auge | | 23. | SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornaï et d'Ouche |
| Eure | 8. | SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord | Seine-Maritime | 24. | SCOT CA Caux Seine Agglo |
| | 9. | SCOT du Roumois – Pont Audemer | | 25. | SCOT Métropole Rouen Normandie |
| | 10. | SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvrin | | 26. | SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux |
| | 11. | SCOT du Pays d'Avre et Iton | | 27. | SCOT interrégional Bresle-Yeres |
| | 12. | CC Lyons Andelle - Vexin Normand | | 28. | SCOT du Pays de Bray |
| | 13. | CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches | | 29. | SCOT des Hautes Falaises |
| | 14. | SCOT Seine Normandie Agglo. | | 30. | SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe |
| | 15. | CC Villedieu - CC Granville | | 31. | SCOT Pays entre Seine et Bray |
| | 16. | SCOT du Pays du Cotentin | | 32. | SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire |

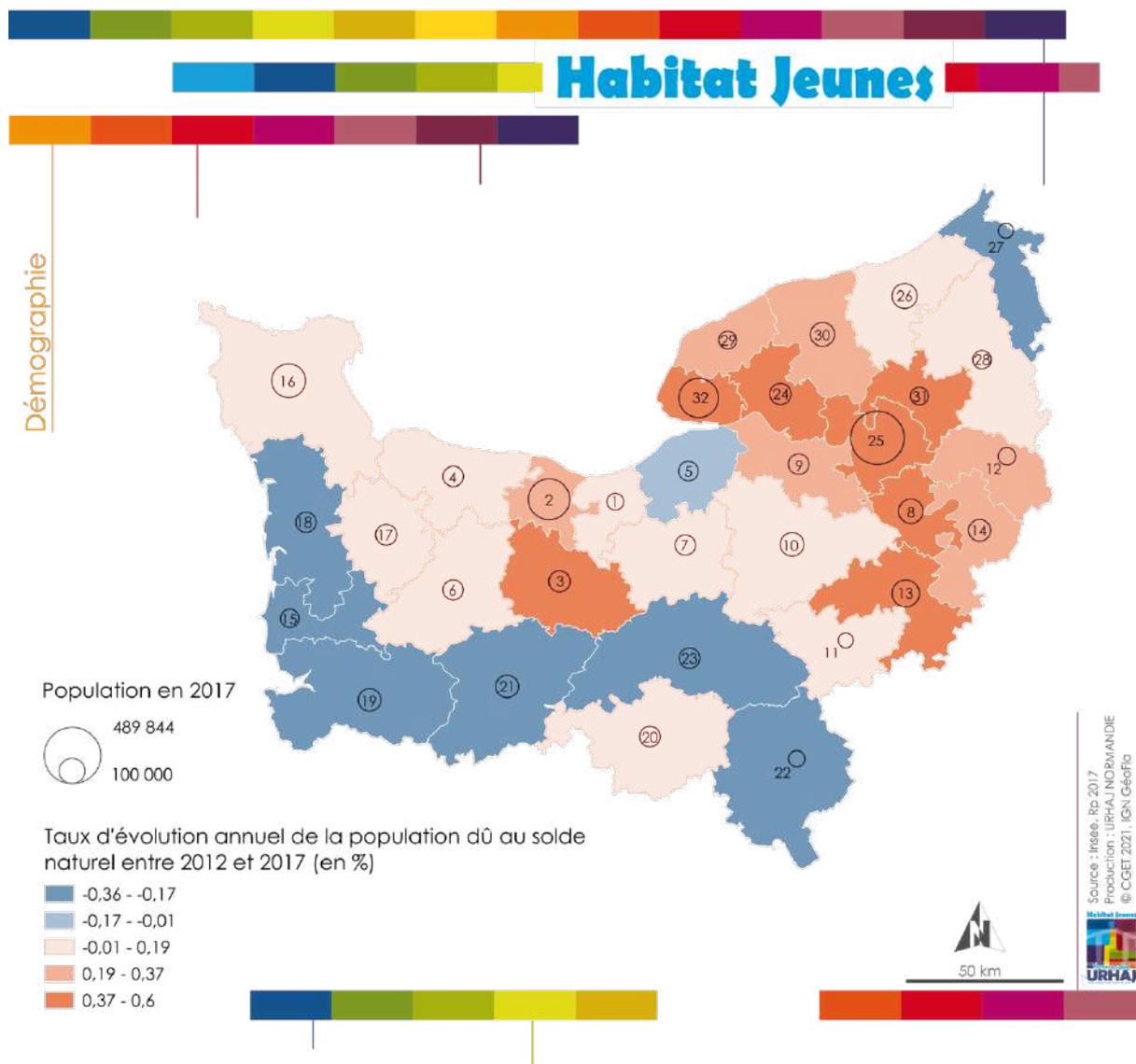
En matière de démographie en 2017, la Normandie dénombre 3 319 001 habitants en 2017. Quatre types de zones 'BEL' se démarquent sur le territoire normand :

- La Métropole rouennaise avec 489 844 habitants,
- Les agglomérations du Havre, de Caen et de Cherbourg avec une population comprise entre 200 000 et 300 000,
- Les zones intermédiaires de Dieppe, Évreux, Louviers ou Yvetot (entre 100 000 et 130 000),
- Le tissu de zones (soit 75% des territoires du panel) à la démographie plus modeste (moins de 40 000 à 90 000) comme Flers, Falaise, Saint-Lô, Pont-Audemer ou encore Neuchâtel.

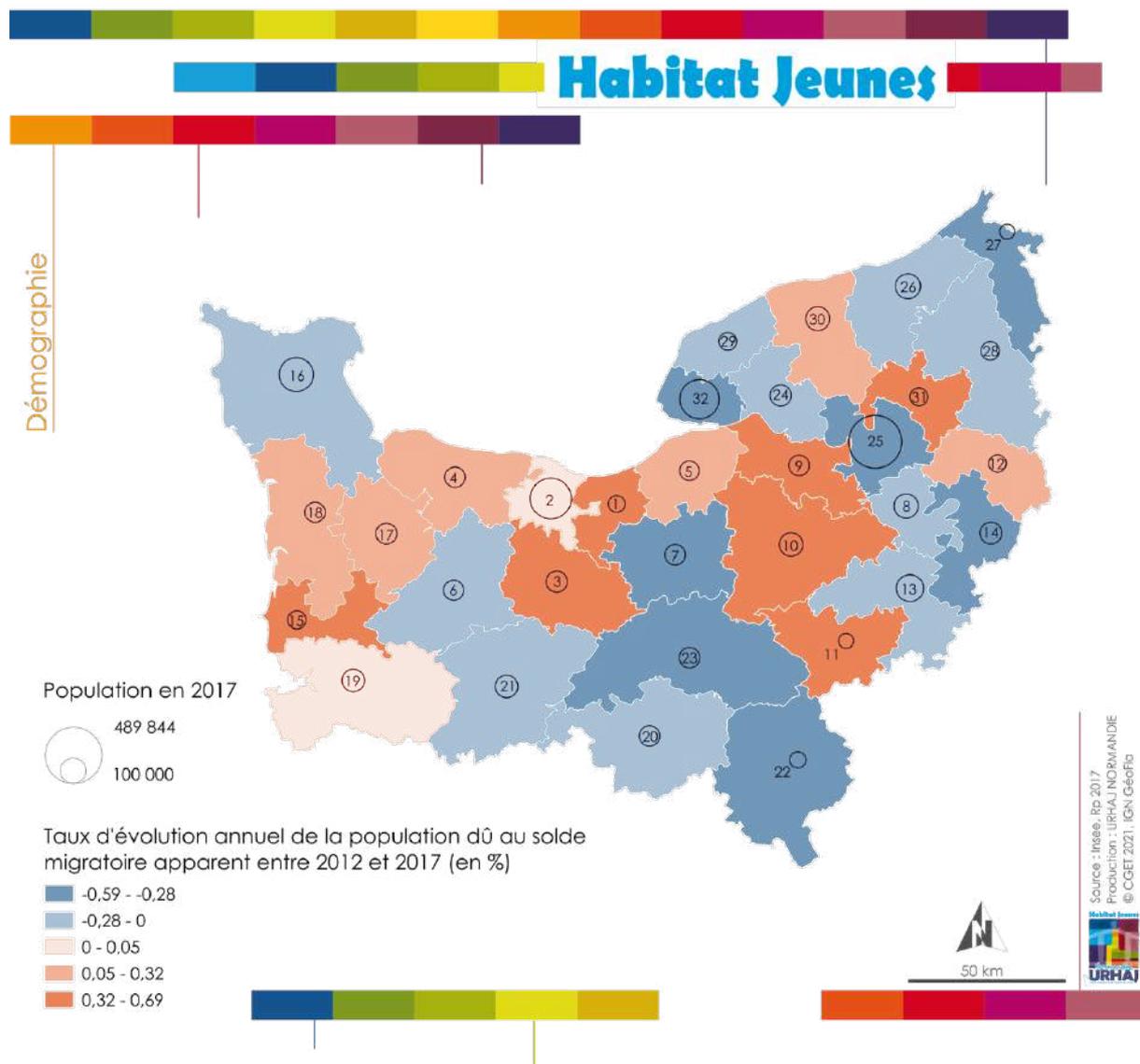
Au cours du dernier recensement, la population évolue de manière positive sur le littoral calvadosien (notamment sur les zones 'BEL' limitrophes à l'agglomération caennaise), ainsi que sur les départements de Seine-Maritime et de l'Eure (seules les zones 'BEL' du Havre, du Tréport et de Vernon ont une variation de population négative). Les zones déficitaires sont majoritairement localisées dans l'Orne (comme Mortagne-au-Perche, Argentan), la Manche et le Sud-Calvados.

Cette diminution s'explique notamment par un faible solde naturel² sur ces territoires : de la zone 'BEL' de Coutances à celle de Mortagne-au-Perche, en passant par celles d'Avranches, de Granville ou d'Argentan, le taux d'évolution annuel de la population dû au solde naturel est négatif. C'est également le cas sur la zone du Tréport ou du Nord Pays d'Auge (Deauville). A contrario, ce taux augmente sur les territoires déjà cités de la Seine-Maritime (notamment autour de Rouen et Le Havre), de l'Eure (Louviers et Évreux) et du Calvados (autour de l'agglomération caennaise).

² Permet d'apprécier les variations démographiques en fonction du nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'un dernier recensement (2012-2017).



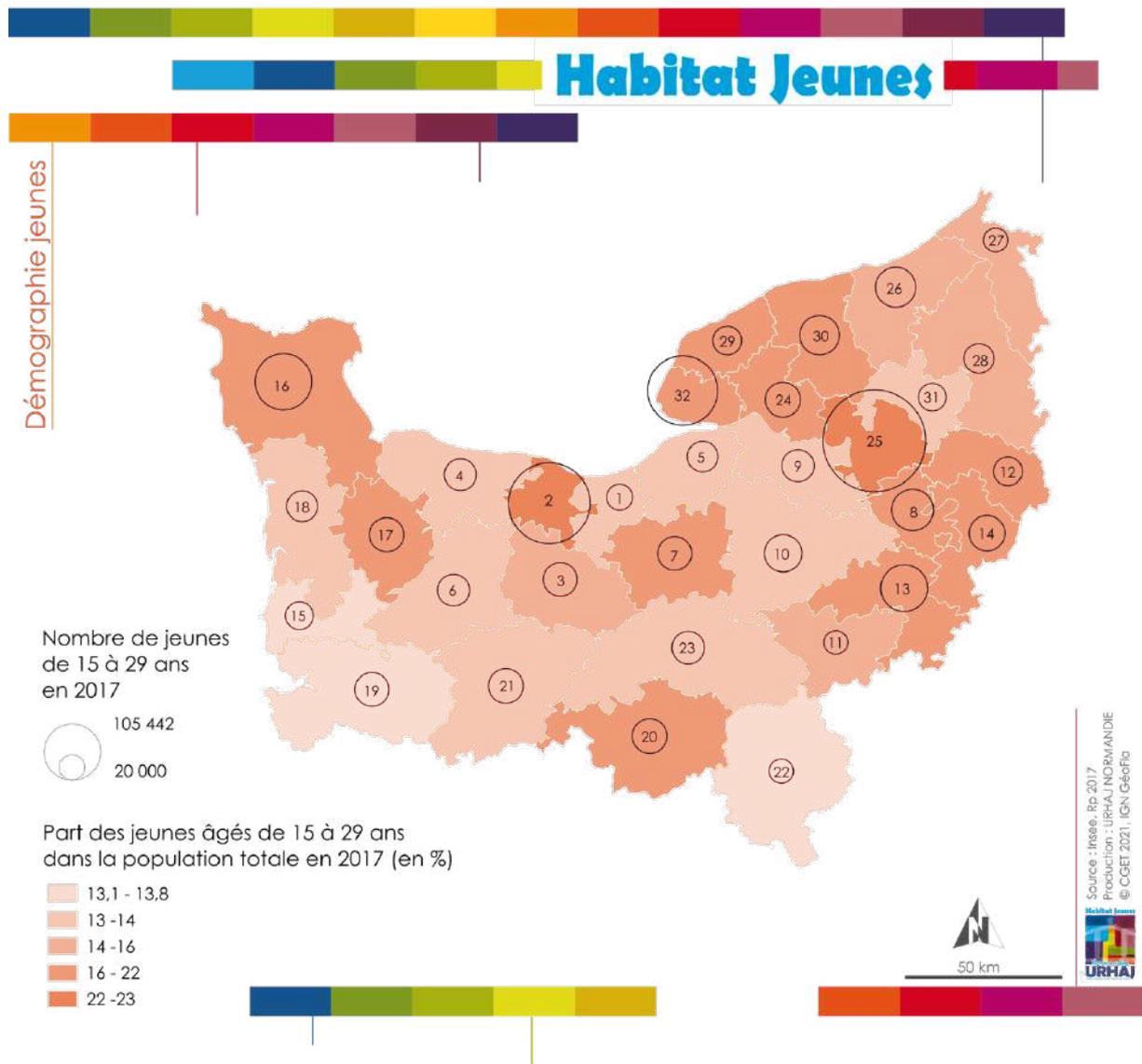
Les données relatives au taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire apparent sont davantage hétérogènes sur les territoires. Pour rappel, cet indicateur mesure le ratio entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. Autrement dit, il renseigne l'attractivité démographique d'un territoire. D'un point de vue régional, les grandes agglomérations (Rouen, le Havre, Caen ou Cherbourg) ont des taux nuls ou négatifs, tout comme les zones 'BEL' de l'Orne ou du nord de la Seine-Maritime. Certains territoires périphériques (comme les zones 'BEL' de Falaise, Cabourg, Pont-Audemer, le Pays entre Seine et Bray), ruraux (Le Neubourg, Verneuil d'Avre) ou littoraux (notamment dans la Manche et le Calvados) enregistrent des taux positifs sur cette période.



3 Démographie des jeunes

Tout comme l'ensemble de la population en 2017 (toutes tranches d'âges confondues), sur les 565 551 jeunes de 15 à 29 ans recensés, la majorité est localisée sur la métropole rouennaise (plus de 105 000) et les grandes agglomérations de Caen (plus de 66 000), du Havre (presque 50 000) et de Cherbourg (plus de 32 000). Leur représentation dans la population totale est également la plus importante sur les zones 'BEL' de Rouen et Caen (part des jeunes supérieure à 20%), et plus globalement sur les départements de la Seine-Maritime et de l'est de l'Eure. A l'inverse, ils sont moins

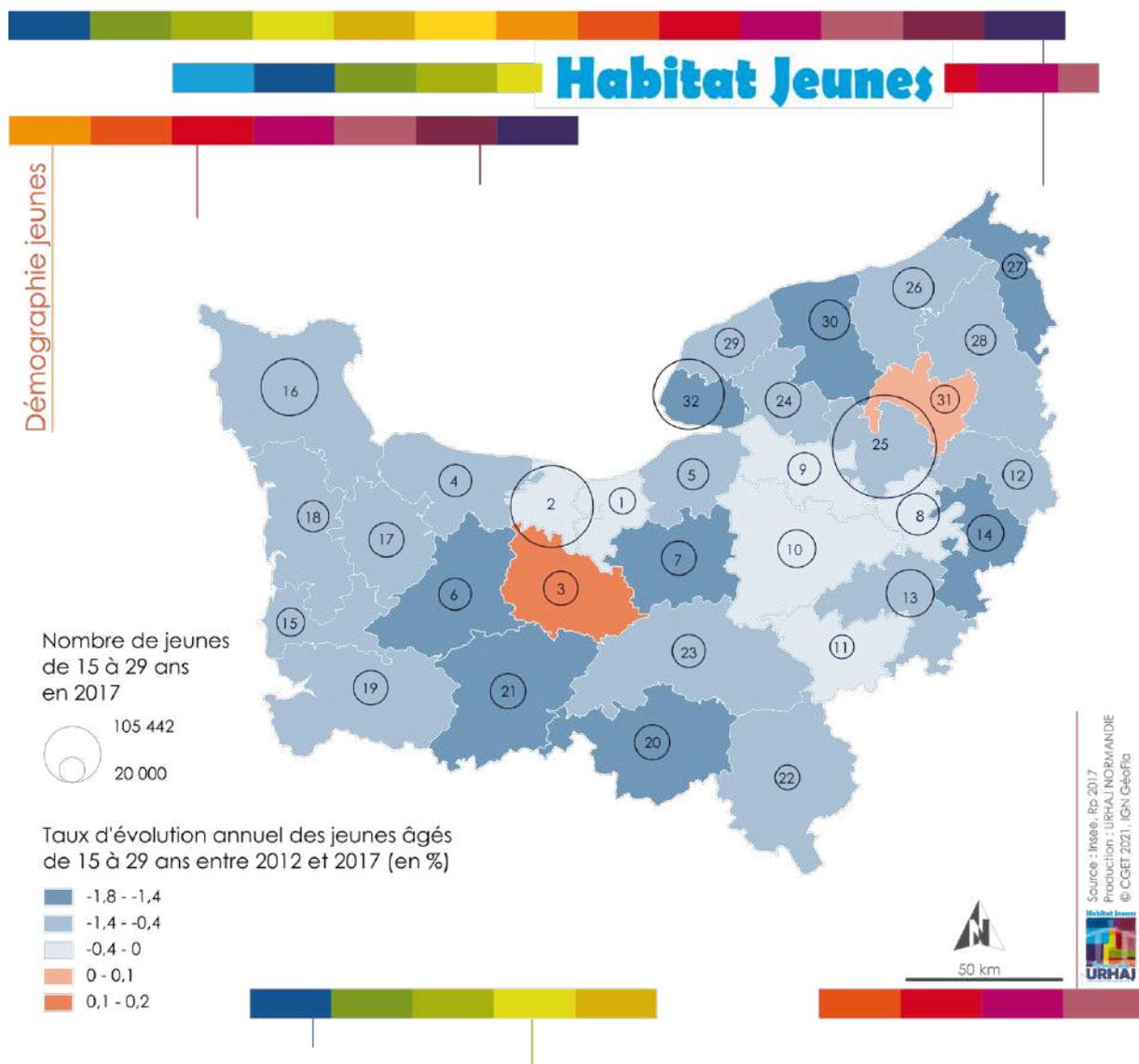
représentés sur de nombreuses zones rurales et littorales, comme celles de Granville, Avranches ou Mortagne-au-Perche.



Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

- | | | | | | |
|----------|-----|--|----------------|-----|--|
| Calvados | 1. | SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest | Manche | 17. | SCOT du Pays Saint Lois |
| | 2. | Caen la Mer – Cœur de Nacre | | 18. | SCOT Centre Manche Ouest |
| | 3. | Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen | | 19. | CA Mont-Saint-Michel-Normandie |
| | 4. | SCOT du Bessin | | 20. | SCOT CU d'Alençon élargi |
| | 5. | SCOT Nord Pays d'Auge – Est | | 21. | SCOT Pays du Bocage |
| | 6. | SCOT Bocage et Pré-Bocage | | 22. | SCOT du Pays du Perche Ornois |
| | 7. | SCOT Sud Pays d'Auge | | 23. | SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornois et d'Ouche |
| Eure | 8. | SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord | Seine-Maritime | 24. | SCOT CA Caux Seine Agglo |
| | 9. | SCOT du Roumois – Pont Audemer | | 25. | SCOT Métropole Rouen Normandie |
| | 10. | SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvain | | 26. | SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux |
| | 11. | SCOT du Pays d'Avre et Iton | | 27. | SCOT interrégional Bresle-Yeres |
| | 12. | CC Lyons Andelle - Vexin Normand | | 28. | SCOT du Pays de Bray |
| | 13. | CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches | | 29. | SCOT des Hautes Falaises |
| | 14. | SCOT Seine Normandie Agglo. | | 30. | SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe |
| | 15. | CC Villedieu - CC Granville | | 31. | SCOT Pays entre Seine et Bray |
| | 16. | SCOT du Pays du Cotentin | | 32. | SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire |

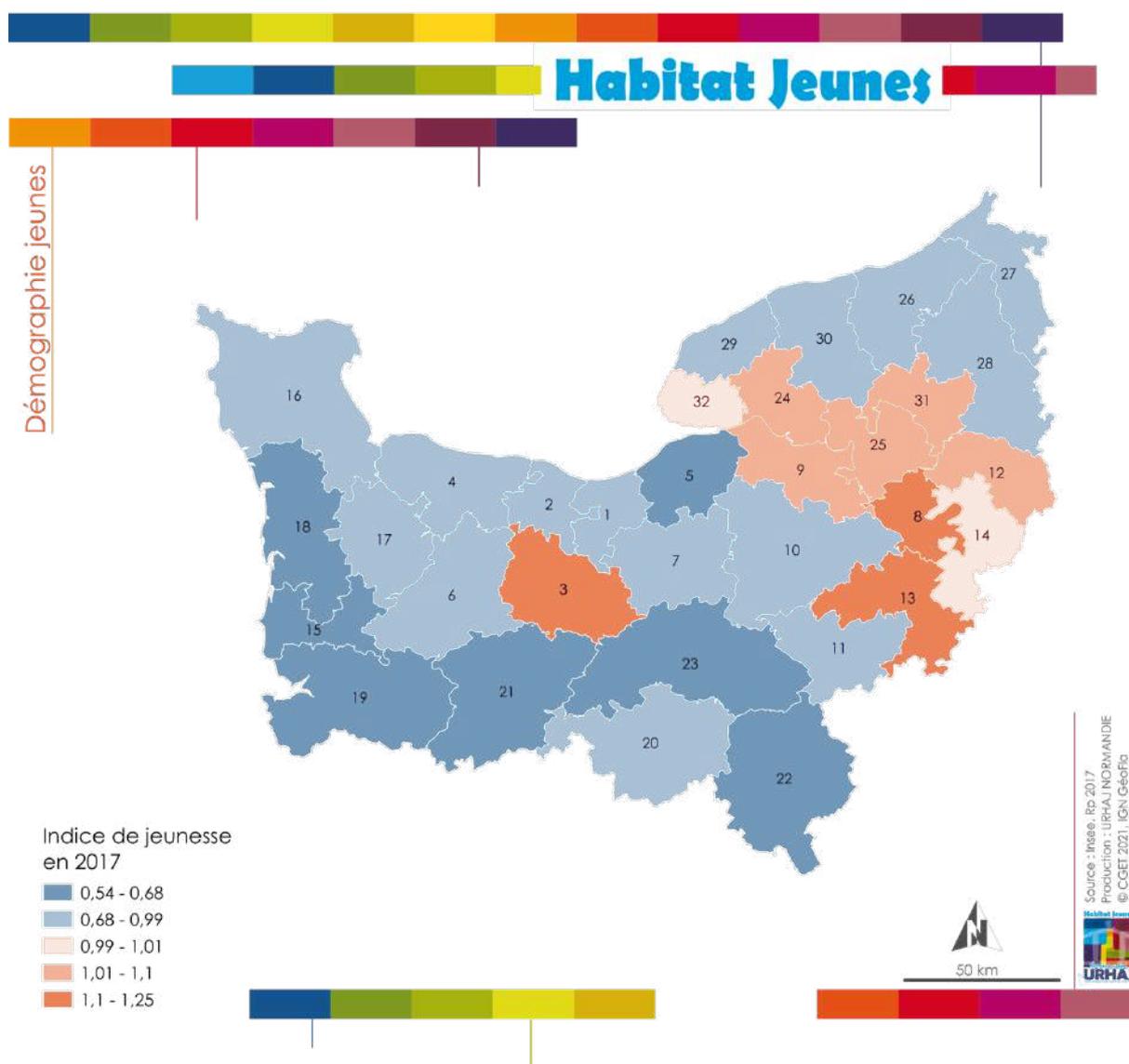
En matière d'évolution sur la dernière période intercensitaire, la Normandie apparaît comme extrêmement homogène. Mis à part les territoires du Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen et du SCOT Pays entre Seine et Bray, qui enregistrent des taux positifs ou nuls (respectivement +0,2%/an et 0%/an), l'ensemble des zones 'BEL' perdent chaque année des jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est particulièrement le cas pour certaines zones en Seine-Maritime (Tréport, Le Havre, Yvetot), dans l'Orne (Alençon, Flers) ou dans le sud-Calvados (Vire, Lisieux) où les taux sont compris entre -1,5%/an et -1,8%/an.



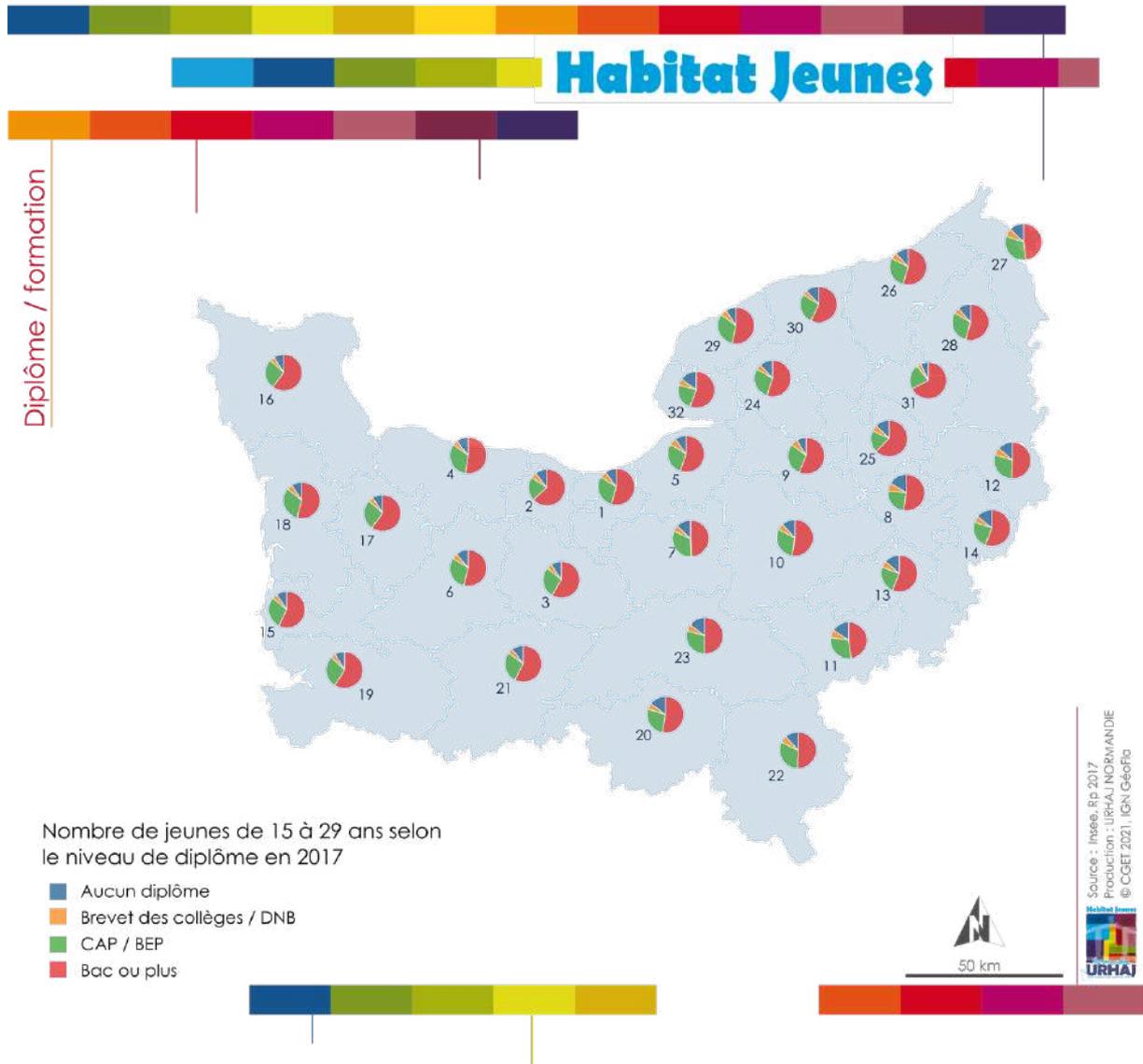
L'analyse de l'indice de jeunesse permet de mesurer le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Supérieur à 100, l'indice de jeunesse marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles des

60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune. En Normandie, l'indice est légèrement négatif en 2017 (indice égal à 90), contrairement à l'Île-de-France, aux Hauts-de-France ou encore à la Guyane. Seul le département de l'Eure (indice égal à 105) compte plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans.

Dans le détail, l'indice est particulièrement élevé sur les zones 'BEL' de Louviers (125), Évreux (113) et Falaise (118), et plus modérément sur les territoires parallèles à la Seine (que ce soit sur le département de Seine-Maritime ou de l'Eure). Hormis cet axe, plus de 70% des zones 'BEL' normandes enregistrent un indice négatif, notamment sur la face ouest de la Manche, l'ensemble des territoires ornais et la côte Fleurie où il peut atteindre 54 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans.



4 Diplôme / formation des jeunes

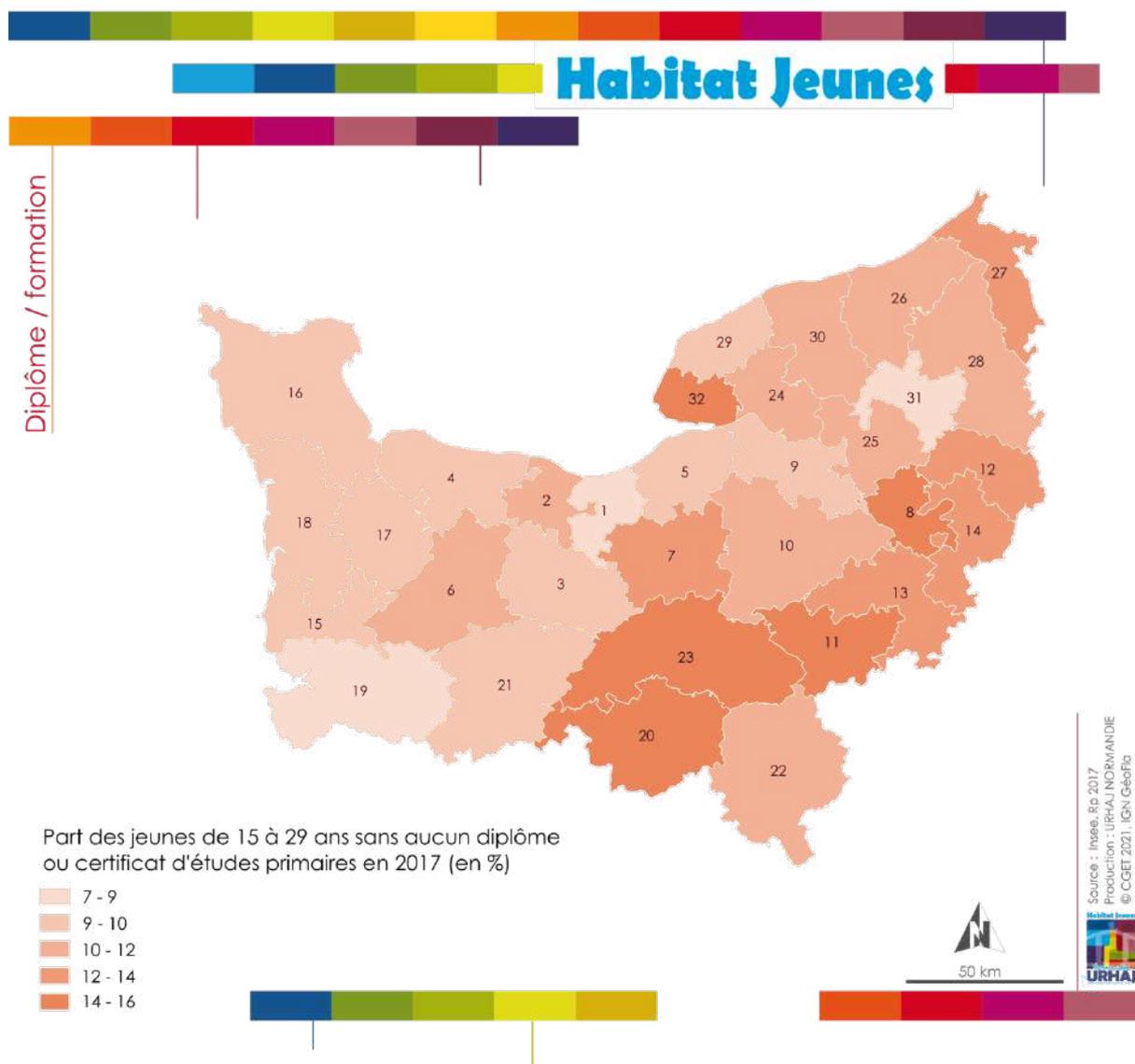


Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

Calvados	1.	SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest	Manche	17.	SCOT du Pays Saint Lois	
	2.	Caen la Mer – Cœur de Nacre		18.	SCOT Centre Manche Ouest	
	3.	Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen		19.	CA Mont-Saint-Michel-Normandie	
	4.	SCOT du Bessin		Orne	20.	SCOT CU d'Alençon élargi
	5.	SCOT Nord Pays d'Auge – Est			21.	SCOT Pays du Bocage
	6.	SCOT Bocage et Pré-Bocage		22.	SCOT du Pays du Perche Ornaï	
	7.	SCOT Sud Pays d'Auge		Seine-Maritime	23.	SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornaï et d'Ouche
Eure	8.	SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord	24.		SCOT CA Caux Seine Agglo	
	9.	SCOT du Roumois – Pont Audemer	25.		SCOT Métropole Rouen Normandie	
	10.	SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvain	26.		SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux	
	11.	SCOT du Pays d'Avre et Iton	27.		SCOT interrégional Bresle-Yeres	
	12.	CC Lyons Andelle - Vexin Normand	28.	SCOT du Pays de Bray		
	13.	CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches	29.	SCOT des Hautes Falaises		
	14.	SCOT Seine Normandie Agglo.	30.	SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe		
	15.	CC Villedieu - CC Granville	31.	SCOT Pays entre Seine et Bray		
	16.	SCOT du Pays du Cotentin	32.	SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire		

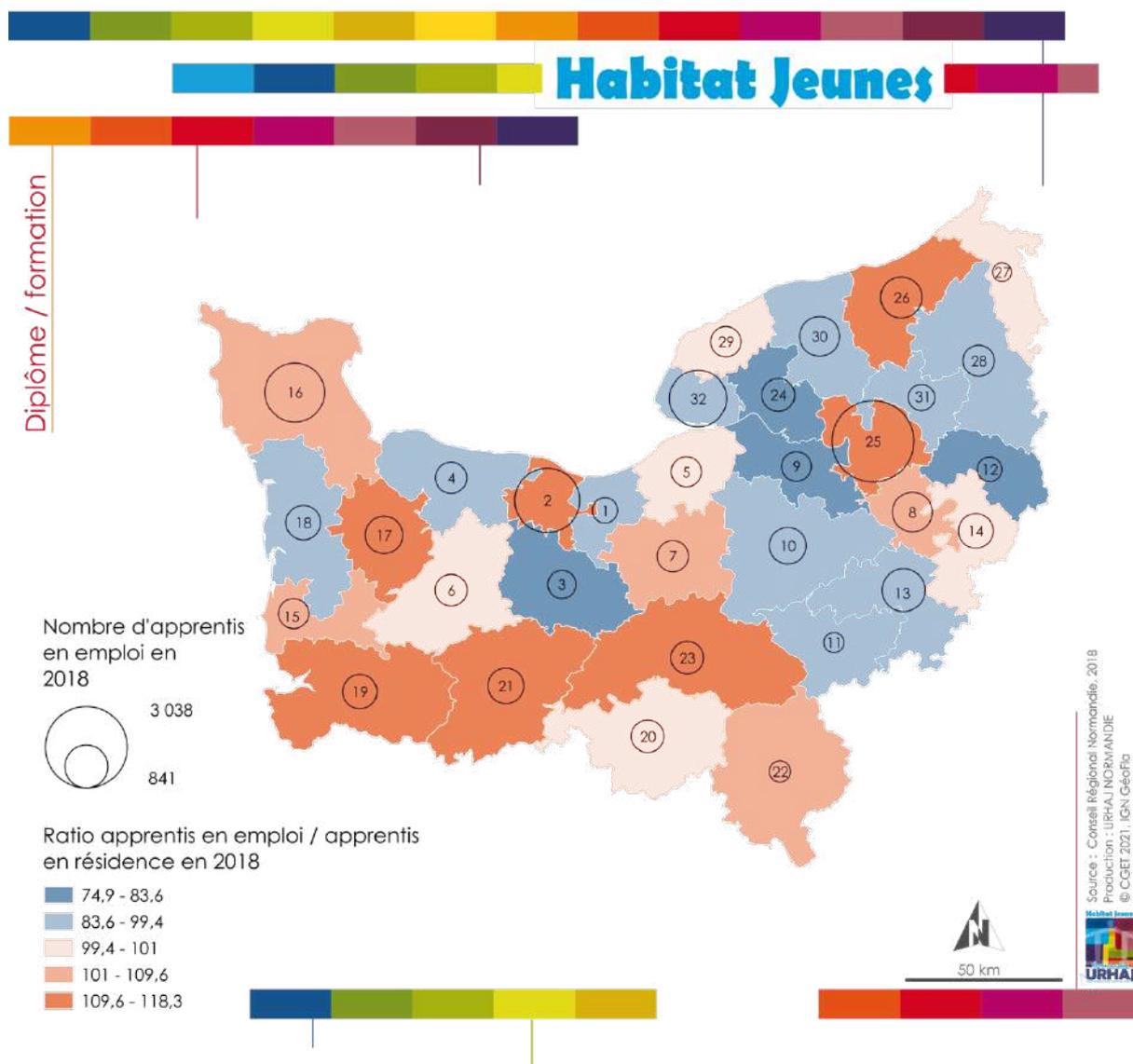
A l'échelle régionale, une grande majorité des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2017 ont soit le niveau BEP, CAP ou équivalent (28% en moyenne), soit le niveau Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent (29% en moyenne). On retrouve ensuite dans des proportions plus mesurées des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2 (13%), de niveau bac + 3 ou 4 (7%), de niveau bac + 5 (6%) et ceux ayant obtenu le BEPC, brevet des collèges ou DNB (5%).

Sur les territoires normands, des disparités sont notables en lien étroit avec l'offre de formation proposée localement. Le niveau BEP, CAP ou équivalent est plus largement représenté (entre 28% et 33%) sur des zones 'BEL' rurales, périurbaines ou littorales (Bayeux, Le Tréport, Lisieux, Coutances, Mortagne-au-Perche). Les jeunes de niveau Bac +2 ou Bac +3 se concentrent principalement sur les zones 'BEL' équipées



d'antennes universitaires (Saint-Lô), d'institut de formation en soins infirmiers (Granville) ou de Sections de techniciens supérieurs (Cherbourg). Enfin, les jeunes les plus diplômés (à partir du Bac +4 ou Bac +5) sont surreprésentés sur la Métropole rouennaise ou les grandes agglomérations (Caen et Le Havre notamment).

Les jeunes sans aucun diplôme ou certificat d'études primaires représentent en moyenne 11% en 2017 en Normandie. C'est sur les départements de l'Eure (notamment sur les zones 'BEL' de Louviers, Verneuil d'Avre ou Évreux), de l'Orne (Argentan, Alençon) et de Seine-Maritime (Le Havre) qu'ils sont les plus représentés avec des taux pouvant atteindre 16% de l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans. L'ouest de Normandie semble moins touché avec des proportions de jeunes sans diplômes compris entre 7% et 10%.

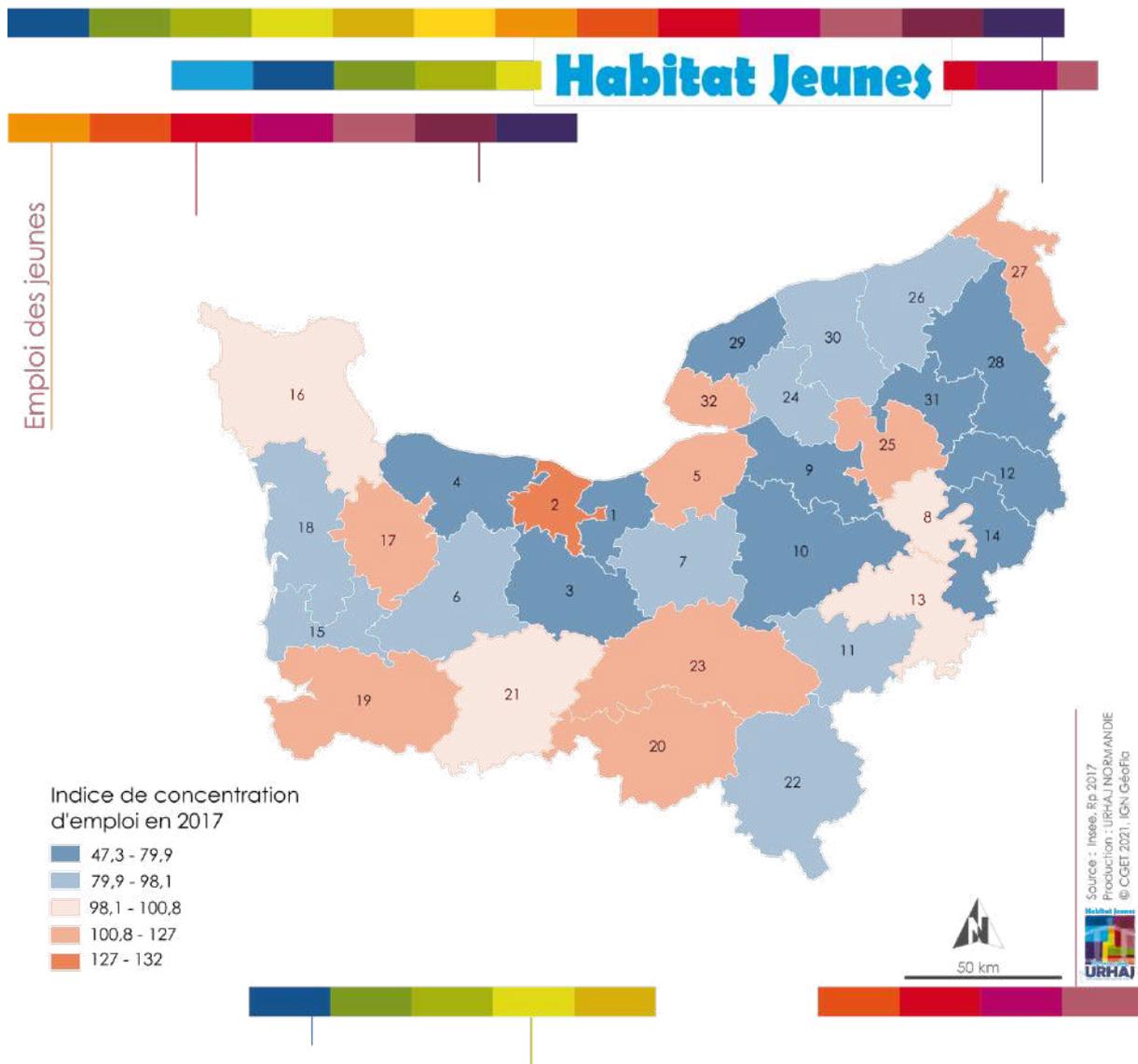


Les 21 341 jeunes apprentis en emploi sont répartis de manière relativement homogène en Normandie en 2018, même si des écarts sont recensés sur les territoires. S'ils sont majoritairement représentés sur la Métropole rouennaise (plus de 3 000), l'agglomération de Caen (plus de 1 900), de Cherbourg (1 600) ou encore du Havre (presque 1 500), ils le sont moins sur des zones 'BEL' à dominance rurale comme celles de Falaise, Gisors, Mortagne-au-Perche, Verneuil d'Avre ou encore Eu - Le Tréport (moins de 500 en 2018).

Les données illustrées en aplat de couleur sur la carte ci-contre sont relatives au ratio entre les apprentis en emploi et les apprentis en résidence sur les territoires. Si l'indice est supérieur à 100, alors le nombre d'apprentis qui travaillent sur la zone 'BEL' est supérieur à celui des apprentis qui y résident (domicile principal – soit parental, soit personnel). Autrement dit, un potentiel besoin en logement sur ces zones 'BEL' peut être avéré et indiquer une problématique de double, voire de triple logement (celui de ses parents ou de son logement, celui de son CFA de rattachement et celui de son entreprise). C'est le cas de plus d'une zone 'BEL' sur deux en Normandie, et particulièrement celles de Caen (118), Flers (118), Avranches (114), Saint-Lô (113), Dieppe (112) ou encore Rouen (110) où cet indice dépasse les 110 apprentis en emploi pour 100 apprentis en résidence. En matière de typologie, un apprenti sur deux (51%) l'est en qualité d'interne, contre 25% de demi-pensionnaires et 20% d'externes. Ils ont en moyenne entre 19 et 20 ans et sont inscrits dans une formation comprise entre 9 et 36 mois (pour une moyenne de 25 mois en 2018).

5 Emploi des jeunes

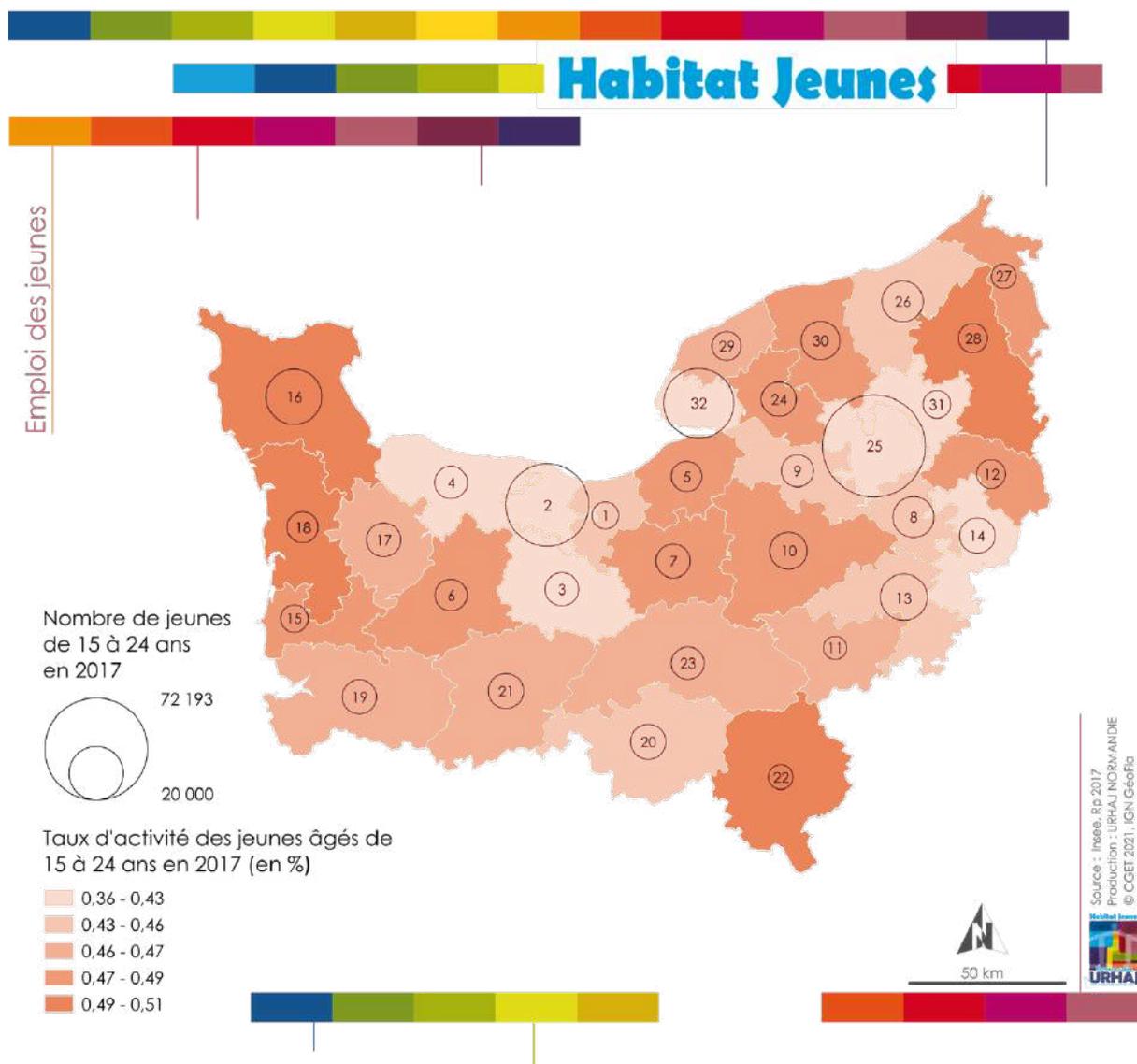
Avant de se focaliser sur les jeunes de 15 à 24 ans (tranche d'âge de référence de l'INSEE pour traiter la problématique emploi/activité), il semble nécessaire d'introduire l'analyse par l'indice de concentration d'emploi, qui concerne l'ensemble des actifs (quel que soit l'âge en 2017). Il permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Il mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Si l'indicateur est supérieur à 100, alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs. Dans ce cas, le territoire considéré est attractif, notamment auprès du public jeune.



Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

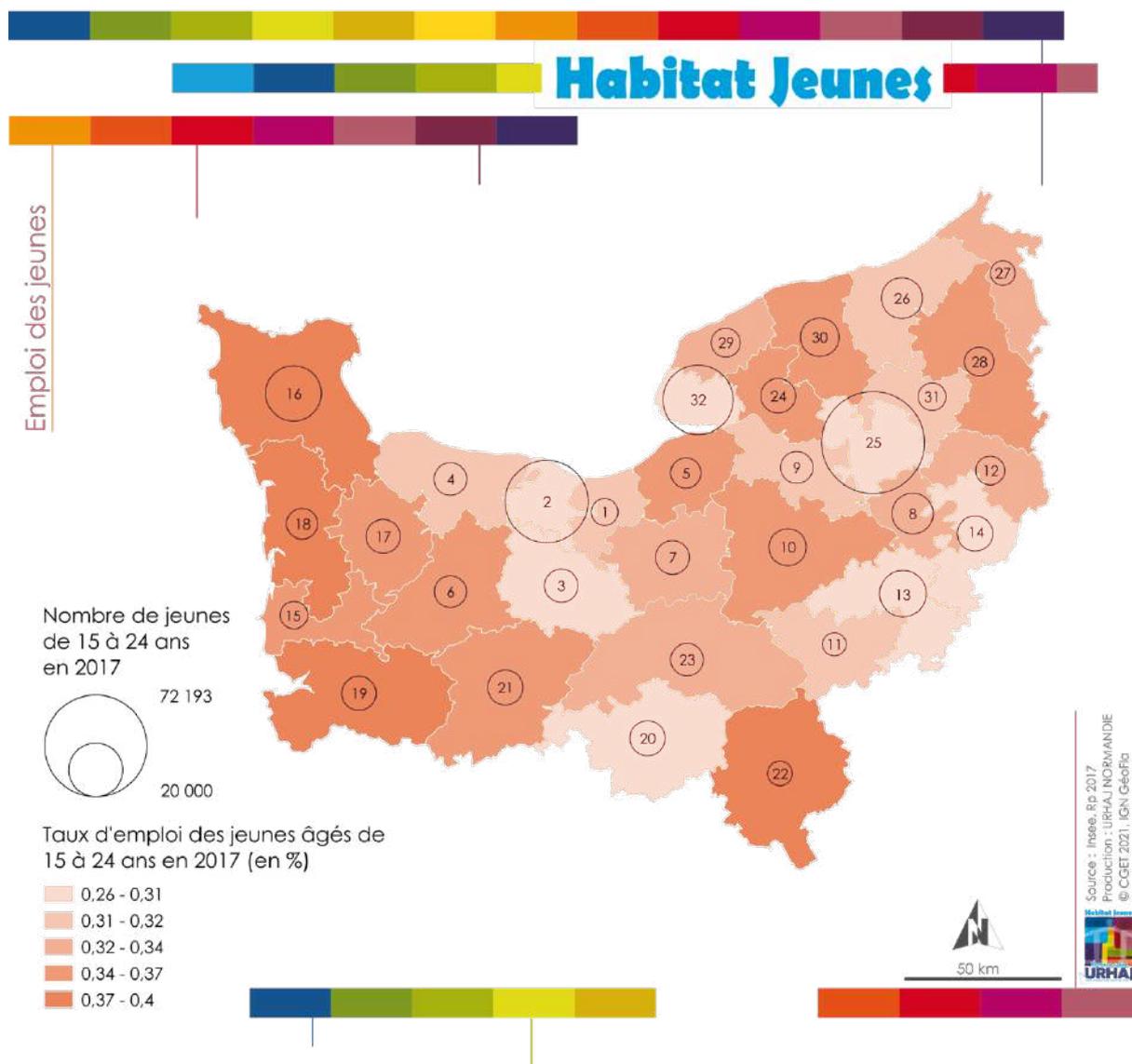
- | | | | | | |
|----------|-----|--|----------------|-----|--|
| Calvados | 1. | SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest | Manche | 17. | SCOT du Pays Saint Loix |
| | 2. | Caen la Mer – Coeur de Nacre | | 18. | SCOT Centre Manche Ouest |
| | 3. | Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen | | 19. | CA Mont-Saint-Michel-Normandie |
| | 4. | SCOT du Bessin | | 20. | SCOT CU d'Alençon élargi |
| | 5. | SCOT Nord Pays d'Auge – Est | | 21. | SCOT Pays du Bocage |
| | 6. | SCOT Bocage et Pré-Bocage | | 22. | SCOT du Pays du Perche Ornaix |
| | 7. | SCOT Sud Pays d'Auge | | 23. | SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornaix et d'Ouche |
| Eure | 8. | SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord | Seine-Maritime | 24. | SCOT CA Caux Seine Agglo |
| | 9. | SCOT du Roumois – Pont Audemer | | 25. | SCOT Métropole Rouen Normandie |
| | 10. | SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvain | | 26. | SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux |
| | 11. | SCOT du Pays d'Avre et Iton | | 27. | SCOT interrégional Bresle-Yeres |
| | 12. | CC Lyons Andelle - Vexin Normand | | 28. | SCOT du Pays de Bray |
| | 13. | CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches | | 29. | SCOT des Hautes Falaises |
| | 14. | SCOT Seine Normandie Agglo. | | 30. | SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe |
| | 15. | CC Villedieu - CC Granville | | 31. | SCOT Pays entre Seine et Bray |
| | 16. | SCOT du Pays du Cotentin | | 32. | SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire |

C'est le cas des pôles principaux de Caen, Rouen ou Le Havre, de certaines agglomérations moyennes comme Alençon, Saint-Lô ou Argentan ou encore de zones 'BEL' à fort potentiel touristique comme Avranches (Mont-Saint-Michel) ou Deauville. A contrario, les zones 'BEL' au profil résidentiel sont majoritairement localisées sur des zones rurales ou littorales, comme à l'est de la Seine-Maritime (SCOT du Pays de Bray par exemple), à l'ouest de l'Eure (Pont-Audemer ou Le Neubourg) ou dans le Calvados (Bessin, Cabourg ou sud calvados).



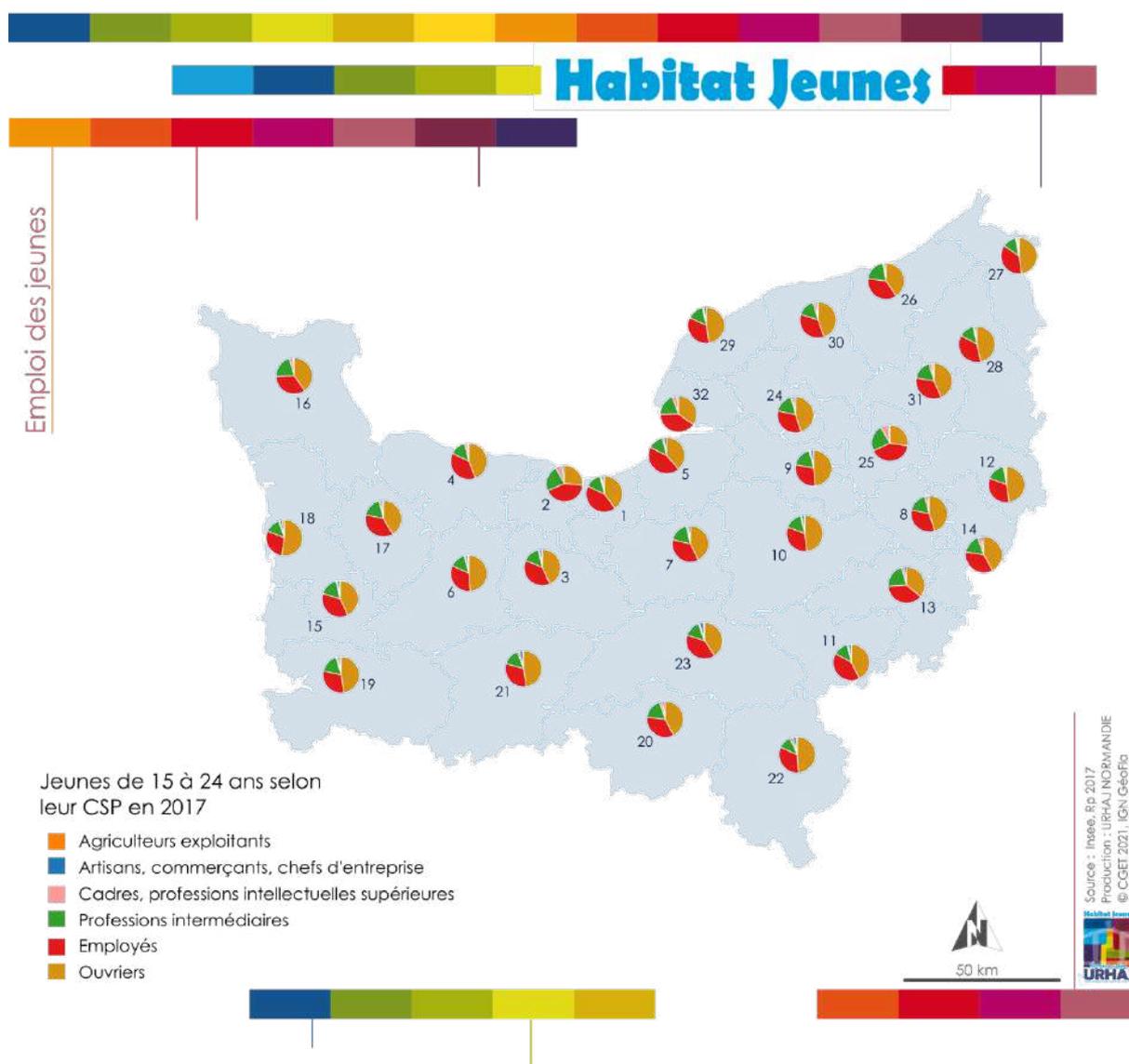
Le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans en Normandie (43,5%) est supérieur à la moyenne nationale (40,3%), notamment dans la Manche où presque un jeune sur deux est actif en 2017 (soit en emploi, soit au chômage). D'autres zones 'BEL', comme celle de Mortagne-au-Perche ou de Neufchâtel, enregistrent des taux élevés grâce à

une faible population sur cette tranche d'âge. Les jeunes normands sont également davantage en situation d'emploi que sur le plan national (taux d'emploi des 15-24 ans de 31% contre 29% en moyenne en France). La Manche (notamment les zones 'BEL' de Cherbourg, Coutances ou Avranches) se démarque avec un taux d'emploi moyen chez les jeunes estimé à 38% en 2017, contre 28% à l'échelle française. Les grandes agglomérations (Caen, Rouen, Le Havre), où le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans est important, enregistrent des taux similaires aux données nationales.



Les catégories socio-professionnelles (CSP) des 15 et 24 ans en 2017 ne semblent pas distribuées de manière équitable en Normandie. Les moins représentées (moins de 1% des jeunes) sont les agriculteurs (sauf sur pour la zone 'BEL' de Coutances où ils sont légèrement plus nombreux), les artisans/commerçants/chefs d'entreprises (sauf sur pour les zones 'BEL' d'Argentan, Flers ou Mortagne-au-Perche où ils sont légèrement

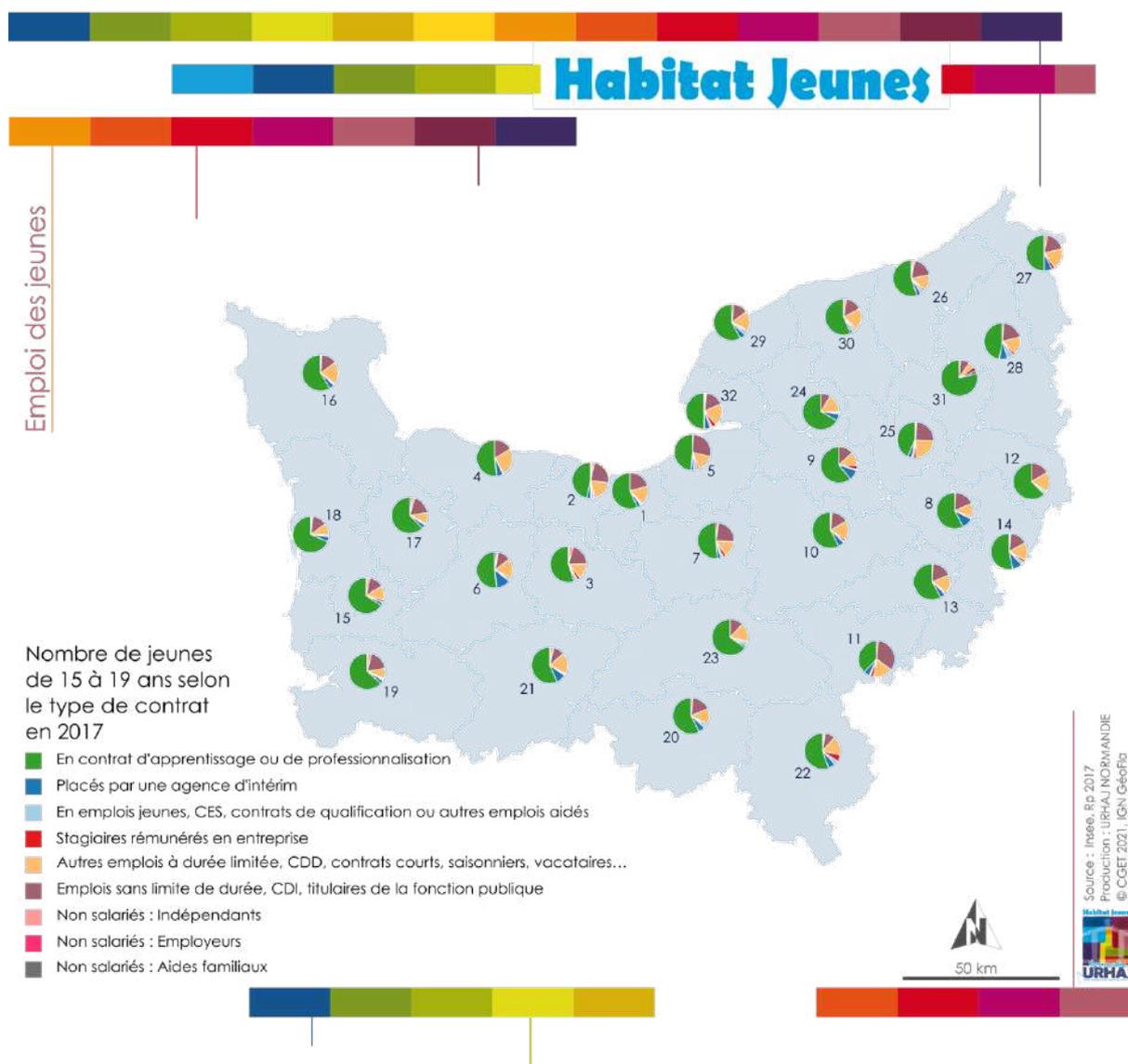
plus présents) et les cadres/professions intermédiaires (sauf dans certaines grandes agglomérations comme Rouen, Caen, Cherbourg ou Le havre). Les professions intermédiaires représentent 7% des jeunes en moyenne sur les territoires (surtout sur les grandes agglomérations) et environ 15% sont employés notamment dans des zones 'BEL' littorales (Deauville, Cabourg, Granville) ou à dominance rurales (Argentan, Neufchâtel). Presque un jeune sur cinq (18%) est ouvrier, notamment dans les zones 'BEL' à dominance rurale où ce taux peut monter jusqu'à 27% (Coutances, Mortagne-au-Perche, Avranches, Vire, Le Tréport, Neufchâtel, Flers, Bernay, Fécamp ou Gisors). L'immense majorité restante (58% des 15 à 24 ans) apparaît sans activité professionnelle (étudiants ou jeunes en formation). Répartis relativement équitablement sur les territoires, ils sont davantage représentés dans les grandes agglomérations.



L'analyse des contrats de travail des jeunes normands permet d'apprécier l'évolution de leur statut dans le marché de l'emploi selon leur tranche d'âge.

5.1 Entre 15 et 19 ans

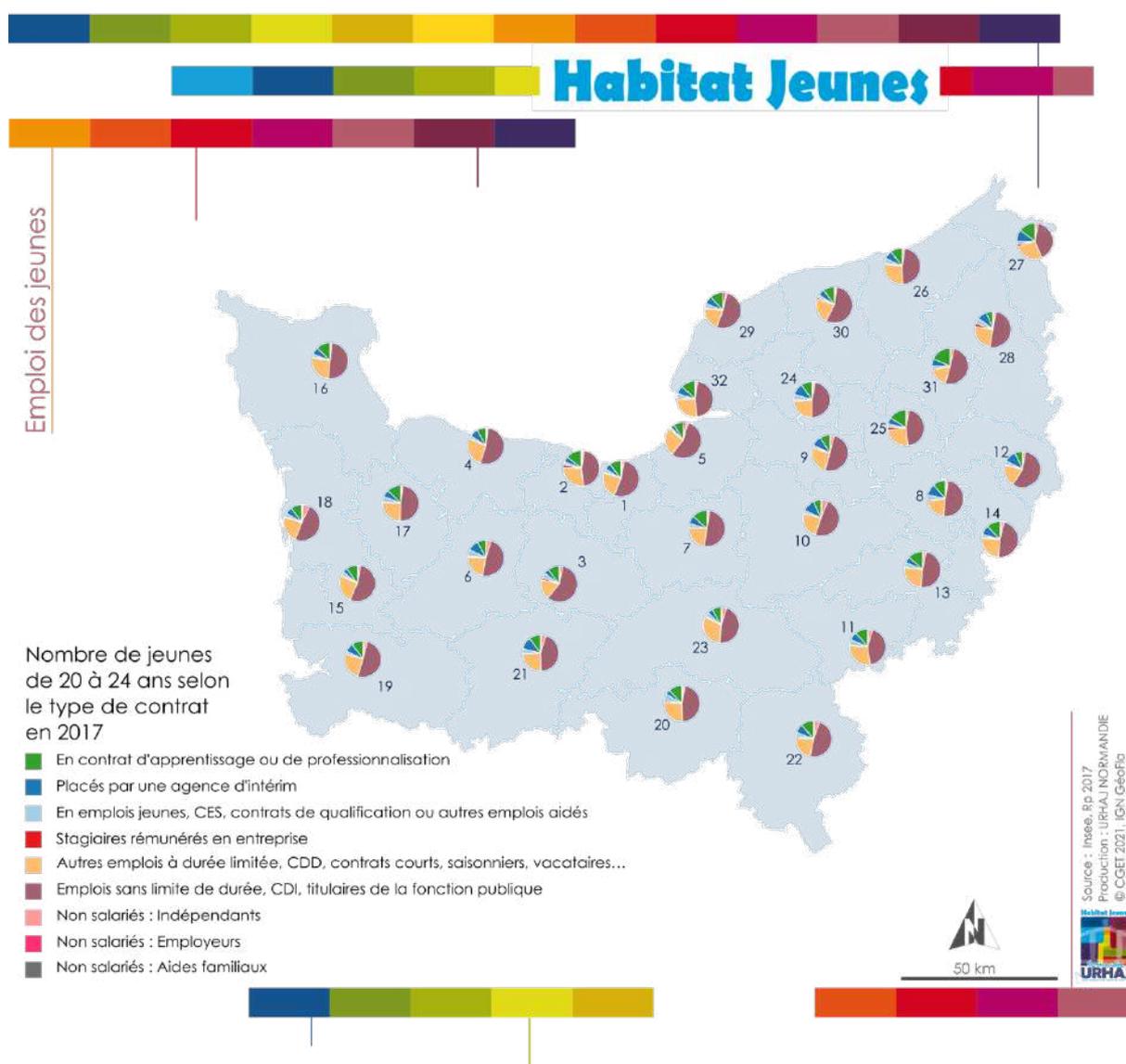
- Ils sont très majoritairement inscrits en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (57%). C'est principalement au sein les grandes agglomérations où ce taux est le moins élevé (moins de 50% pour les zones 'BEL' de Caen, Rouen ou Le Havre).
- A part égale, on recense 16% de jeunes en contrat court (CDD, contrats courts, saisonniers ou vacataires), particulièrement sur les zones 'BEL' de Bayeux, Rouen, Cherbourg, Le Havre, et 17% en contrat sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique), particulièrement sur les zones 'BEL' de Verneuil d'Avre, Deauville, Rouen ou Caen.



- Enfin, 5% sont intérimaires (notamment sur les zones 'BEL' de Vire, Pont-Audemer ou Louviers), 2 % sont stagiaires rémunérés en entreprise (Mortagne-au-Perche, Buchy ou Le havre) et 2% sont soit en emploi jeune, en contrat emploi solidarité (CES), en contrat de qualification ou autre emploi aidé (Neufchâtel, Mortagne-au-Perche, Fécamp).

5.2 Entre 20 et 24 ans

- Un jeune sur deux (49%) est en contrat sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique), particulièrement sur des zones 'BEL' littorales ou rurales (Deauville, Yvetot, Granville, Bayeux, Falaise).



- Un jeune sur quatre (24%) est en contrat court (CDD, contrats courts, saisonniers ou vacataires), particulièrement sur des zones 'BEL' rurales et littorales (Argentan, Verneuil d'Avre, Alençon, Dieppe).
- La part des jeunes en mission intérimaire augmente avec l'âge et passe à 7% en moyenne, avec des zones 'BEL' (plutôt à dominance rurale) à plus de 10%, comme celles de Bernay, Bolbec, Flers, Gisors ou encore Louviers et Vire.
- A part égale, 4% sont soit en emploi jeune, en contrat emploi solidarité (CES), en contrat de qualification ou autre emploi aidé, et 3% sont indépendants.
- Les stagiaires rémunérés en entreprise ne représentent que 1% des jeunes en moyenne, mais semblent plus présents dans certaines grandes agglomérations (comme Caen ou Rouen), en lien étroit avec les niveaux de diplômes (Bac +3, +4 ou + 5) et la nécessité de stages de fin d'étude.
- Seulement 1% des jeunes sont employeurs (non-salariés) sur cette tranche d'âge, notamment sur les zones 'BEL' de Fécamp ou Deauville.

6 Précarité des jeunes

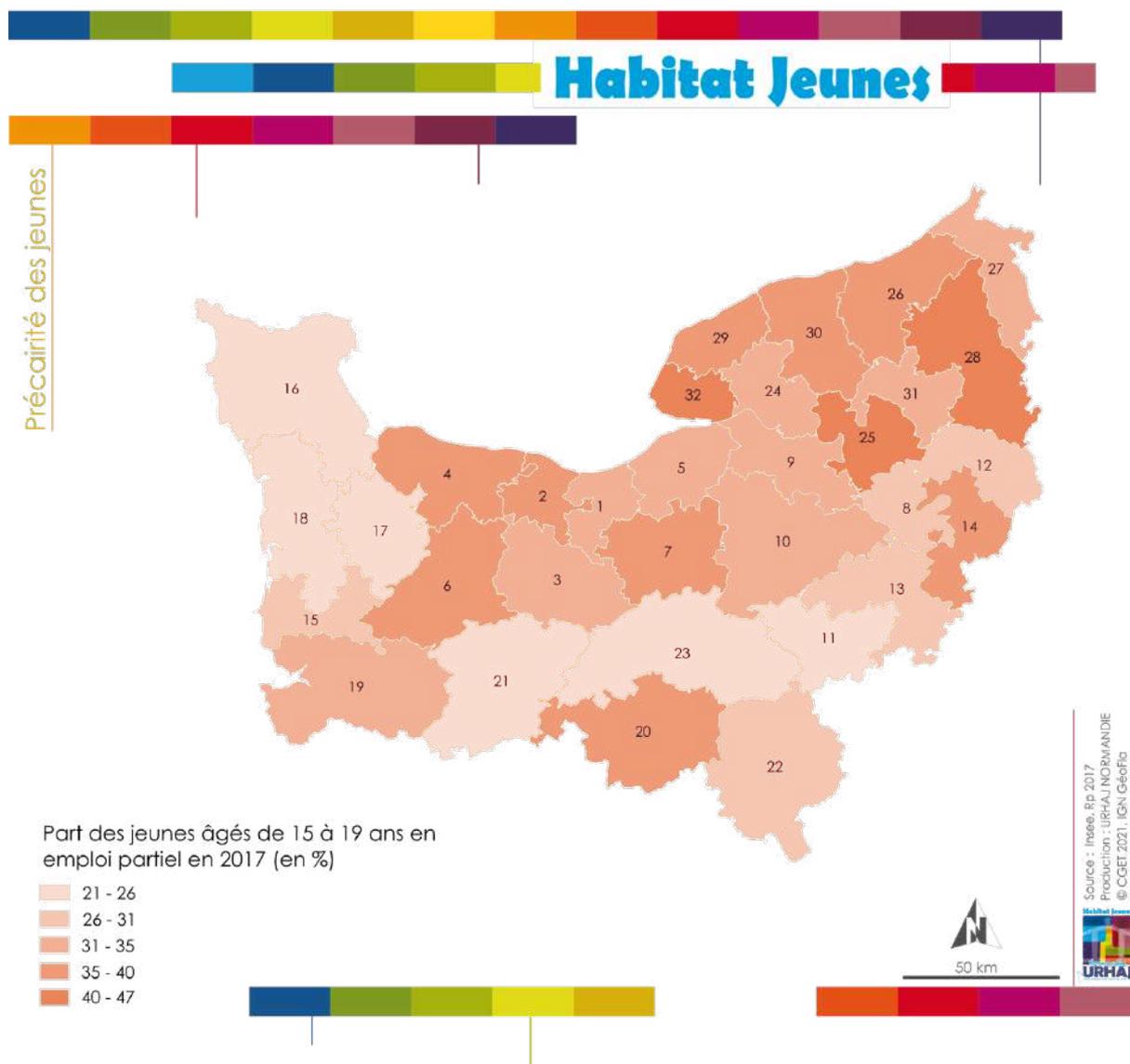
Si les jeunes normands sont en moyenne davantage en activité (notamment en emploi) que sur le plan national, ils n'en sont pas moins touchés par une certaine forme de précarité, tant sur le plan économique ou social, que face à la problématique du logement.

6.1 Précarité professionnelle, économique et sociale

Le taux d'emploi à temps partiel des jeunes est calculé en rapportant le nombre d'actifs de 15 à 24 ans ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi de la même tranche d'âge. Pour rappel, un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

En Normandie, un tiers (33%) des 15-19 ans occupent un emploi de ce type, notamment en Seine-Maritime où les zones 'BEL' du Havre, de Rouen ou de Neufchâtel enregistrent des taux à plus de 40% en 2017. Le phénomène apparaît

moins marqué dans le nord de l'Orne et la Manche avec des taux compris entre 20% et 26%.



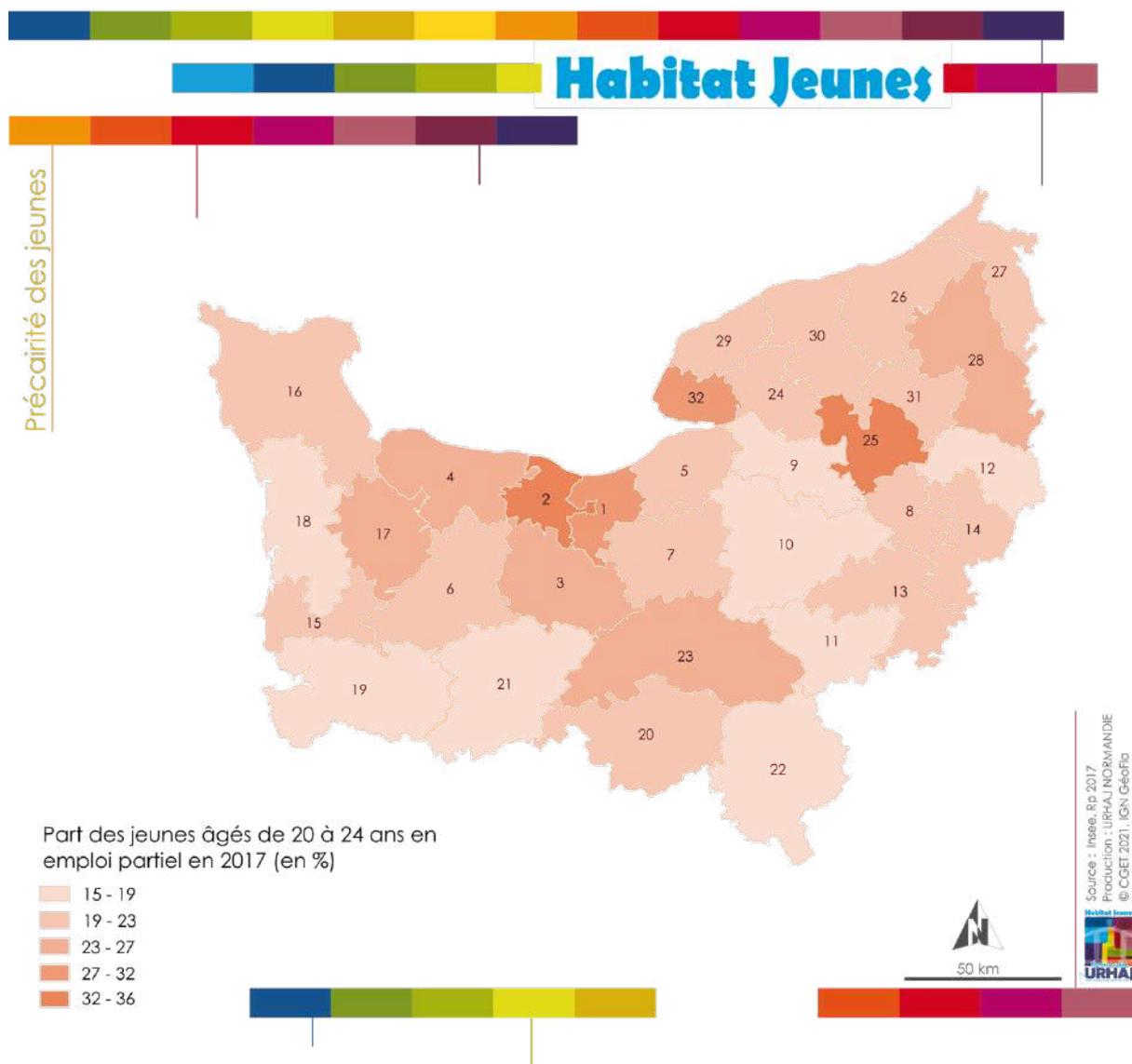
Part des jeunes âgés de 15 à 19 ans en emploi partiel en 2017 (en %)

- 21 - 26
- 26 - 31
- 31 - 35
- 35 - 40
- 40 - 47

Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

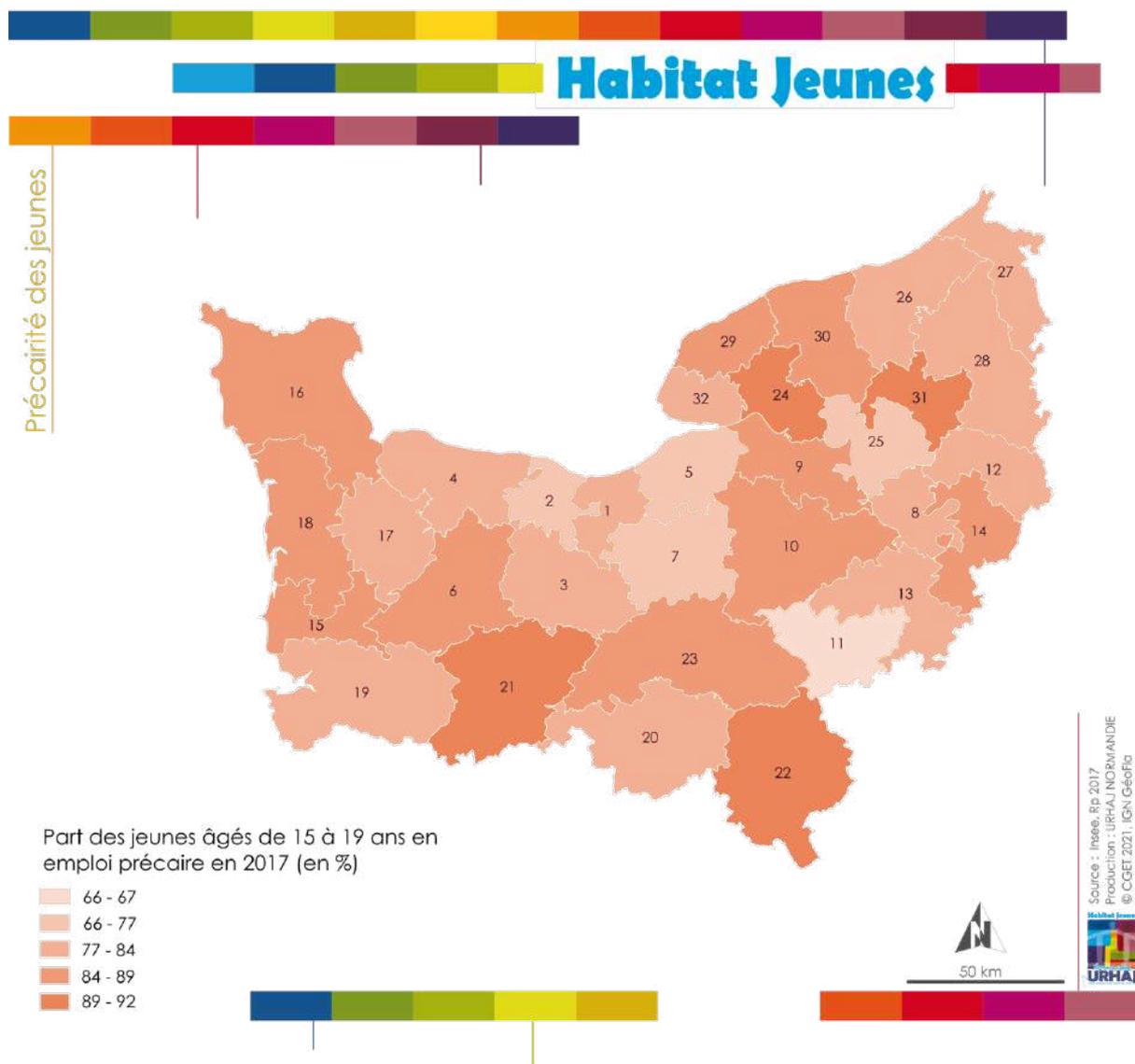
- | | | | | | |
|----------|-----|--|----------------|-----|--|
| Calvados | 1. | SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest | Manche | 17. | SCOT du Pays Saint Lois |
| | 2. | Caen la Mer – Cœur de Nacre | | 18. | SCOT Centre Manche Ouest |
| | 3. | Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen | | 19. | CA Mont-Saint-Michel-Normandie |
| | 4. | SCOT du Bessin | | 20. | SCOT CU d'Alençon élargi |
| | 5. | SCOT Nord Pays d'Auge – Est | | 21. | SCOT Pays du Bocage |
| | 6. | SCOT Bocage et Pré-Bocage | | 22. | SCOT du Pays du Perche Ornois |
| | 7. | SCOT Sud Pays d'Auge | | 23. | SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornois et d'Ouche |
| Eure | 8. | SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord | Orne | 24. | SCOT CA Caux Seine Agglo |
| | 9. | SCOT du Roumois – Pont Audemer | | 25. | SCOT Métropole Rouen Normandie |
| | 10. | SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvain | | 26. | SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux |
| | 11. | SCOT du Pays d'Avre et Iton | | 27. | SCOT interrégional Bresle-Yeres |
| | 12. | CC Lyons Andelle - Vexin Normand | | 28. | SCOT du Pays de Bray |
| | 13. | CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches | | 29. | SCOT des Hautes Falaises |
| | 14. | SCOT Seine Normandie Agglo. | | 30. | SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe |
| | 15. | CC Villedieu - CC Granville | | 31. | SCOT Pays entre Seine et Bray |
| | 16. | SCOT du Pays du Cotentin | | 32. | SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire |
| Eure | | | Seine-Maritime | | |

Pour la tranche des jeunes âgés de 20 à 24 ans, la moyenne régionale diminue de manière significative, passant de 33% à 22% en 2017. Si les trois grandes agglomérations (Caen, Rouen, Le havre) restent marquées par des taux élevés compris entre 30% et 36%, certaines zones rurales (Avranches, Flers, Mortagne-au-Perche, Verneuil d'Avre, Bernay) enregistrent des taux plus modestes.



Au temps de travail dégradé (ou ne permettant pas de vivre pleinement de manière autonome), s'ajoute des conditions d'emploi défavorables pour que les jeunes s'insèrent durablement et sereinement dans la société. La part des salariés de 15 à 24 ans en emploi précaire illustre ce constat. Pour rappel, un emploi précaire correspond aux contrats en intérim, en apprentissage, en emplois jeunes, en CES (contrats emploi

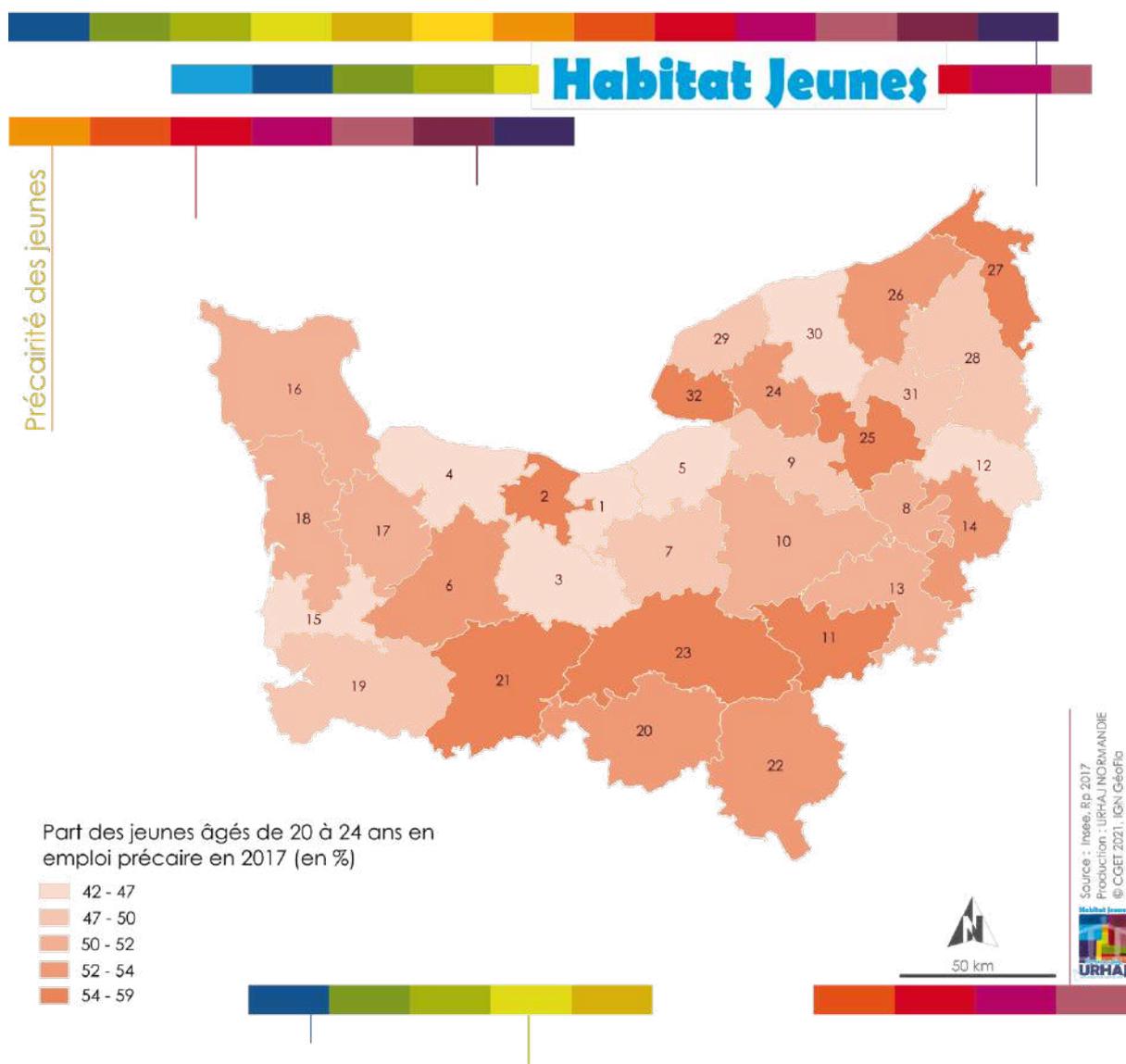
solidarité), de qualification, aux stages rémunérés en entreprise, aux divers CDD, et contrats saisonniers.



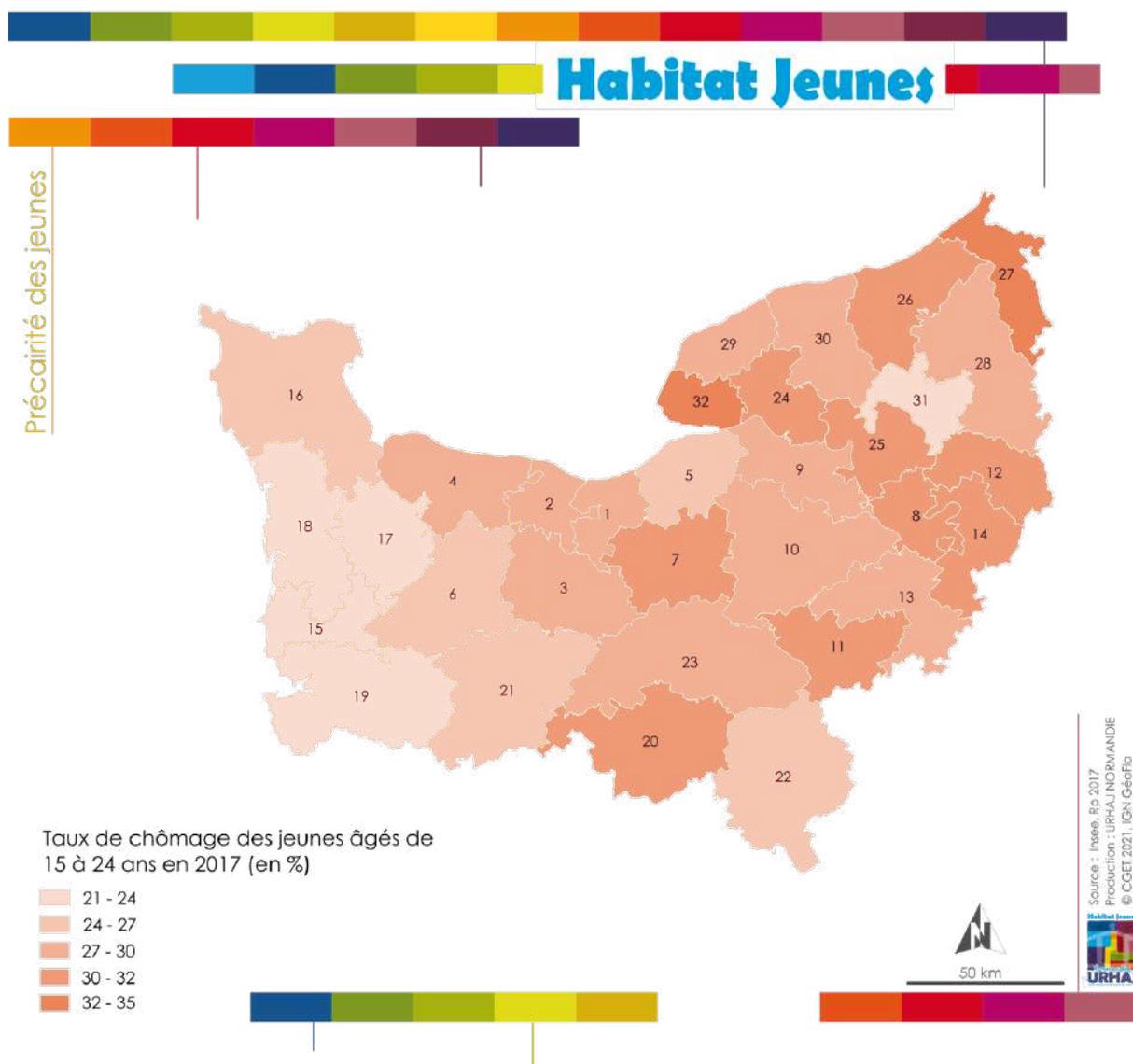
Entre 15 et 19 ans, plus de 4 jeunes normands sur 5 (83%) sont concernés en 2017 par des emplois de ce type. Répartis de manière relativement homogène, certaines zones 'BEL', plutôt à dominance rurale, sont particulièrement touchées. C'est le cas de celles de Buchy, Bolbec, Mortagne-au-Perche, Flers, Vire ou encore Argentan où le taux de jeunes en emploi précaire peut atteindre 92%.

Entre 20 et 24 ans, la moyenne régionale diminue fortement (51%), même si la proportion reste importante au regard de la tranche d'âge. L'indicateur est particulièrement marqué sur les grandes agglomérations (Caen, Rouen, Le Havre), le

nord de la Seine-Maritime (Le Tréport, Dieppe) ainsi qu'en milieu rural, comme dans l'Orne (Flers, Argentan, Alençon) ou dans le sud de l'Eure (Verneuil d'Avre).

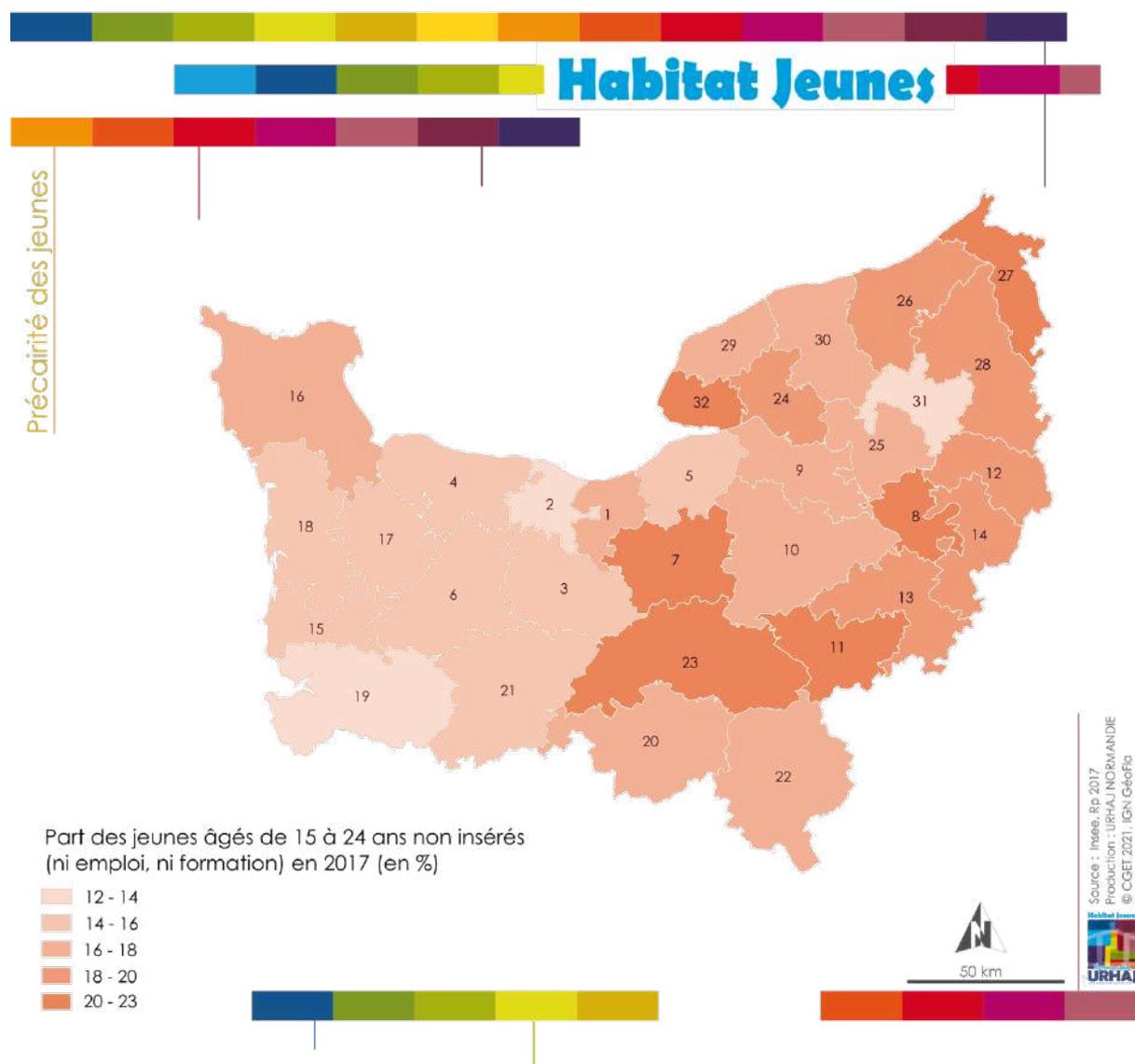


Quel que soit le sexe (les jeunes femmes sont très légèrement surreprésentées), le taux de chômage des jeunes normands âgés de 15 à 24 ans (28,8%) est équivalent à la moyenne nationale (28,5%). Des disparités apparaissent à l'échelle départementale avec des taux relativement élevés en Seine-Maritime (31,3%) et dans l'Eure (29,3%), contrairement à l'ouest du territoire régional, notamment dans la Manche (22,7%), où ils semblent contenus. Dans le détail, les zones 'BEL' les plus touchées sont celles du Havre (35%), du Tréport (34%), de Rouen (31%) ou encore de Verneuil d'Avre (31%) et d'Alençon (30%).



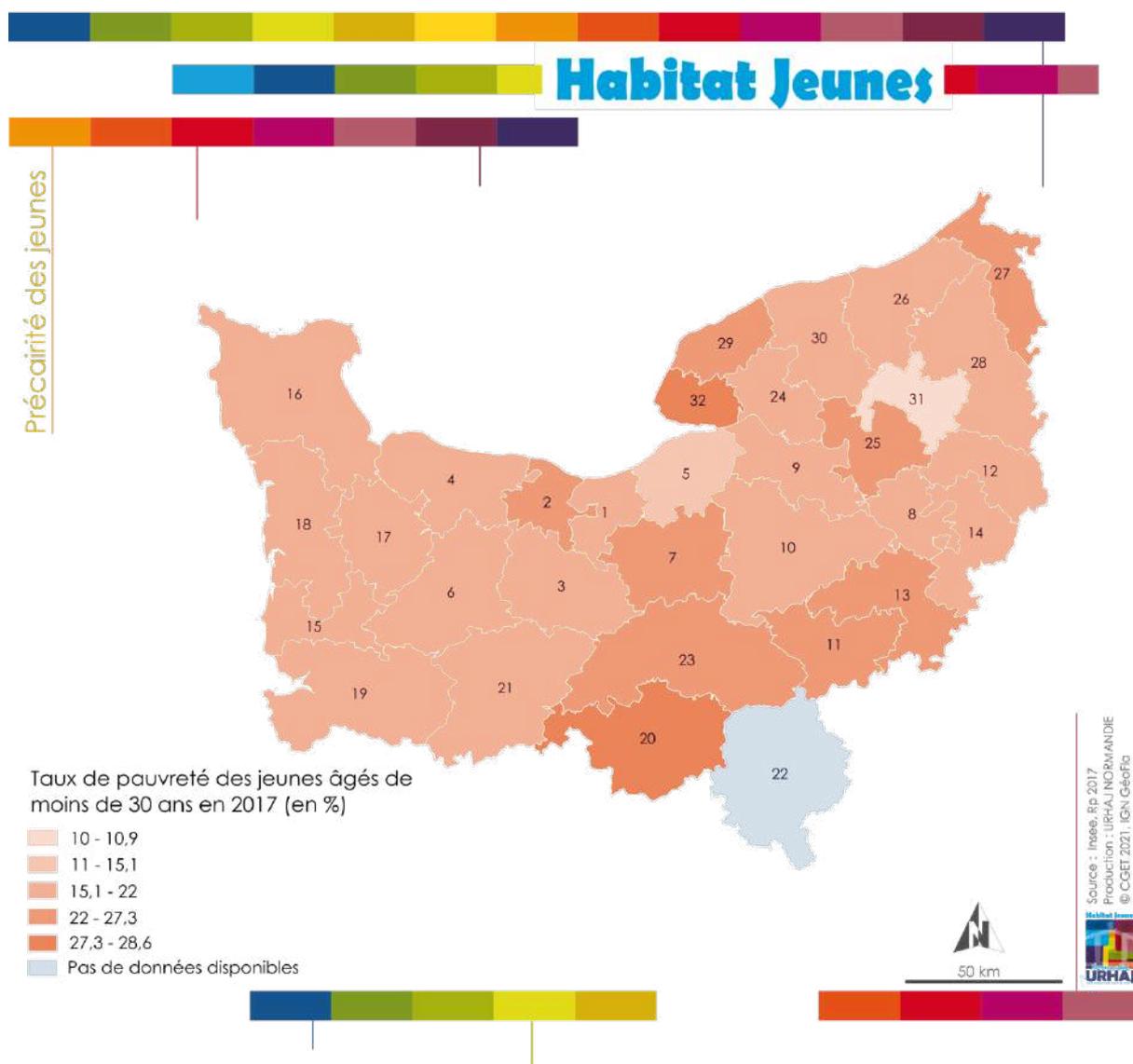
Autre indicateur déterminant dans l'analyse de la précarité des jeunes normands, la part des jeunes non insérés, semble indispensable. On les surnomme les 'NEET', pour 'Neither in Employment nor in education or training' (« ni étudiant, ni employé, ni stagiaire »). Comme le souligne l'ANCT, on désigne sous le terme de jeunes non insérés « les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi. La situation hors formation et hors emploi se prolonge chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. De plus, pauvreté et isolement se renforcent mutuellement et accentuent encore les difficultés d'accès à

la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale, amenant à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'enclencher. A l'échelle d'un territoire, une valeur élevée de cet indicateur constitue donc une alerte pour les acteurs publics ou collectifs. »



La cartographie régionale de la part des jeunes non insérés au sens de l'Insee est presque calquée sur l'indicateur précédent. Si l'ouest de la Normandie (départements de la Manche et Calvados) semble moins touché, l'Eure (19,2%), l'Orne (18,4%), et la Seine-Maritime (18,1%) ont des taux plus élevés que la moyenne nationale (16,8%) en 2017. C'est notamment le cas sur les zones 'BEL' du Tréport, d'Argentan, de Verneuil d'Avre, de Louviers, du Havre et Lisieux, où le taux oscille entre 20% et 23%.

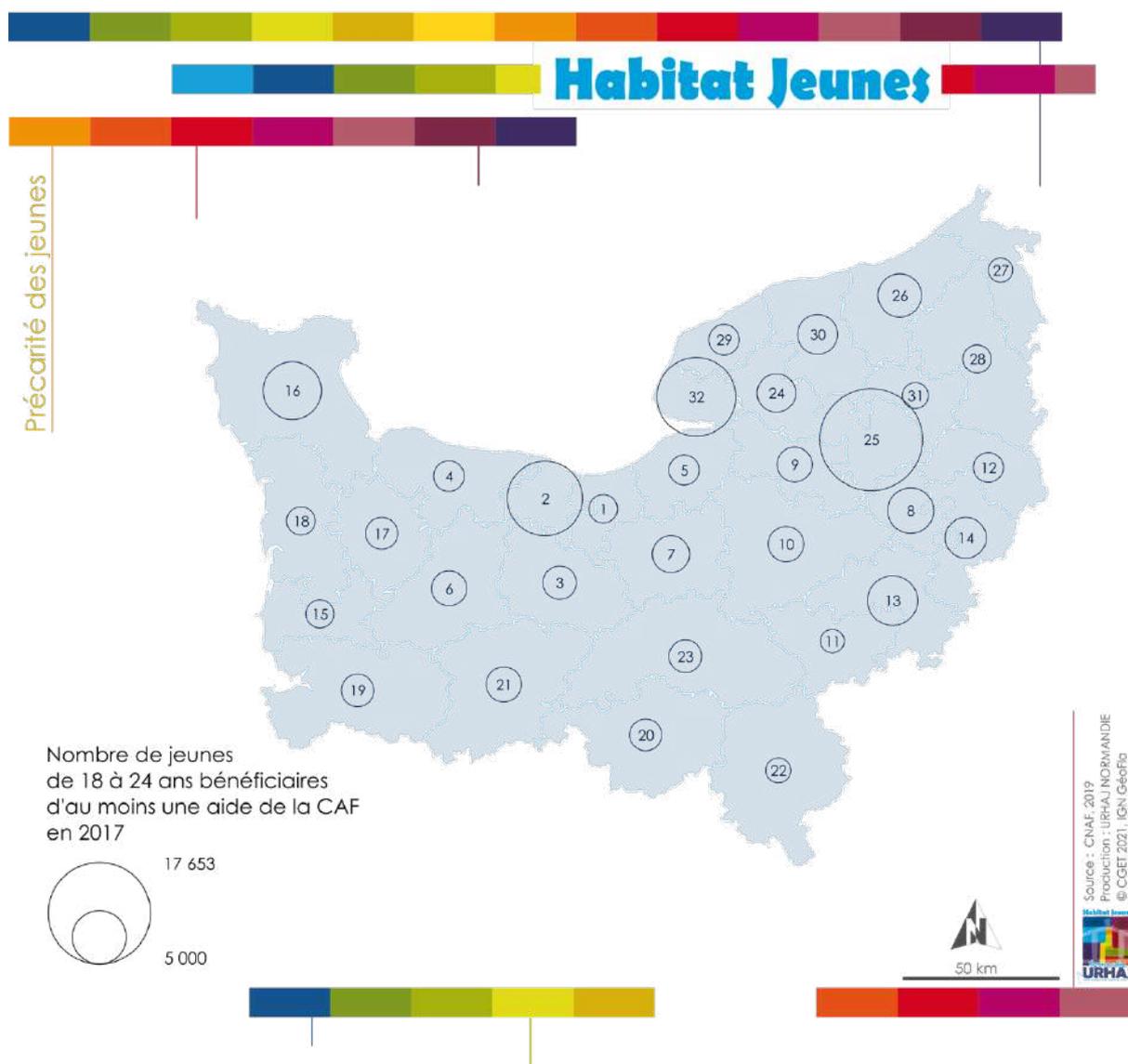
L'analyse du taux de pauvreté des personnes dans les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans semble essentielle pour mesurer la précarité financière des jeunes normands. Il correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.



La Seine-Maritime (24,4%) et Orne (23,6%) enregistrent des taux supérieurs à la moyenne normande (22%) en 2017. Pour les deux tiers des zones 'BEL', notamment sur la diagonale Manche/Calvados/Eure, les taux oscillent entre 15% et 21%. Les zones 'BEL' les plus concernées (de 22% pour celle de Bernay à 29% pour celle du Havre) sont les grandes agglomérations (Le Havre, Rouen, Caen), certaines zones rurales (Alençon, Argentan, Verneuil d'Avre, Évreux, Lisieux, Flers, Bernay) et littorales (Le Tréport, Fécamp).

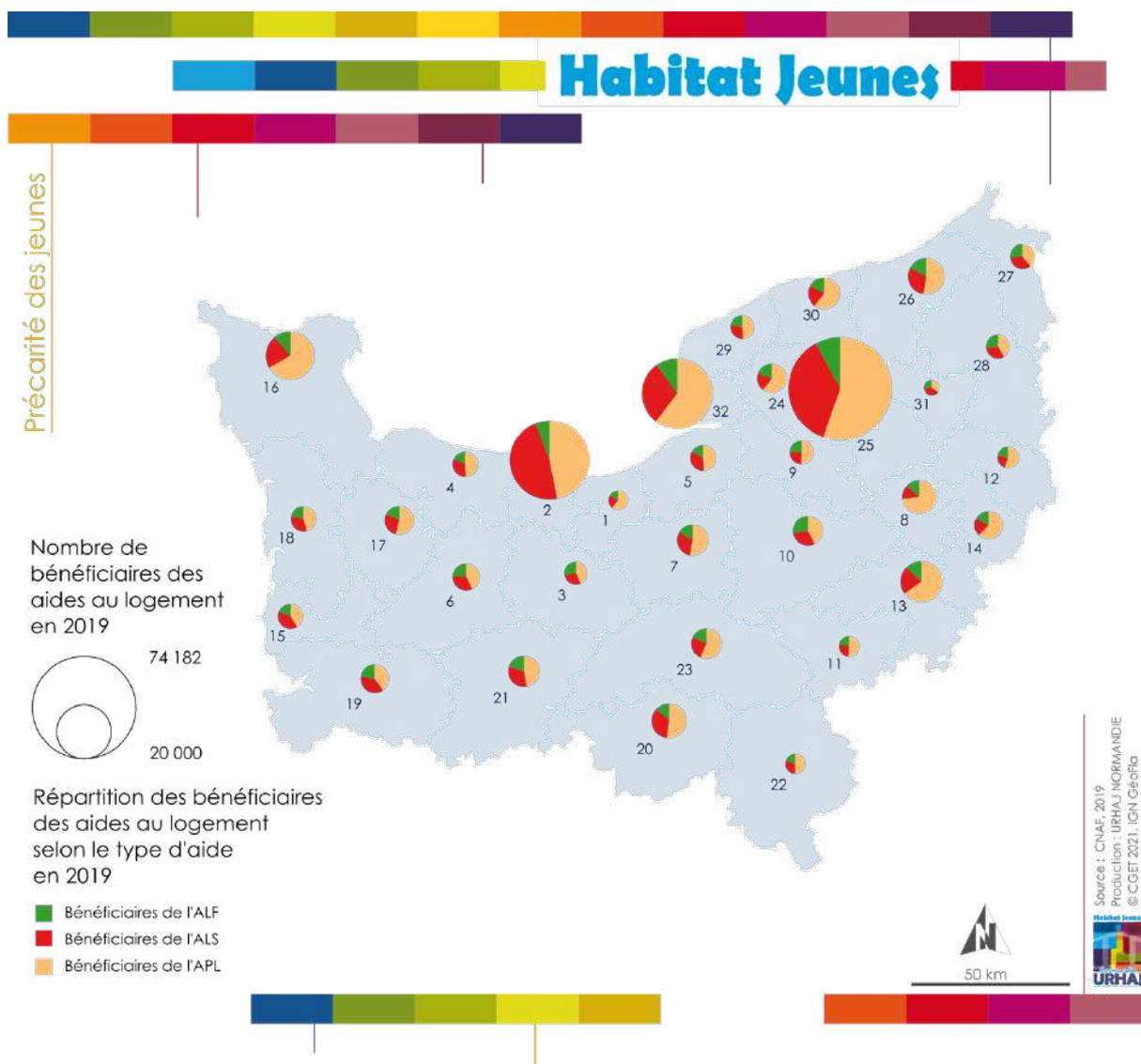
6.2 Précarité relative à la problématique logement

Les données disponibles sur data.caf.fr offrent une première lecture aux difficultés rencontrées par les jeunes en matière de logement. Le premier indicateur permet de mesurer le nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui bénéficient en 2017 d'au moins une prestation CAF : 322 348.



Les données semblent étroitement liées au nombre de jeunes de cette tranche d'âge présents sur les territoires. Rouen se démarque largement avec plus de 17 000 jeunes concernés, suivi par les agglomérations du Havre et de Caen (environ 10 000 jeunes concernés). Pour le reste du, les zones 'BEL' recensent chacune entre 1 000 et 5 000 jeunes bénéficiaires des aides de la CAF, notamment sur les pôles secondaires comme Cherbourg, ou Évreux par exemple. Le second indicateur permet de mesurer le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement en 2019 ainsi que leur répartition selon la nature des aides accordées. Même s'il concerne l'ensemble de la population

(tout âge confondu), il permet de renseigner la représentativité de chaque type d'aide en faveur des bénéficiaires.



Répartis de manière homogène sur l'ensemble de la région, les grandes agglomérations (Rouen, Caen, Le Havre, Cherbourg) se démarquent avec des volumes importants. Dans le détail, l'APL³ est très largement représentée (52% des aides), notamment sur les zones 'BEL' de Louviers (73%), de Cherbourg (67%) ou d'Évreux (65%). L'ALS⁴ concerne en moyenne 30% des aides au logement, particulièrement sur les zones 'BEL' de Caen (47%), de Granville (40%) ou du SCOT Pays entre Seine et Bray. L'ALF⁵ représente moins d'une aide sur cinq (19%), notamment sur des zones 'BEL' à dominance rurale comme Falaise (28%), Bernay (28%), Neufchâtel (27%) ou Vire (24%).

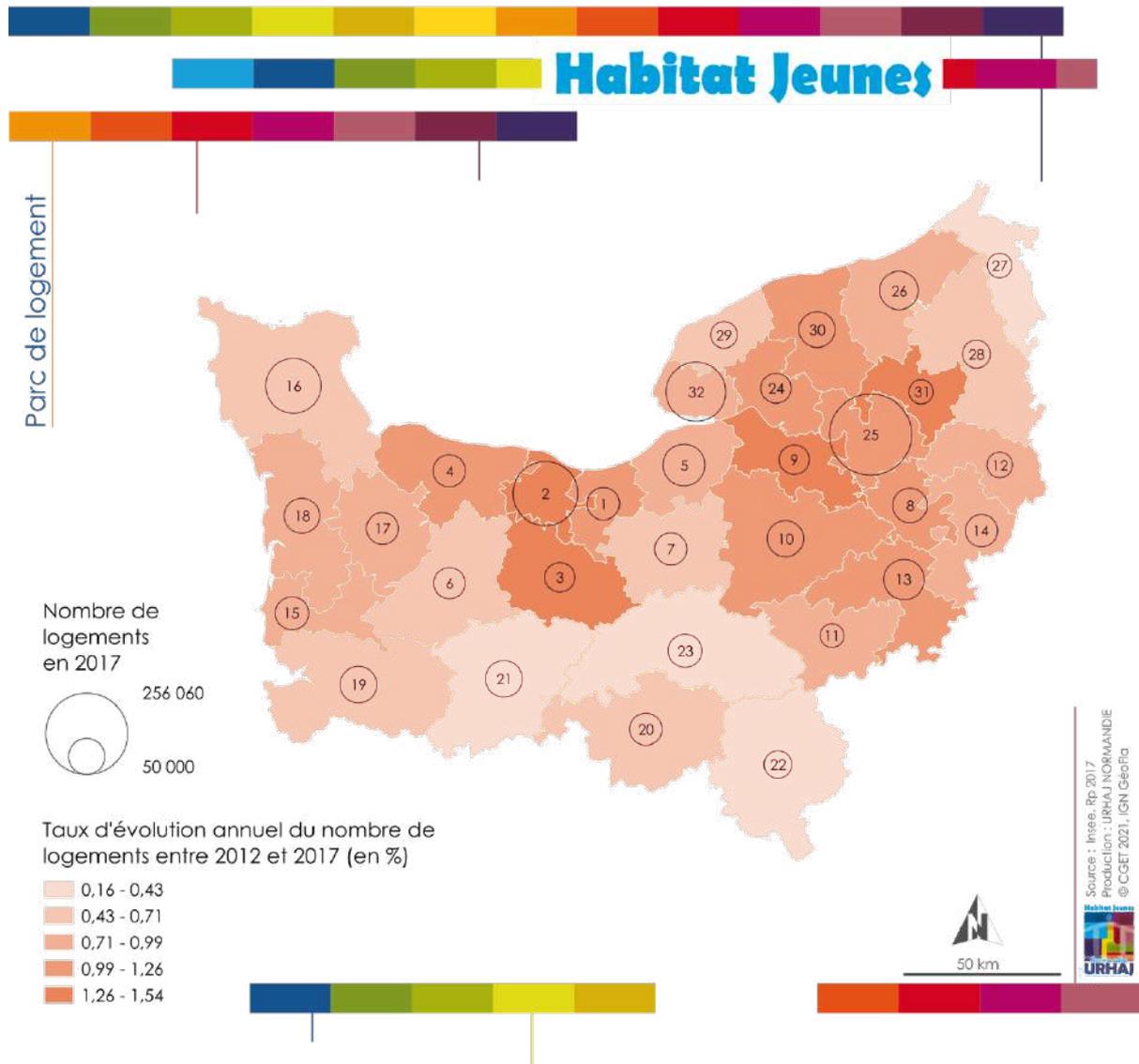
³ APL : Aide personnalisée au logement

⁴ ALS : Allocation de logement sociale

⁵ ALF : Allocation de logement familiale

7 Logement

7.1 Le parc de logement



Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

- | | | | | | |
|----------|--------------------------|---|---------------------------------------|-----|--|
| Calvados | 1. | SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest | Manche | 17. | SCOT du Pays Saint Loix |
| | 2. | Caen la Mer – Coeur de Nacre | | 18. | SCOT Centre Manche Ouest |
| | 3. | Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen | | 19. | CA Mont-Saint-Michel-Normandie |
| | 4. | SCOT du Bessin | | 20. | SCOT CU d'Alençon élargi |
| | 5. | SCOT Nord Pays d'Auge – Est | | 21. | SCOT Pays du Bocage |
| | 6. | SCOT Bocage et Pré-Bocage | | 22. | SCOT du Pays du Perche Ornais |
| | 7. | SCOT Sud Pays d'Auge | | 23. | SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornais et d'Ouche |
| Eure | 8. | SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord | Seine-Maritime | 24. | SCOT CA Caux Seine Agglo |
| | 9. | SCOT du Roumois – Pont Audemer | | 25. | SCOT Métropole Rouen Normandie |
| | 10. | SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvin | | 26. | SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux |
| | 11. | SCOT du Pays d'Avre et Iton | | 27. | SCOT interrégional Bresle-Yeres |
| | 12. | CC Lyons Andelle - Vexin Normand | | 28. | SCOT du Pays de Bray |
| | 13. | CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches | | 29. | SCOT des Hautes Falaises |
| | 14. | SCOT Seine Normandie Agglo. | | 30. | SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe |
| | 15. | CC Villedieu - CC Granville | | 31. | SCOT Pays entre Seine et Bray |
| 16. | SCOT du Pays du Cotentin | 32. | SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire | | |

Source : Insee, Rp 2017
 Production : URHAI NORMANDIE
 © CGET 2021, IGN GeoPa

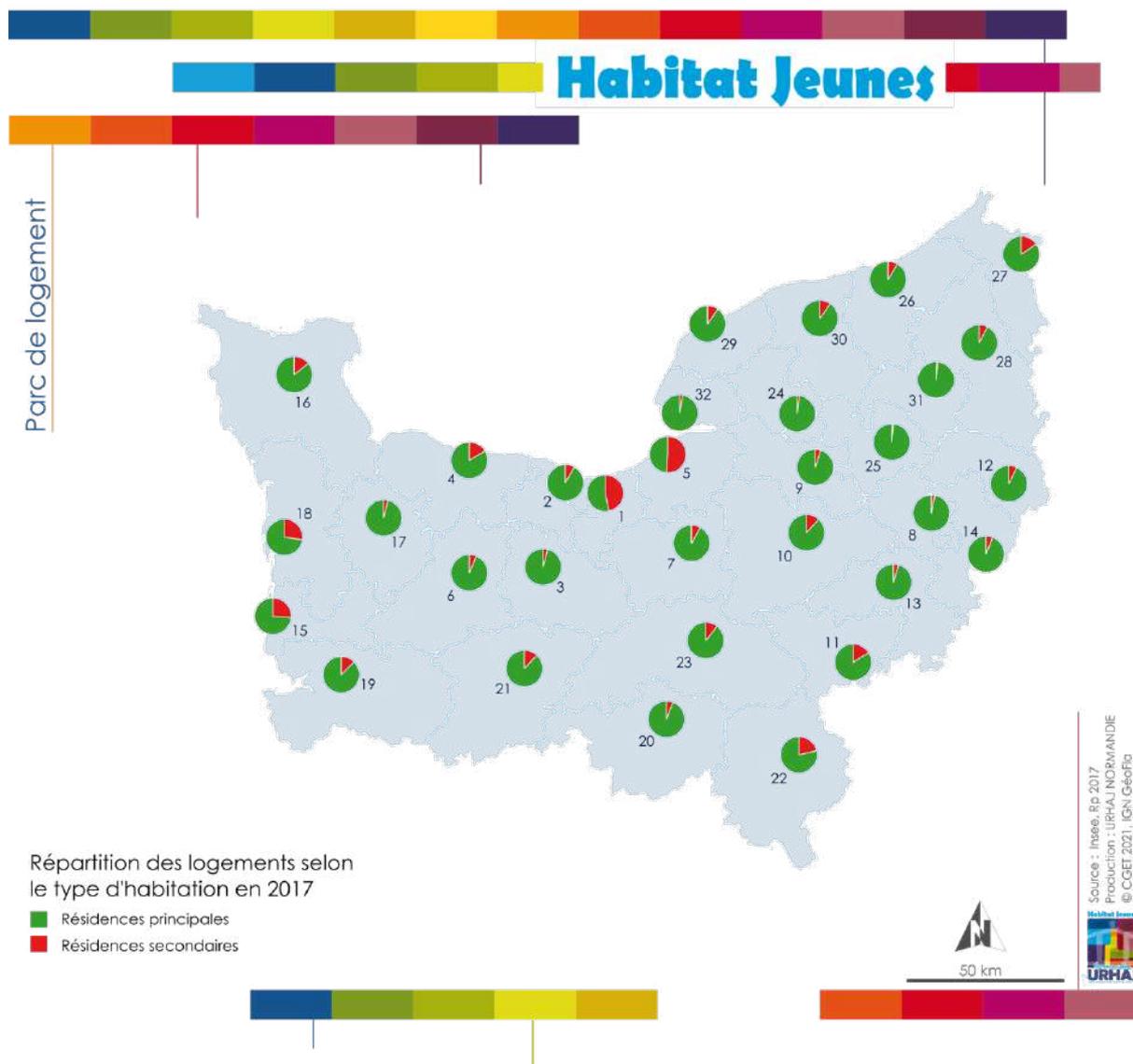
En 2017, le parc normand compte 1 813 618 logements. Les grandes agglomérations représentent sans surprise les plus grandes concentrations de logements de droit commun en Normandie. C'est d'abord le cas de la Métropole de Rouen, qui domine largement avec plus de 256 000 logements en 2017, suivis par les agglomérations de Caen, du Havre et de Cherbourg qui oscillent entre 116 000 et 161 000 logements. S'en suivent certaines zones 'BEL' littorales, comme celles de Deauville, Dieppe ou Avranches (entre 51 000 et 68 000) et l'ensemble des pôles secondaires / villes moyennes de la région (entre 22 000 et 60 000).

En matière d'évolution du nombre de logements sur la dernière période intercensitaire, l'ensemble des zones 'BEL' de Normandie enregistrent des croissances positives (entre +0,16%/an et +1,54%/an). Trois territoires se démarquent grâce à des augmentations plus marquées (supérieures à +1%/an) : l'agglomération caennaise et ses territoires limitrophes (zones 'BEL' de Falaise, du Bessin ou encore de Cabourg), la Métropole rouennaise et sa grande périphérie (zones 'BEL' de Buchy et de Pont-Audemer notamment) et plus globalement sur l'ensemble des départements de l'Eure et de Seine-Maritime. A contrario, le nombre de logements évolue de manière moins importante sur l'Orne, la Manche et le sud Calvados.

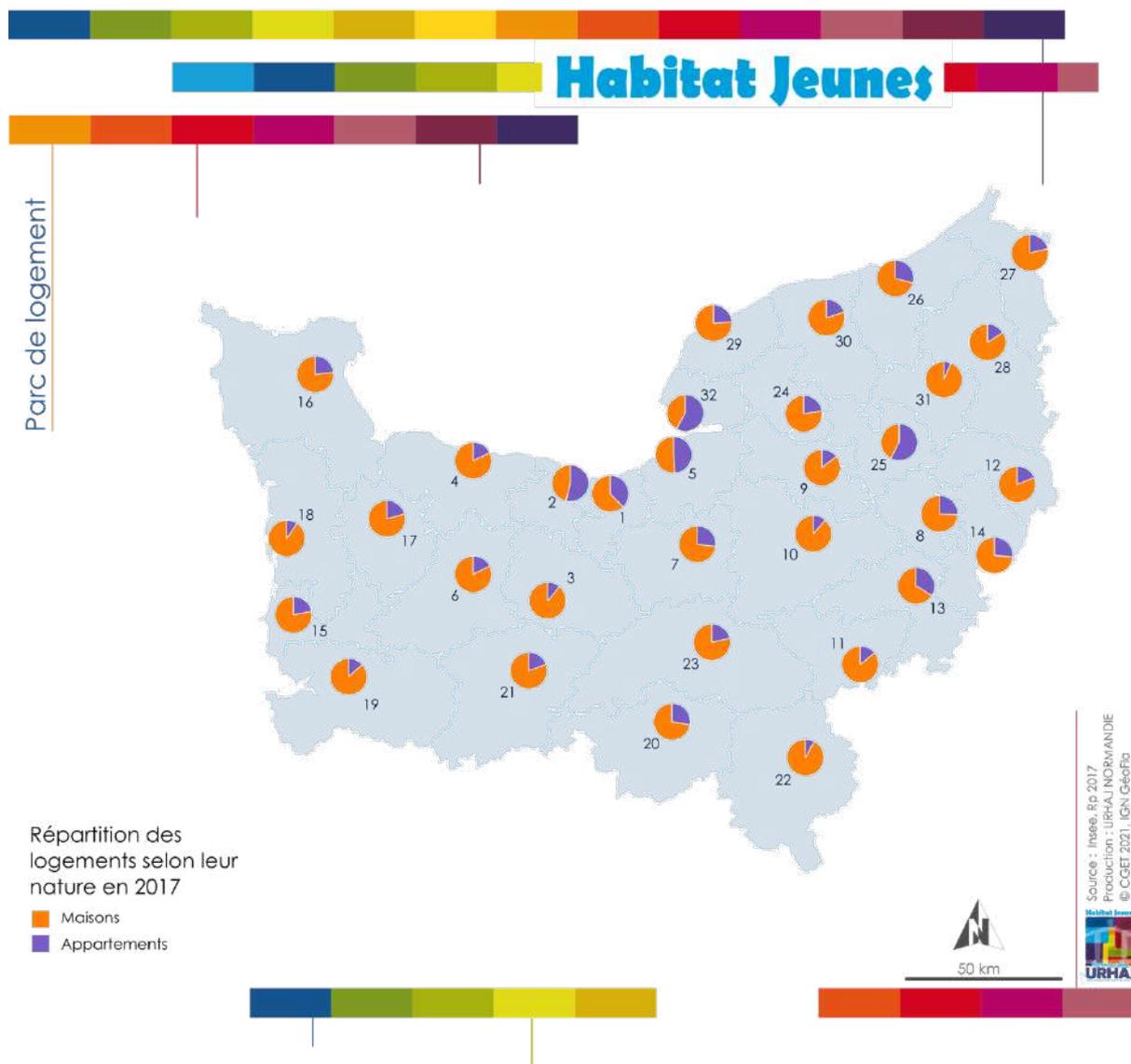
7.2 La nature du parc

Au-delà du nombre, de la localisation et de l'évolution des logements en Normandie, la question est davantage de savoir si la nature du parc est adaptée aux besoins d'un public jeune et en mobilité professionnelle. Selon les données complémentaires de l'Insee relatives au logement en 2017, ce n'est clairement pas le cas et cela varie considérablement selon la nature et la typologie des zones 'BEL'.

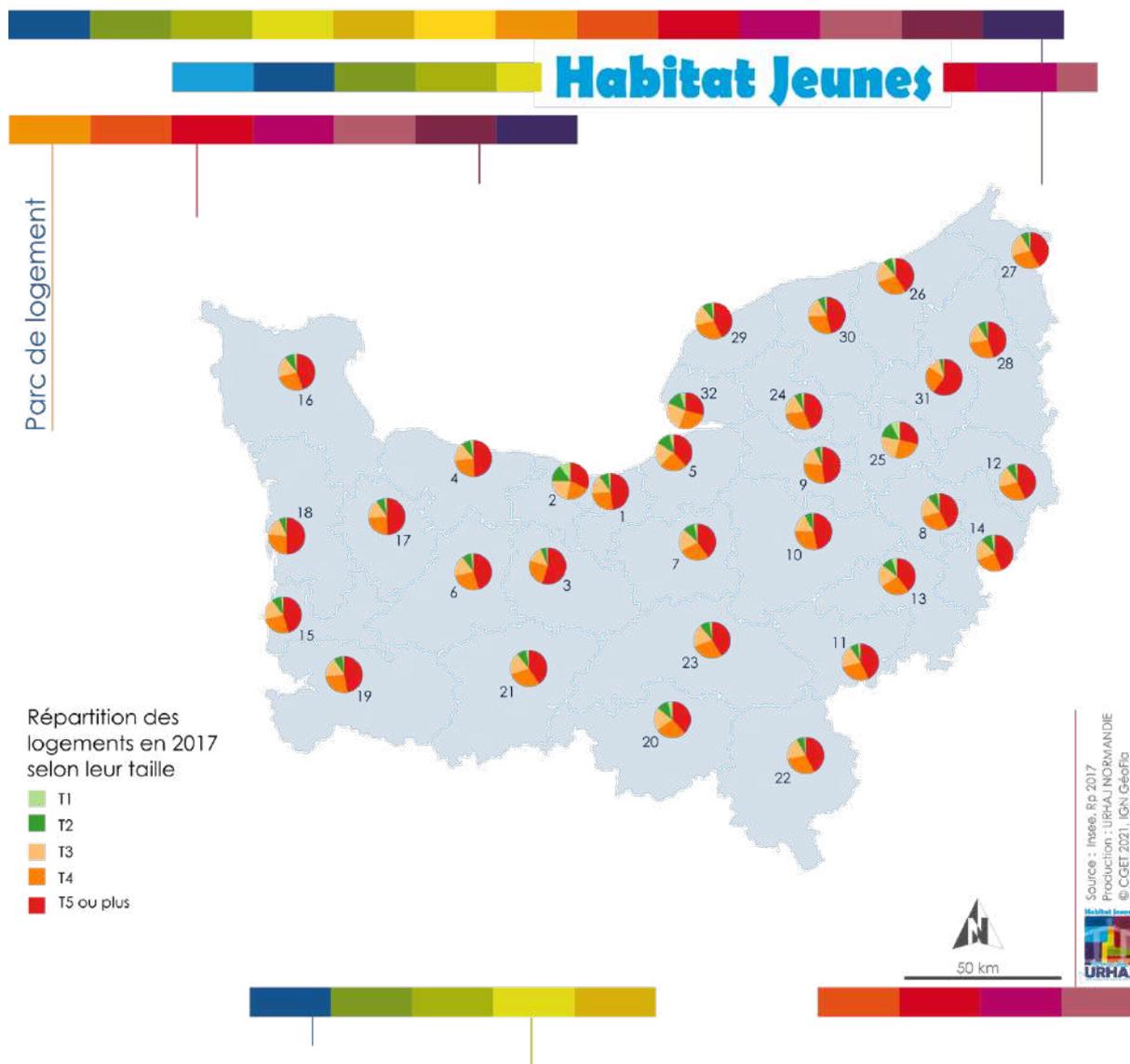
Si neuf logements sur dix (89%) en Normandie sont des résidences principales, les résidences secondaires peuvent occuper une place non négligeable dans le parc privé, notamment sur des territoires aux propriétés spécifiques. C'est principalement le cas des zones 'BEL' littorales, caractérisée par une activité touristique dense, comme celles de Deauville (51% de résidences secondaires en 2017), Cabourg (47%), Coutances (27%) ou encore Granville (26%). Ces données seraient sans aucun doute d'autant plus importantes si l'on descendait à une l'échelle intercommunale ou communale. Dans une moindre mesure, le phénomène reste marqué sur l'ensemble des autres zones 'BEL' littorales ainsi que dans l'Orne ou le sud de l'Eure.



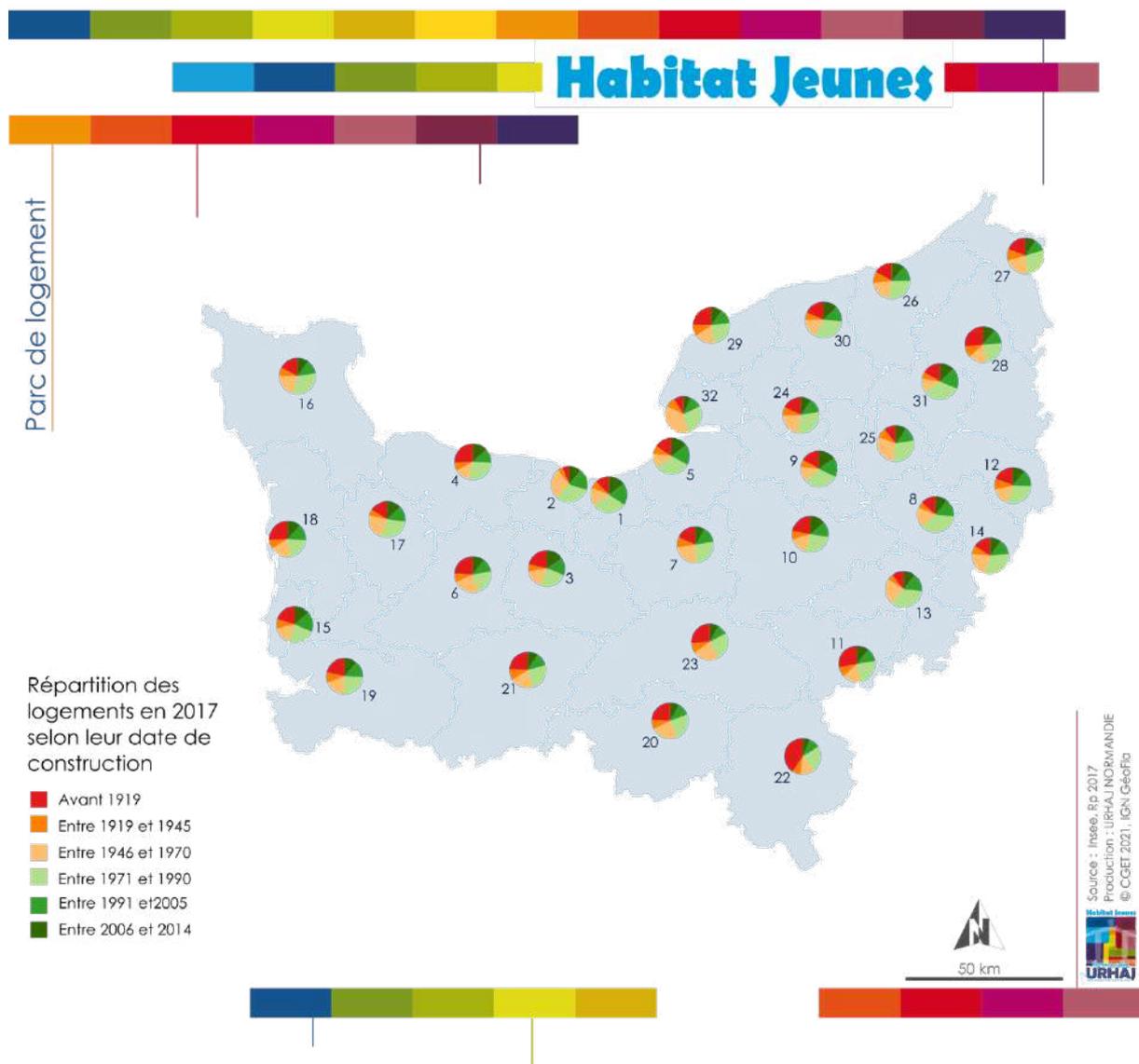
En 2017 en Normandie, la part des maisons (67%) est deux fois supérieure à celle des appartements (33%). C'est le cas de plus d'une zone 'BEL' sur deux (part des maisons supérieure à 80%) et notamment celles à dominance rurale, comme celles de Buchy (94%), Mortagne-au-Perche (92%), Coutances (91%), Falaise (89%) ou Bernay (89%). Le tissu de villes moyennes est plus équilibré même s'il reste dominé par une proportion importante de maisons individuelles (entre 70% et 85%). Les grandes agglomérations, telles que Le Havre, Rouen, Caen et certaines zones 'BEL' littorales et touristiques, comme celles de Deauville ou de Cabourg, sont marquées par une part relativement plus importante d'appartements (part qui oscille entre 38% pour Cabourg jusqu'à 58% pour Le Havre).



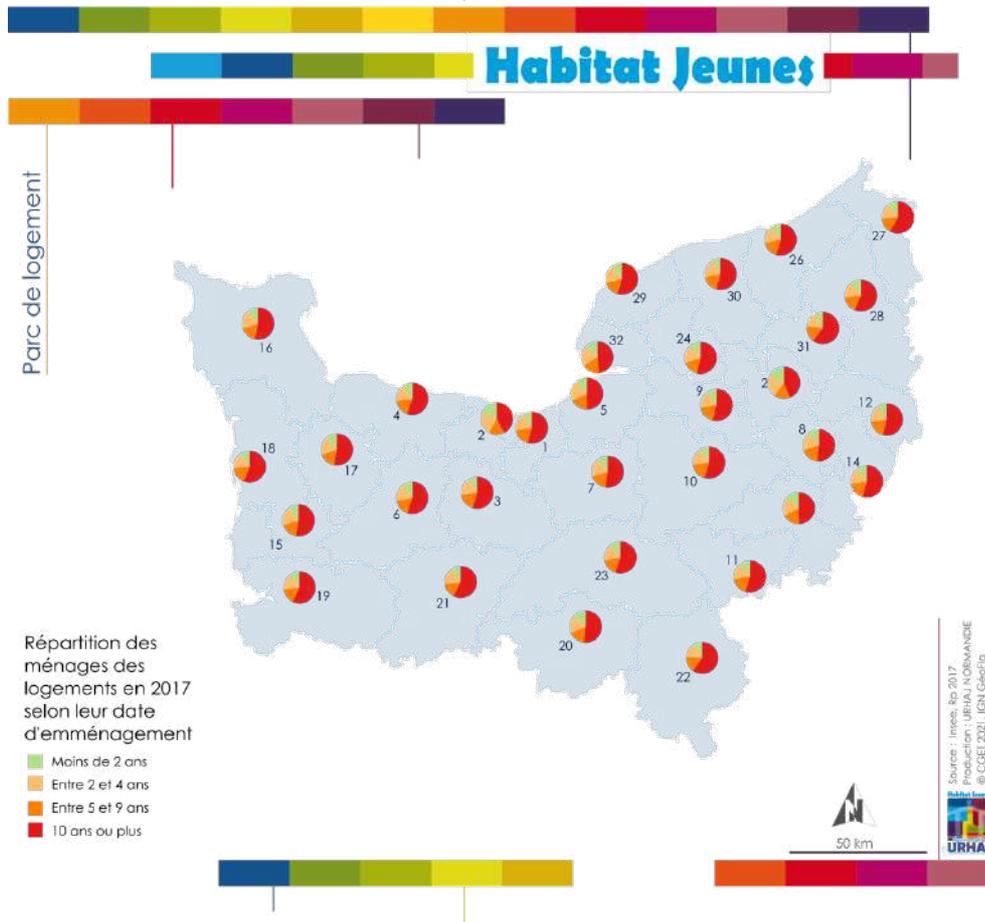
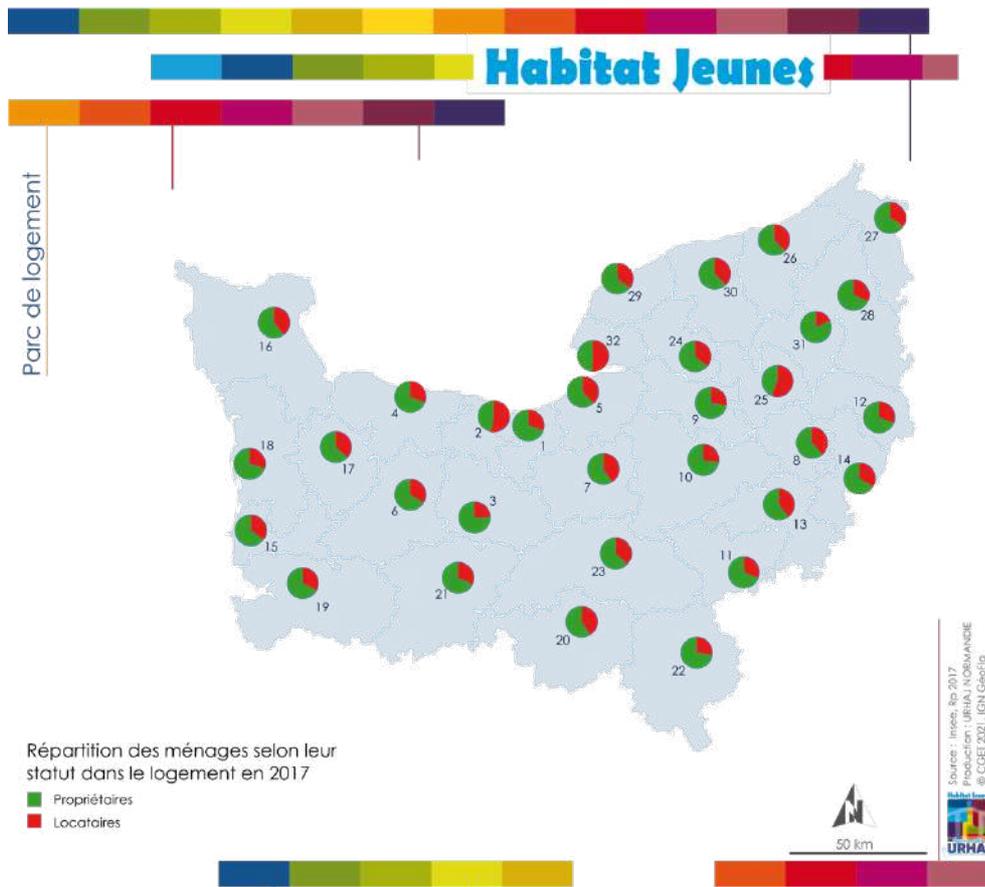
L'indicateur relatif à la taille des logements du parc privé ne semble également pas correspondre aux attentes et au besoin des jeunes en mobilité professionnelle, souvent précaires d'un point de vue économique. En moyenne en 2017, les grands logements sont très largement majoritaires dans le parc normand, notamment les T5 ou plus (40%), suivis par les T4 (26%) et les T3 (20%). Les petits logements, dotés de deux pièces de vie (10%) et les studios (4%) ne sont que très faiblement représentés. Dans le détail, et dans une logique similaire à l'indicateur précédent relatif à la typologie du parc, les zones 'BEL' à dominance rurale (notamment celles de Buchy, Falaise, Coutances, Pont-Audemer, Bernay, Yvetot, Mortagne-au-Perche) sont caractérisées par une forte proportion de grands logements (plus de 90% en 2017). Les principales agglomérations, comme Caen, Rouen ou Le Havre, ainsi que certaines zones 'BEL' spécifiques (comme Deauville par exemple), recensement légèrement plus de petits logements (entre 17% et 25%), même si cela reste modeste.



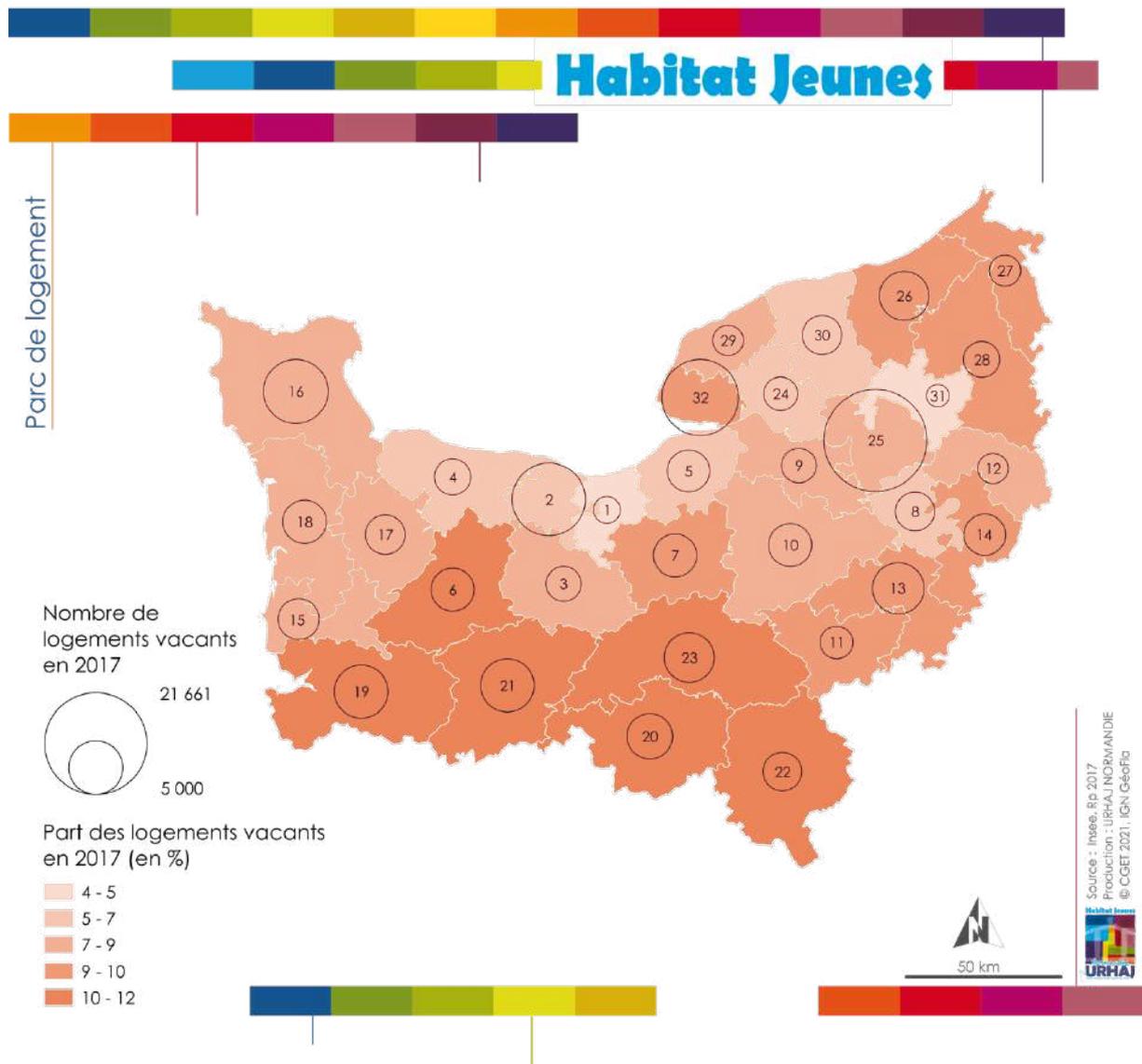
L'ancienneté des logements, et parallèlement leur vétusté (notamment d'un point de vue énergétique) représente également un enjeu à prendre en considération notamment vis-à-vis du public des jeunes actifs. Car selon les statistiques 2017, les trois quarts des logements en Normandie ont été construits il y'a plus de 30 ans. Un sur quatre (24%) l'a été avant la fin de la seconde guerre mondiale, et plus d'un sur deux (52%) entre 1945 et le début des années 1990. Si les zones 'BEL' à dominance rurale comme celles de Mortagne-au-Perche, Verneuil d'Avre, Neufchâtel ou encore Argentan recensent le plus de logements très anciens (avant 1945), les grandes agglomérations comme Caen ou le Havre, très touchées par les bombardements, en recensent davantage construits entre 1945 et 1990. Certaines zones 'BEL' à dominance touristique et balnéaire, comme celles de Deauville, Cabourg ou Granville, semble profiter d'un parc relativement plus récent (de 1990 à nos jours).



Enfin, l'analyse de la typologie des ménages occupants les logements illustre une double caractéristique en Normandie. De manière relativement homogène sur l'ensemble des territoires, une large majorité (59%) est propriétaire. Seules les grandes agglomérations (Caen, Rouen, Le Havre), recensent une proportion plus importante de locataires dans le parc privé (entre 50% et 56%). D'autre part, les ménages sont ancrés sur les territoires et semblent peu mobiles : plus d'un sur deux a emménagé il y a au moins dix ans dans son logement et plus des trois quarts depuis au moins 5 ans. Même si les données générales sont relativement homogènes sur les territoires normands, il semble que les ménages les plus ancrés sont ceux habitants dans les zones 'BEL' les plus rurales, comme celles de Buchy, Mortagne-au-Perche, Flers ou encore Coutances.



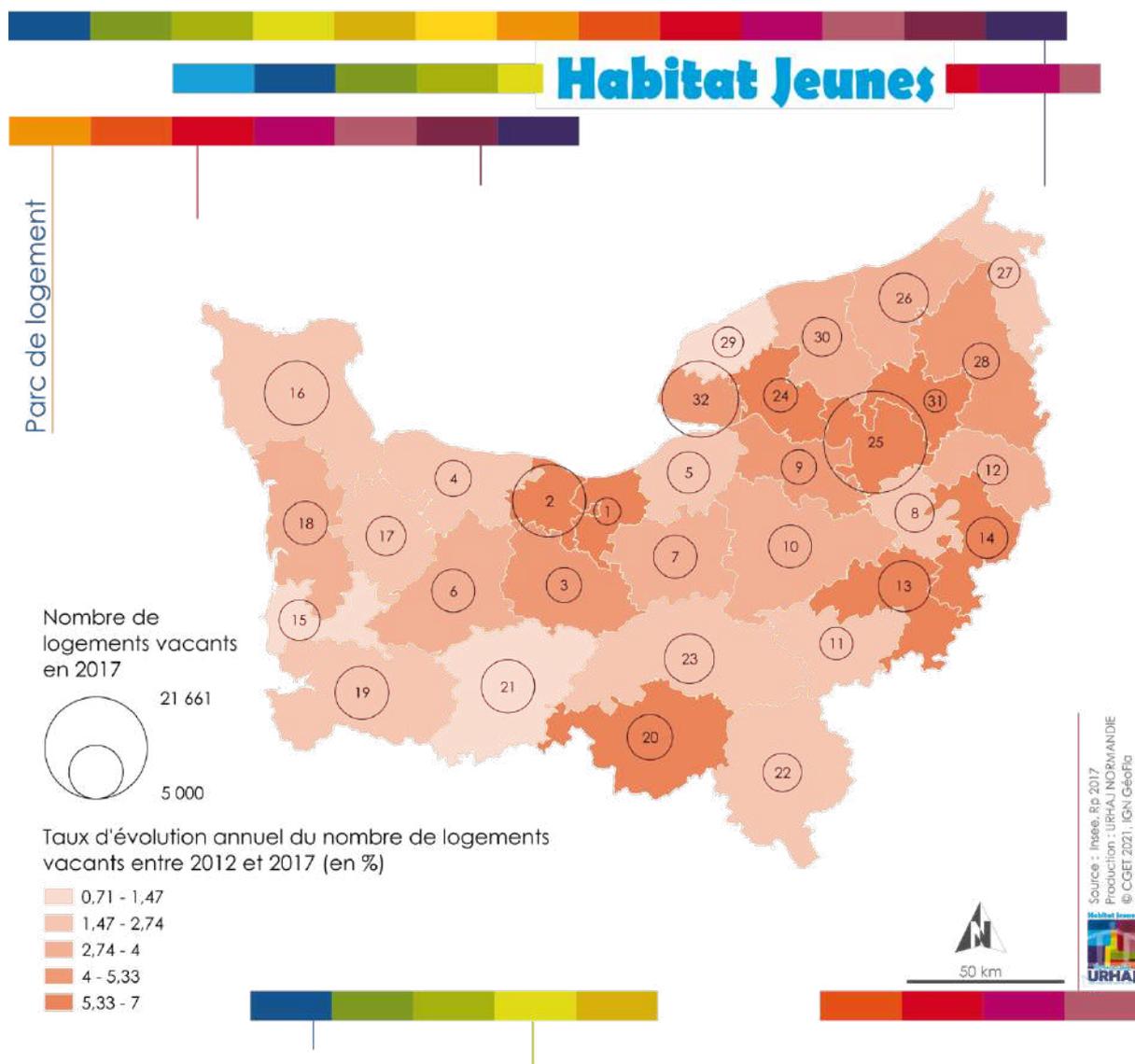
7.3 La vacance des logements



Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

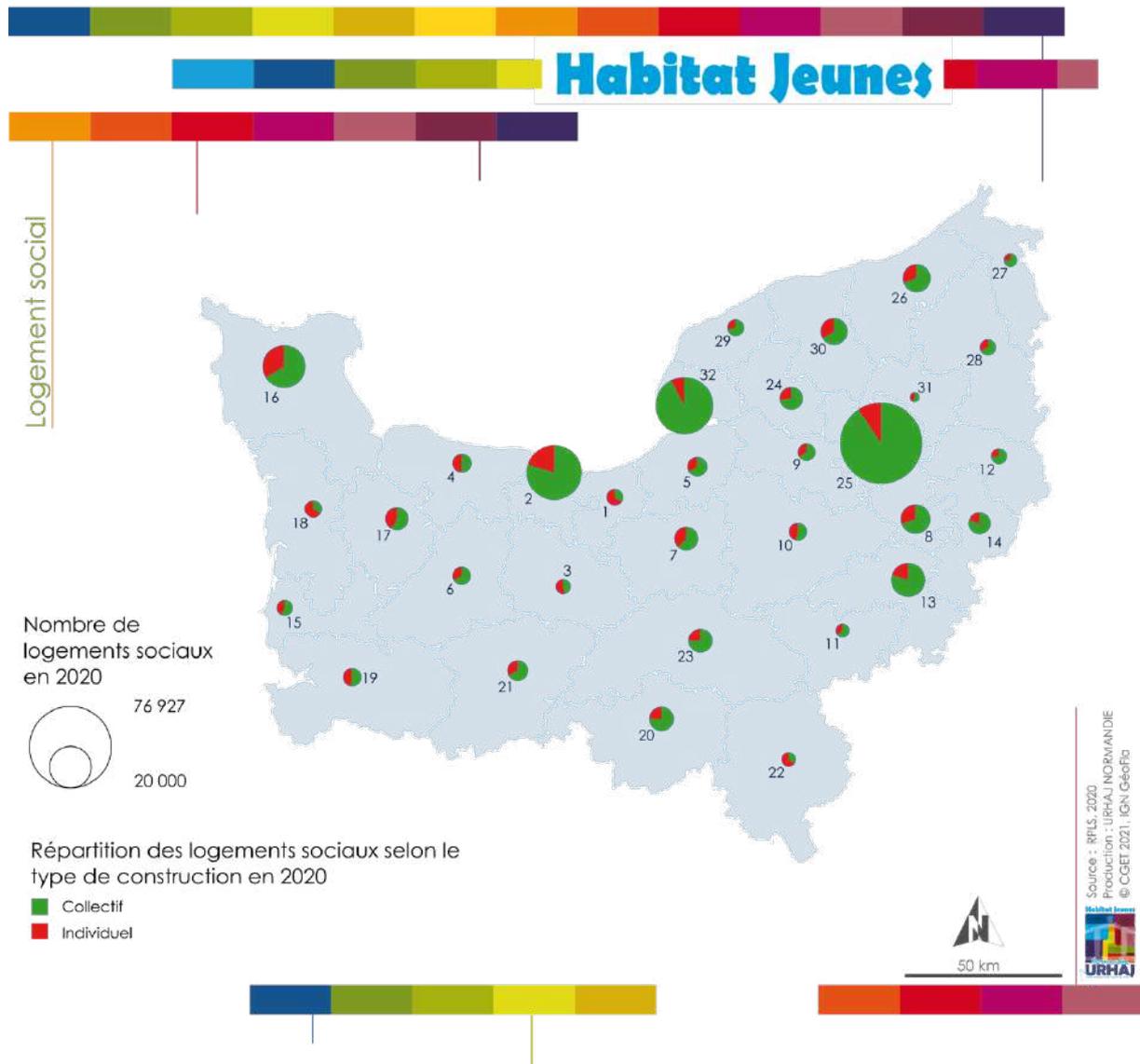
- | | | | | | |
|----------|-----|--|----------------|-----|--|
| Calvados | 1. | SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest | Manche | 17. | SCOT du Pays Saint Loïs |
| | 2. | Caen la Mer – Cœur de Nacre | | 18. | SCOT Centre Manche Ouest |
| | 3. | Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen | | 19. | CA Mont-Saint-Michel-Normandie |
| | 4. | SCOT du Bessin | | 20. | SCOT CU d'Alençon élargi |
| | 5. | SCOT Nord Pays d'Auge – Est | | 21. | SCOT Pays du Bocage |
| | 6. | SCOT Bocage et Pré-Bocage | | 22. | SCOT du Pays du Perche Ornois |
| | 7. | SCOT Sud Pays d'Auge | | 23. | SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornois et d'Ouche |
| Eure | 8. | SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord | Seine-Maritime | 24. | SCOT CA Caux Seine Agglo |
| | 9. | SCOT du Roumois – Pont Audemer | | 25. | SCOT Métropole Rouen Normandie |
| | 10. | SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvain | | 26. | SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux |
| | 11. | SCOT du Pays d'Avre et Iton | | 27. | SCOT interrégional Bresle-Yeres |
| | 12. | CC Lyons Andelle - Vexin Normand | | 28. | SCOT du Pays de Bray |
| | 13. | CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches | | 29. | SCOT des Hautes Falaises |
| | 14. | SCOT Seine Normandie Agglo. | | 30. | SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe |
| | 15. | CC Villedieu - CC Granville | | 31. | SCOT Pays entre Seine et Bray |
| | 16. | SCOT du Pays du Cotentin | | 32. | SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire |

La Normandie compte plus de 147 000 logements vacants en 2017, soit en moyenne 8% du parc dans sa globalité. Si leur nombre est élevé dans les grandes agglomérations de Rouen, Caen, Le Havre ou Cherbourg (en lien étroit avec le nombre total de logements sur ces zones), la lecture relative de l'indicateur sur les territoires illustre un tout autre constat. C'est sur l'ensemble des zones 'BEL' à dominance rurale (Orne, sud Manche, sud Calvados, sud Eure) que la part des logements vacants est la plus importante (entre 10% et 12% du parc). Il semble moins marqué sur le littoral calvadosien et la Métropole de Rouen même si leur nombre augmente chaque année davantage que sur les autres territoires normands. L'augmentation annuel de logements vacants est plus généralement marquée sur l'ensemble de l'axe Seine, l'est de l'Eure et la zone 'BEL' d'Alençon avec des taux compris entre +6%/an et +7%/an.



8 Logement social

8.1 Le parc social

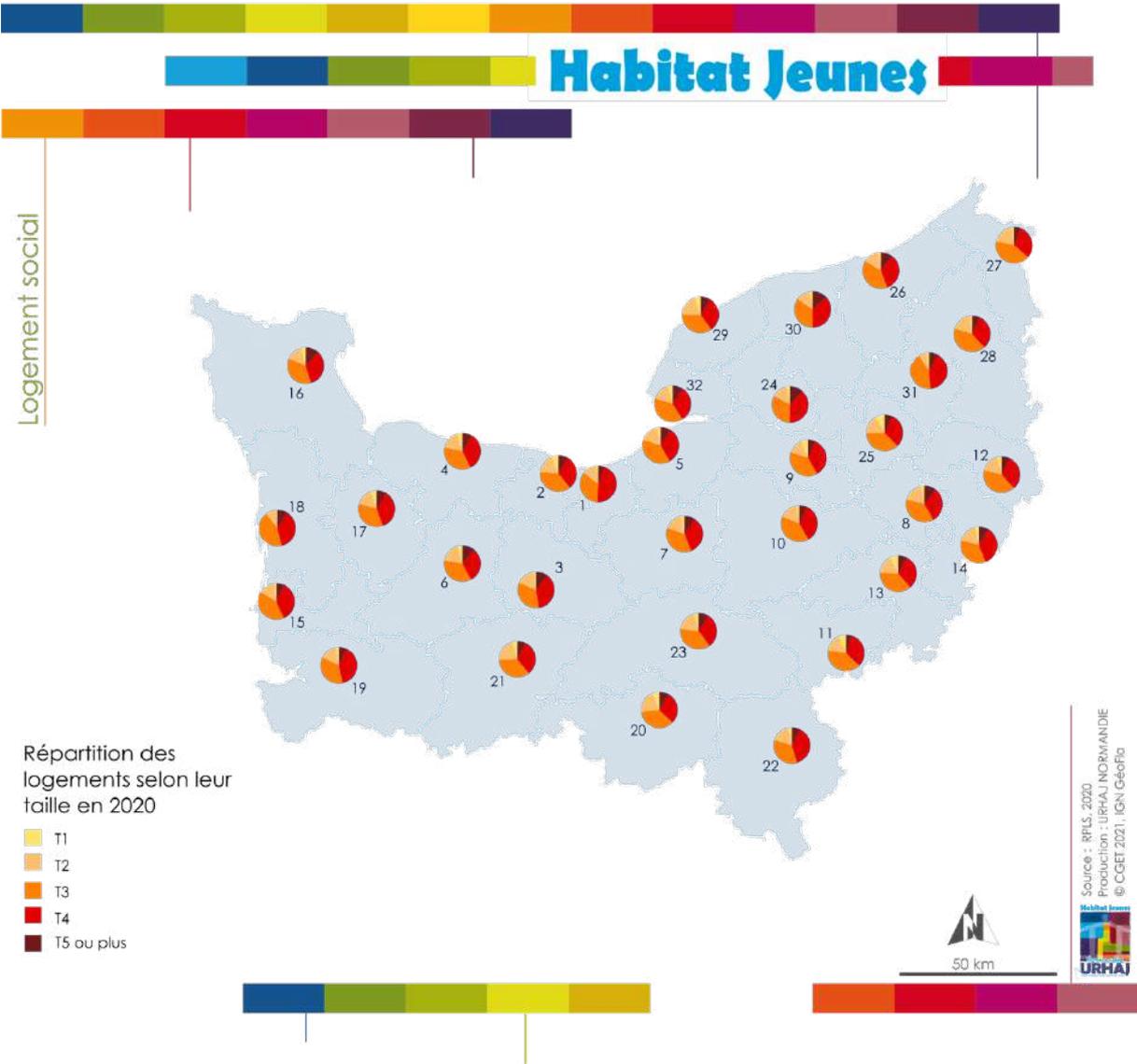


Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

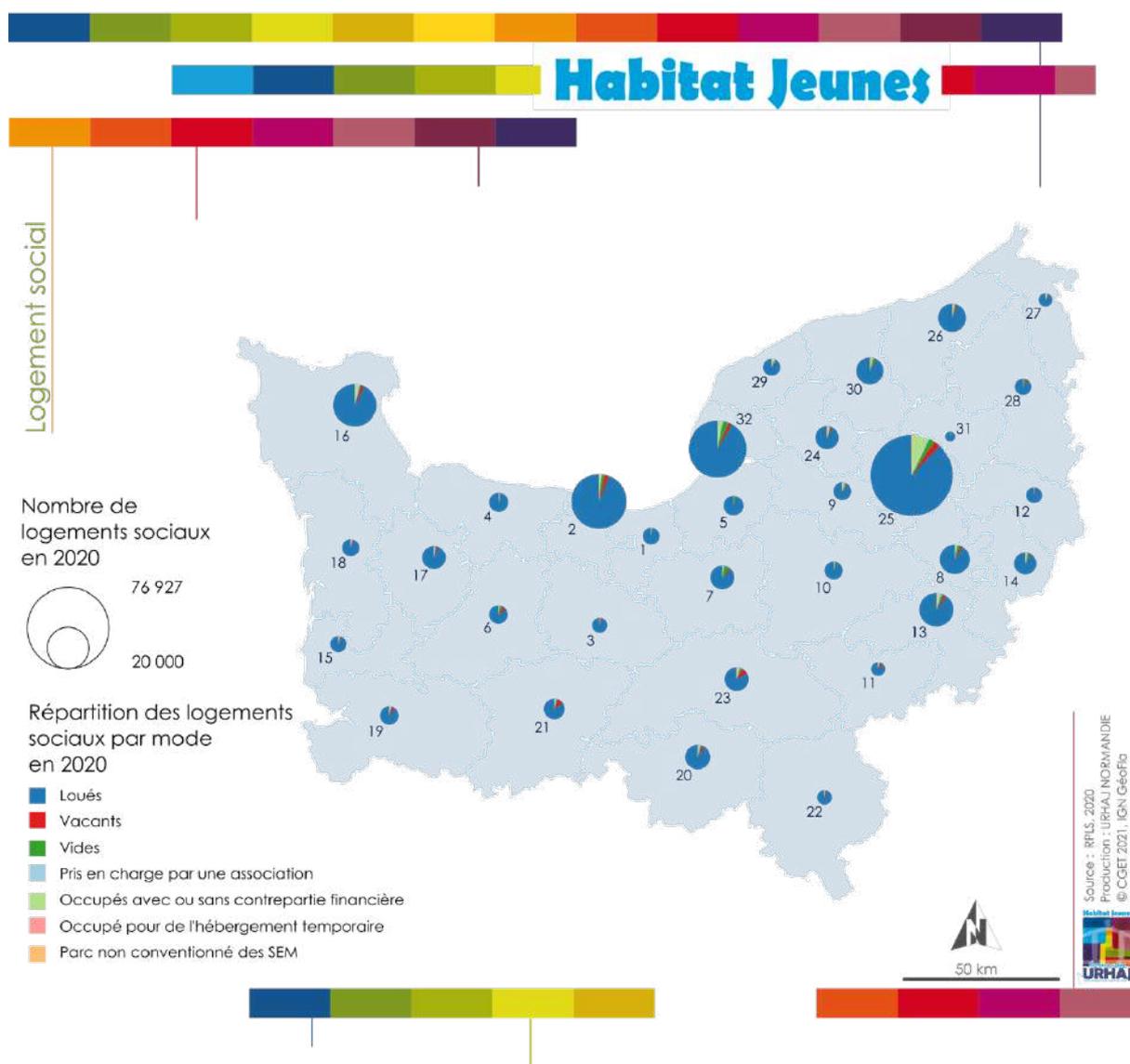
- | | | | | | |
|----------|-----|--|----------------|-----|--|
| Calvados | 1. | SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest | Manche | 17. | SCOT du Pays Saint Lois |
| | 2. | Caen la Mer – Coeur de Nacre | | 18. | SCOT Centre Manche Ouest |
| | 3. | Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen | | 19. | CA Mont-Saint-Michel-Normandie |
| | 4. | SCOT du Bessin | | 20. | SCOT CU d'Alençon élargi |
| Eure | 5. | SCOT Nord Pays d'Auge – Est | Orne | 21. | SCOT Pays du Bocage |
| | 6. | SCOT Bocage et Pré-Bocage | | 22. | SCOT du Pays du Perche Ornaïs |
| | 7. | SCOT Sud Pays d'Auge | | 23. | SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornaïs et d'Ouche |
| | 8. | SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord | Seine-Maritime | 24. | SCOT CA Caux Seine Agglo |
| | 9. | SCOT du Roumois – Pont Audemer | | 25. | SCOT Métropole Rouen Normandie |
| | 10. | SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvain | | 26. | SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux |
| | 11. | SCOT du Pays d'Avre et Iton | | 27. | SCOT interrégional Bresle-Yeres |
| | 12. | CC Lyons Andelle - Vexin Normand | | 28. | SCOT du Pays de Bray |
| | 13. | CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches | | 29. | SCOT des Hautes Falaises |
| | 14. | SCOT Seine Normandie Agglo. | | 30. | SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe |
| | 15. | CC Villedieu - CC Granville | | 31. | SCOT Pays entre Seine et Bray |
| | 16. | SCOT du Pays du Cotentin | | 32. | SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire |

Selon le Répertoire de logements locatifs des bailleurs (RPLS), le parc normand est composé de 309 967 logements sociaux. Près de la moitié (48%) est implantée sur les grandes agglomérations de Rouen (76 927), Le Havre (37 994) et Caen (35 018) en 2020. Les zones 'BEL' les plus rurales concentrent le moins de logements sociaux, comme celles de Buchy, Verneuil d'Avre, Falaise, EU - Le Tréport ou encore Mortagne-au-Perche. Les deux tiers du parc régional sont des logements de types collectifs (65%), en particulier sur les territoires les plus urbanisés et donc les plus denses, comme les zones 'BEL' du Havre, Rouen, Vernon, Évreux ou Caen, où ils représentent entre 80% et 92% du parc. Les zones 'BEL' à dominance rurale ou littorale, comme celles de Coutances, Cabourg, Mortagne-au-Perche, Falaise ou Bayeux, sont majoritairement caractérisées par des logements de type individuel (entre 50% et 70%).

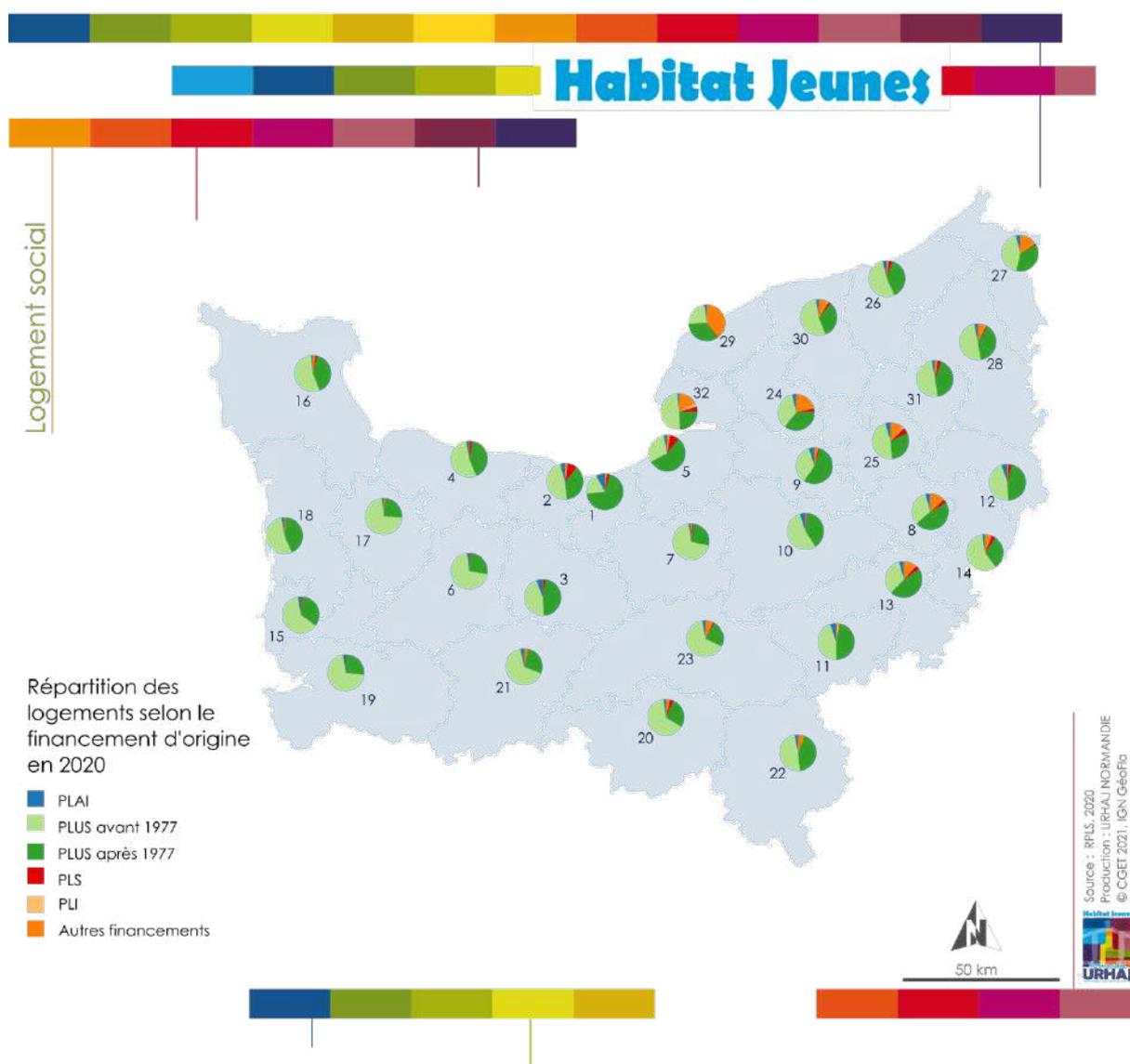
8.2 La nature du parc social



Tout comme l'analyse du parc privé, la nature du parc social normand semble peu adaptée aux besoins et aux spécificités d'un public jeune et en mobilité professionnelle. Si des territoires (notamment ceux à dominance rurale) sont fortement caractérisés par des constructions de types individuels, il en va de même pour la taille des logements. En 2020 en moyenne, 20% sont des petits logements (T1 et T2), 72% sont des logements de taille intermédiaire (T3 et T4) et 8% sont des grands logements (T5 ou plus). Dans le détail, les logements composés d'une seule pièce de vie ne représentent que 4% du parc, et sont particulièrement peu représentés sur les zones 'BEL' à dominance rurale ou littorale, comme Dieppe, Granville, Neufchâtel, Cabourg ou encore Coutances (moins de 2%). Ils le sont relativement davantage (entre 6% et 8%) sur certaines grandes agglomérations comme Rouen ou Caen, villes moyennes comme Évreux ou Alençon ou zones 'BEL' à dominance rurale comme Verneuil d'Avre ou Pont-Audemer.



L'immense majorité (plus de 91%) des logements sociaux normands sont loués en 2020. Seules quelques zones 'BEL' à dominance rurale enregistrent des taux moins élevés (entre 83% et 87%) comme celles de Lisieux, Verneuil d'Avre, Flers, Vire ou encore Argentan. Si en moyenne 0,7% du parc est pris en charge pas une association, c'est relativement plus significatif (2%) sur certaines zones 'BEL' à dominance rurale, comme celles d'Alençon, Coutances, Argentan, Avranches ou Flers. Seulement 0,01% des logements en 2020 sont occupés pour de l'hébergement temporaire, notamment sur le département de Seine-Maritime où certaines zones 'BEL' (Le Havre, EU – Le Tréport, Neufchâtel) enregistrent des taux compris entre 0,03% et 0,08%.

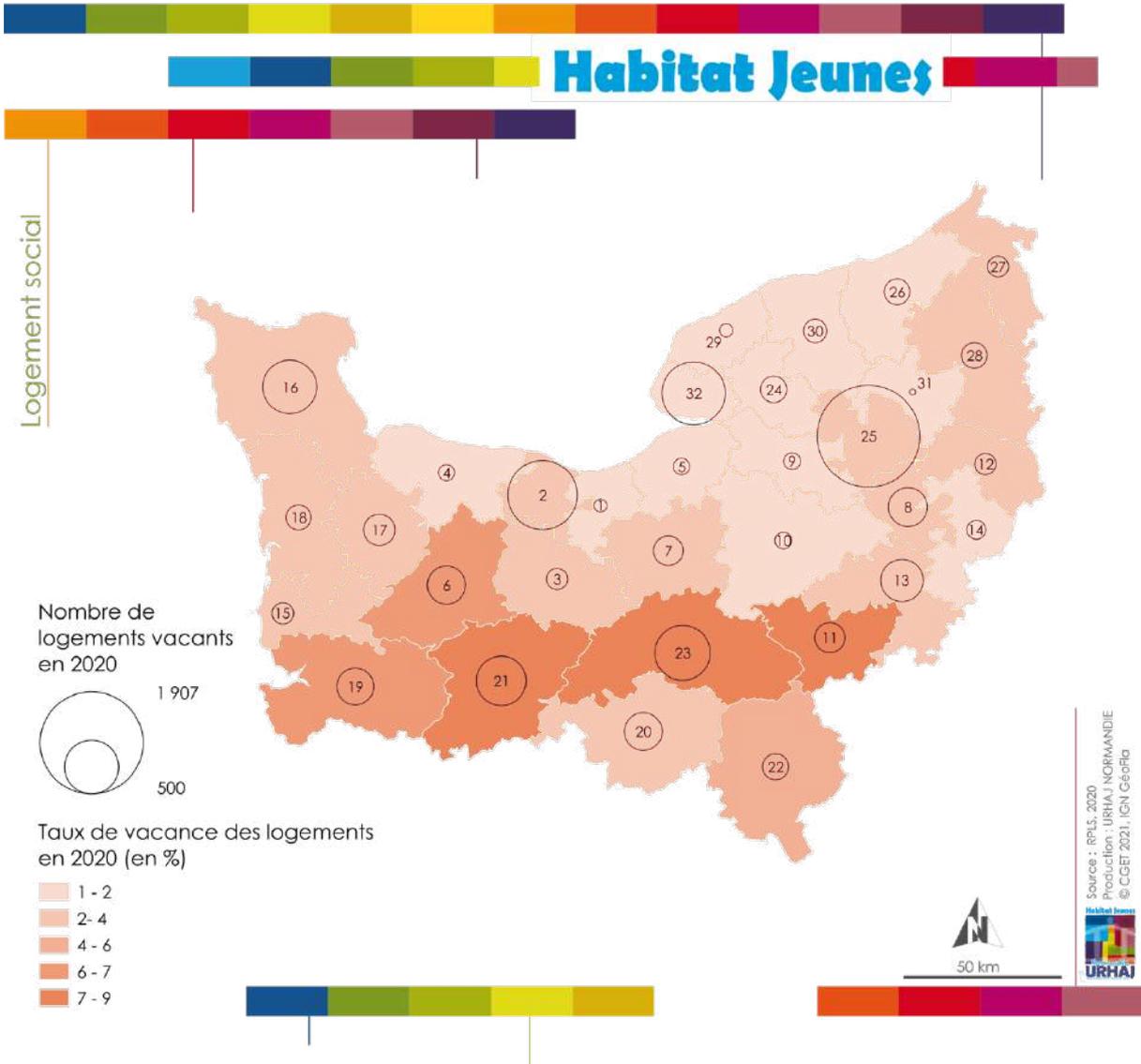


Enfin, le parc normand semble ancien avec près d'un logement sur deux (47%) construit il y'a au moins 40 ans et 80% construits il y'a au moins 10 ans. Seulement 9% du parc est relativement récent (moins de 10 ans), notamment sur certaines grandes

agglomérations comme Caen et Rouen ou zones 'BEL' littorales comme celles de Cabourg, Deauville ou Dieppe.

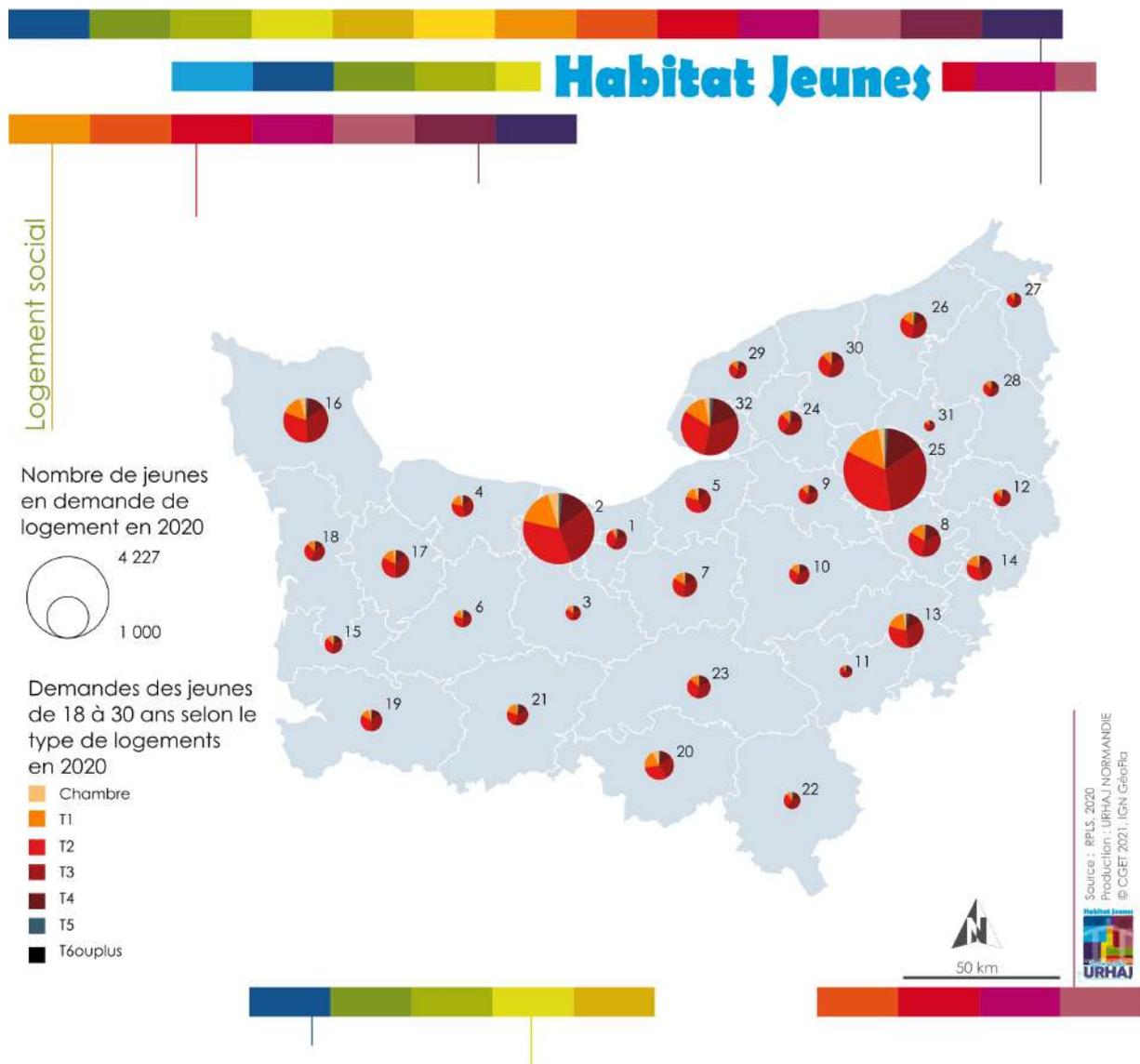
8.3 La vacance des logements sociaux

Les 8 321 logements sociaux représentent en moyenne 3,1% de l'ensemble du parc normand. Nombreux sur les agglomérations de Rouen, Caen, Le Havre et Cherbourg, ils le sont également sur des zones 'BEL' à dominance rurale, comme celles d'Avranches, Vire, Flers, Argentan ou Verneuil d'Avre. Sur ces territoires, leur part est comprise entre 6% et 9%, soit bien au-delà de la moyenne régionale.



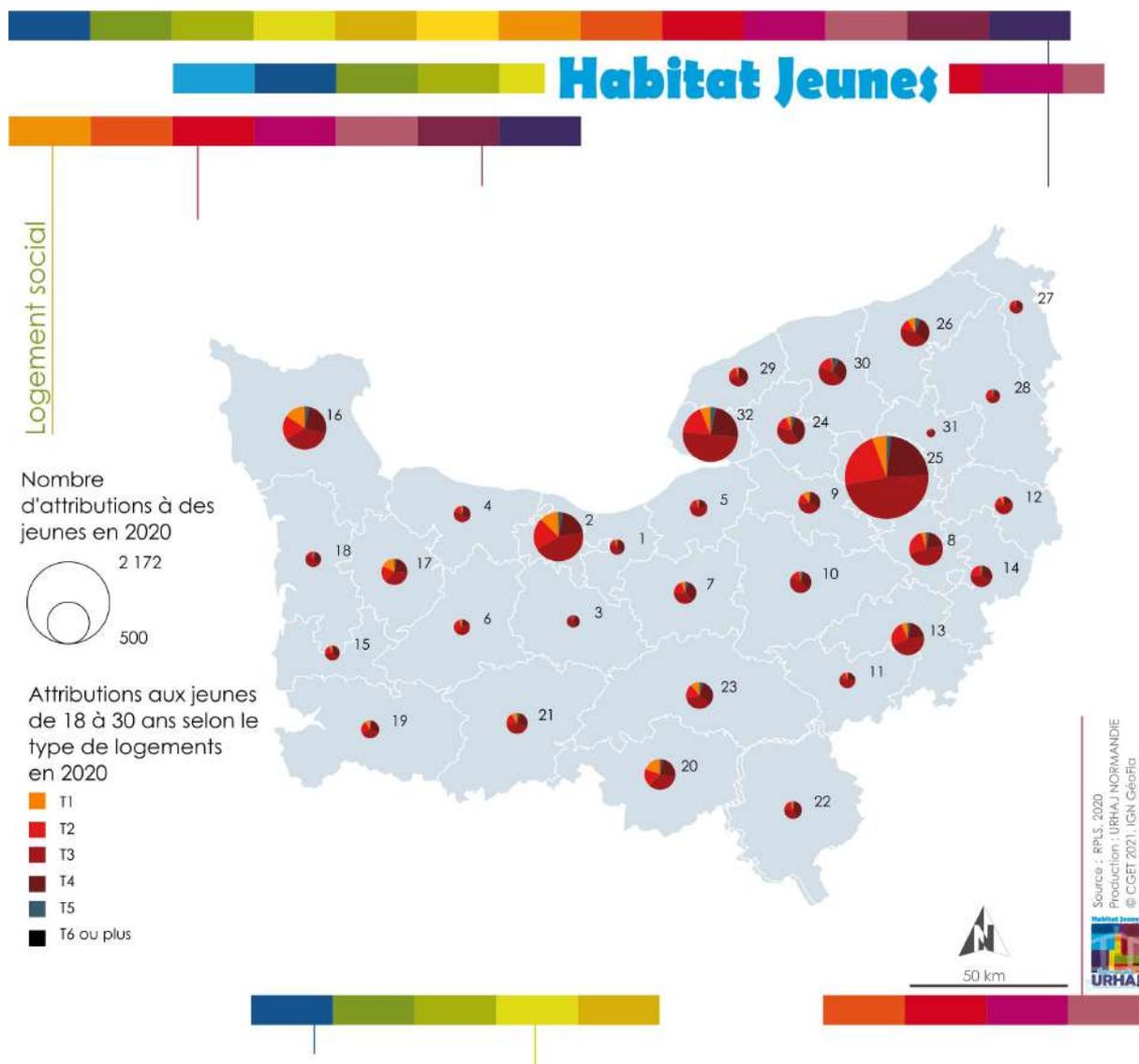
8.4 Les jeunes face au logement social

Entre le 01 janvier et le 31 décembre 2020, 81 581 demandes en logement social ont été recensées en Normandie, quel que soit la tranche d'âge retenue. 19 348 d'entre elles concernent uniquement les jeunes âgés de 18 à 30 ans, soit une demande sur cinq (24%). Les 25 - 29 ans sont largement majoritaires (52%) parmi les jeunes, suivi par les 20 - 24 ans (41%) et les moins de 20 ans (seulement 7%). Les jeunes en Seine-Maritime sont les plus représentés (42%) parmi les demandeurs en logement social, suivi par ceux du Calvados (1/4 des demandes), de l'Eure (14%), de la Manche (13%) et de l'Orne (7%).



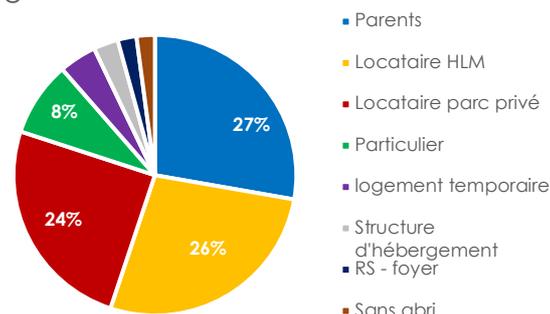
A une échelle plus fine, sur le nombre total de demandes des jeunes en logement social, la métropole de Rouen concentre à elle seule plus d'une demande sur cinq, suivi par les grandes agglomérations de Caen, Le Havre et Cherbourg (28% des demandes). Sur le reste du territoire, entre 753 (zones 'BEL' intermédiaires telles

qu'Évreux, Louviers, Alençon) et 74 (zones 'BEL' à dominance rurale, telles que Buchy, Verneuil d'Avre, Falaise) demandes sont recensées par an auprès du public cible. En matière de typologie, les petits logements (chambres et T1) représentent 16% des demandes en logement social par les jeunes, notamment sur certaines zones 'BEL' intermédiaires (Alençon, Bayeux, Évreux), grandes agglomération (Caen) où zones 'BEL' littorales et touristiques (Deauville) où elles oscillent entre 20% et 28% des demandes. Les logements de taille intermédiaire (T2 et T3) sont largement majoritaires dans la mesure où ils représentent deux tiers des demandes portées par les jeunes (66%). C'est particulièrement le cas (entre 71% et 74%) sur certaines zones 'BEL' littorales (Eu – Le Tréport, Cabourg) ou à dominance rurale (Gisors, Coutances, Buchy). Enfin, les demandes en grands logements par les jeunes représentent 18% de l'ensemble des demandes, notamment sur les zones 'Bel' à dominance rurale (entre 22% et 29%) comme Verneuil d'Avre, Neufchâtel, Bolbec, Mortagne-au-Perche.



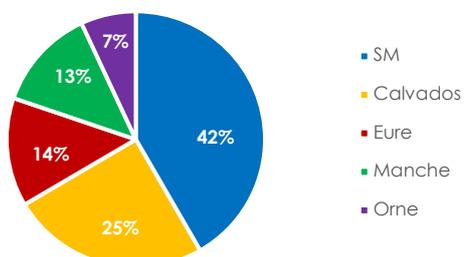
De manière générale sur l'ensemble des territoires normands, ces jeunes demandeurs de logements sociaux sont très majoritairement célibataires (59%) ou en concubinage (24%). Une importante proportion est soit en CDI (23%), soit au chômage (19%), soit en contrat court de type CDD, stage ou intérim (16%). Les apprentis et étudiants ne représentent respectivement que 4% de l'ensemble des jeunes demandeurs. En termes de revenus, une moitié touche entre 500€ et 1 500€ par mois, 18% entre 1 500€ et 2 000€ et 17% plus de 2 500 par mois en 2020. Enfin, au moment de leur demande, ces jeunes logent soit au domicile parental (27%), soit déjà dans un logement social (26%), soit dans leur propre logement au sein du parc privé (24%). Entre 1% et 8% d'entre eux logent dans des résidences étudiantes, résidences sociale (foyer), logements temporaires ou chez des particuliers.

Jeunes en demande selon leur logement actuel

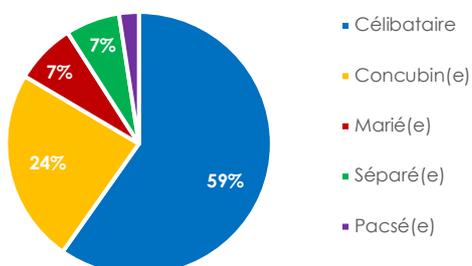


Demandes

Jeunes répartis par département

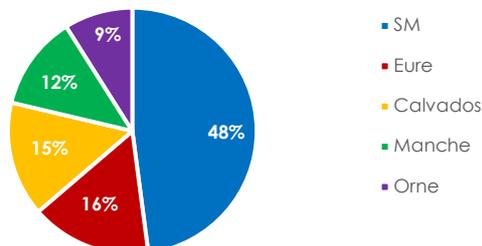


Jeunes selon leur situation familiale

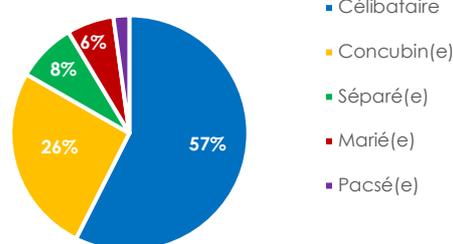


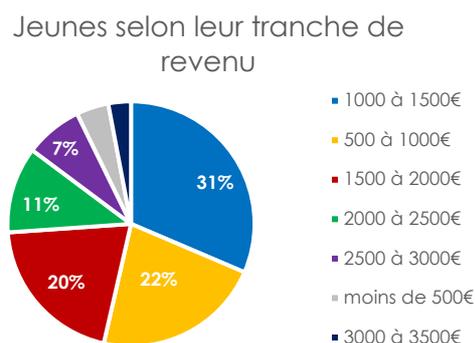
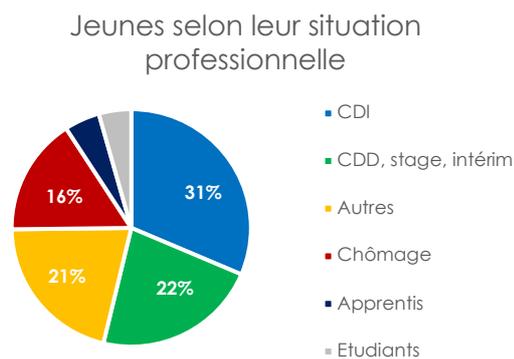
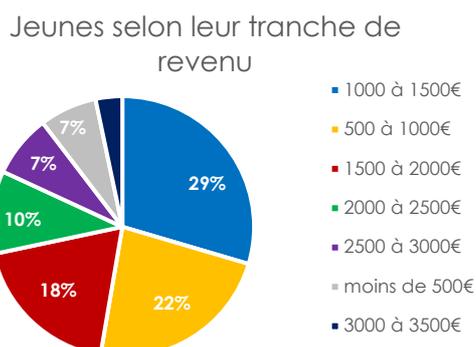
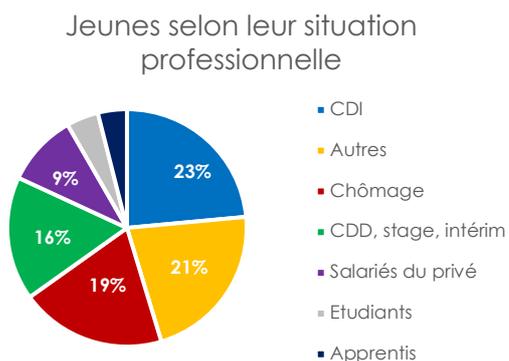
Attributions

Jeunes répartis par département



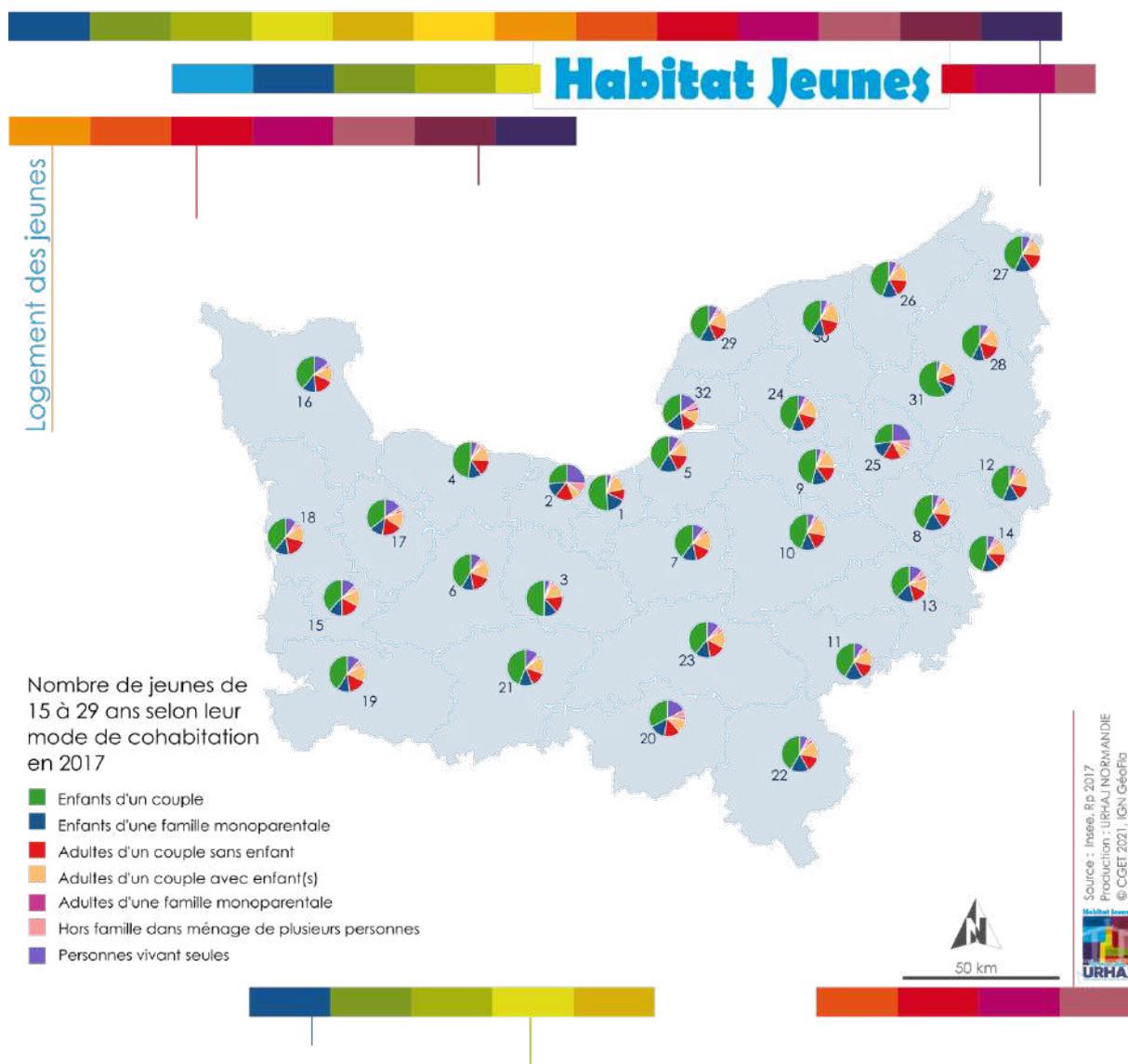
Titre du Jeunes selon leur situation familiale





Sur la même période, on recense 26 996 attributions en logement social en Normandie dont 8 621 à destination de jeunes âgés de 18 à 30 ans, soit 32% de l'ensemble des attributions. Si les 25-29 ans se voient majoritairement attribués des logements (16%), suivis de près par les 20-24 ans (13%), les moins de 20 ans le sont faiblement en 2020 (3%). Près d'une attribution sur deux pour les jeunes est recensée en Seine-Maritime (48%), entre 12% et 15% l'est dans le Calvados, l'Eure ou la Manche et seulement 9% dans l'Orne. Dans le détail, la Métropole de Rouen concentre à elle seule une attribution sur quatre (25%), tout comme les grandes agglomérations du Havre, Caen et Cherbourg (avec 27% des attributions au total). Les logements de taille intermédiaire (T2 et T3) sont largement majoritaires dans la mesure où ils représentent deux tiers des attributions pour les jeunes (62%). C'est particulièrement le cas (entre 71% et 74%) sur certaines zones 'BEL' littorales (Deauville) ou à dominance rurale (Gisors, Vire, Louviers). Les attributions en grands logements (T4 ou plus) pour les jeunes représentent un tiers de l'ensemble des attributions, notamment sur les zones 'BEL' à dominance rurale (supérieur à 40%) comme Falaise, Bolbec, Mortagne-au-Perche. Les petits logements (T1, car pas de chambre) ne représentent que 7% des attributions en logement social pour les jeunes, notamment sur certaines zones 'BEL' intermédiaires (Alençon, Saint-Lô) ou grandes agglomération (Caen, Cherbourg) où leurs taux oscillent entre 13% et 19%.

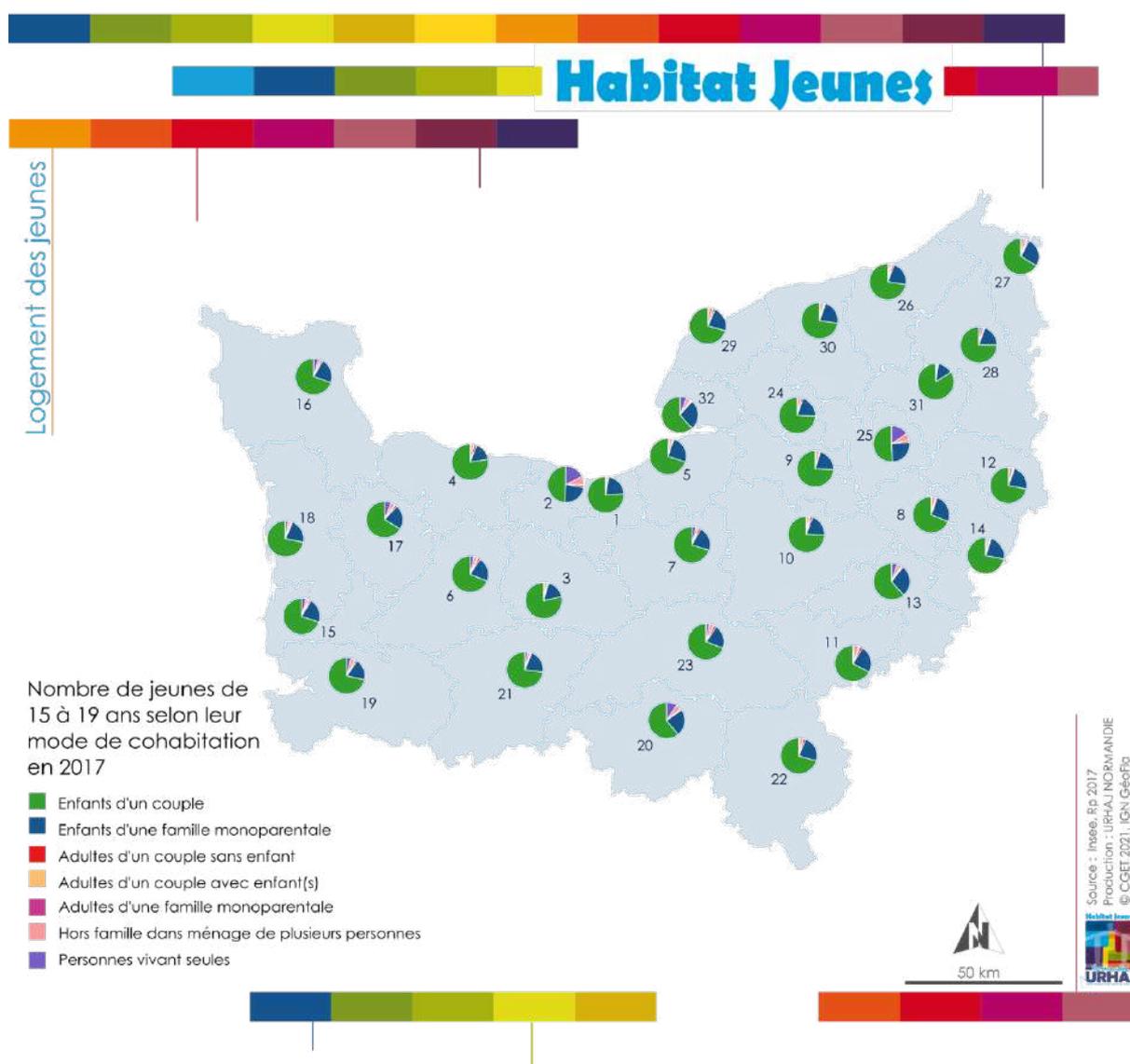
9 Logement jeunes



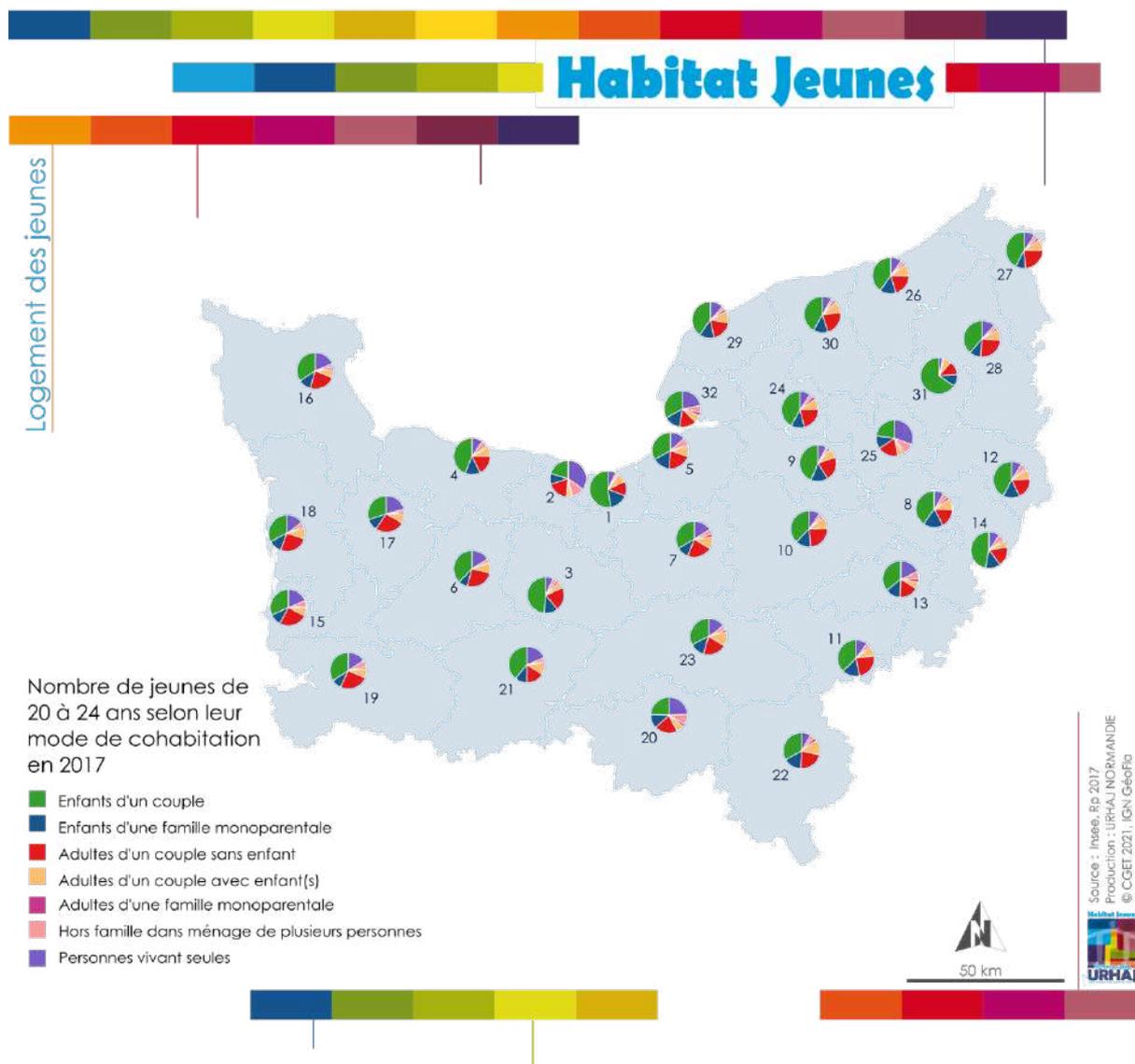
Zones 'BEL' (le n° renvoie au nom de la zone 'BEL')

Calvados	1.	SCOT Nord Pays d'Auge – Ouest	Manche	17.	SCOT du Pays Saint Lois
	2.	Caen la Mer – Cœur de Nacre		18.	SCOT Centre Manche Ouest
	3.	Pays de Falaise – Sud Métropole de Caen		19.	CA Mont-Saint-Michel-Normandie
	4.	SCOT du Bessin		20.	SCOT CU d'Alençon élargi
	5.	SCOT Nord Pays d'Auge – Est		21.	SCOT Pays du Bocage
	6.	SCOT Bocage et Pré-Bocage		22.	SCOT du Pays du Perche Ornaï
	7.	SCOT Sud Pays d'Auge		23.	SCOT des Pays d'Argentan, d'Auge Ornaï et d'Ouche
Eure	8.	SCOT Eure Madrie Seine et Forêt de Bord	Seine-Maritime	24.	SCOT CA Caux Seine Agglo
	9.	SCOT du Roumois – Pont Audemer		25.	SCOT Métropole Rouen Normandie
	10.	SCOT du Neubourg et Risle Charentonne - Lieuvain		26.	SCOT du pays Dieppois, terroir de Caux
	11.	SCOT du Pays d'Avre et Iton		27.	SCOT interrégional Bresle-Yeres
	12.	CC Lyons Andelle - Vexin Normand		28.	SCOT du Pays de Bray
	13.	CA Evreux P. de N. - CC du Pays de Conches		29.	SCOT des Hautes Falaises
	14.	SCOT Seine Normandie Agglo.		30.	SCOT Pays Plateau de Caux Maritime - Caux-Austreberthe
	15.	CC Villedieu - CC Granville		31.	SCOT Pays entre Seine et Bray
16.	SCOT du Pays du Cotentin	32.	SCOT le Havre Pointe de Caux Estuaire		

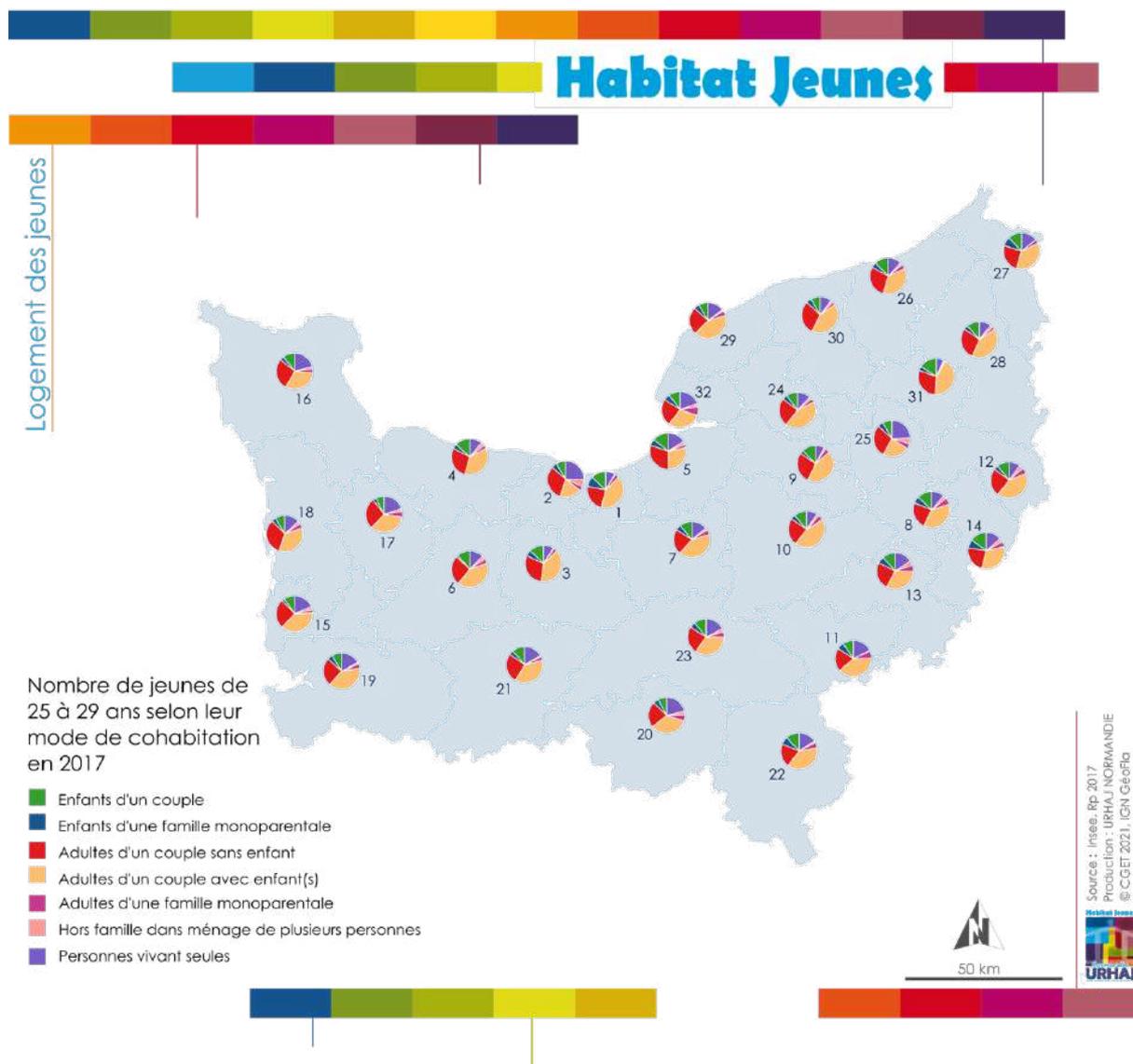
En Normandie en 2017, presque neuf jeunes âgés de 15 à 29 ans sur dix logent dans leur famille, quelle que soit la nature de cette dernière. C'est particulièrement le cas dans les zones 'BEL' à dominance rurale, comme celles de Buchy, Cabourg, Falaise, Pont-Audemer, Bernay, Yvetot, Dieppe ou Bolbec, où leur part oscille entre 91% et 96%. Principalement âgés de moins de 18 ans (pour 55% d'entre eux), ils logent plus souvent dans une famille composée d'un couple (pour 71% d'entre eux). Un jeune sur dix vit de manière autonome (dans son propre logement et sans sa famille), notamment dans les grandes et moyennes agglomérations comme celles de Caen, Rouen, Alençon, Le Havre, Saint-Lô ou Cherbourg. Représentants entre 15% et 26%, ils bénéficient de l'offre en centres de formation et d'études supérieures des principaux centres urbains normands et sont soumis à la recherche d'un logement. Enfin, environ 3% des jeunes habitent dans un ménage constitué de plusieurs personnes (hors famille), également sur les grandes agglomérations.



A l'intérieur de cette tranche d'âge de jeunes de 15 à 29 ans se cachent des disparités et l'analyse d'une réelle évolution dans leur manière de dé-cohabiter. Entre 15 et 19 ans, 92% des jeunes logent dans leur famille, quelle que soit la nature de cette dernière. Les résultats sont clairement homogènes (leur part oscille entre 88% et 97%) et aucune zones 'BEL' ne se démarque réellement. Ils logent davantage dans une famille composée d'un couple (pour 70% d'entre eux) que dans une famille monoparentale (22%). Si seulement 3% vit de manière autonome (dans son propre logement et sans sa famille), ils représentent respectivement entre 15% et 18% dans les agglomérations de Rouen et Caen. Encore une fois, cela peut s'expliquer par la présence des principaux organismes de formations, d'études, de stages, d'apprentissage et d'emploi dans ces pôles d'attractivité. Enfin, environ 3% des jeunes habitent dans un ménage constitué de plusieurs personnes (hors famille).



Entre 20 et 24 ans, 82% des jeunes logent toujours dans leur famille malgré leur âge, quelle que soit la nature de cette dernière. Les résultats semblent plus contrastés selon les territoires : très représentés (entre 88% et 95%) sur les zones 'BEL' les plus rurales (comme celles de Buchy, Pont-Audemer, Falaise, Yvetot, Bolbec, Bernay ou Mortagne-au-Perche), ils le deviennent moins sur les grandes agglomérations du Havre (72%), d'Alençon (67%), de Rouen (60%) ou de Caen (54%). La part des jeunes vivants de manière autonome (dans leur propre logement et sans leur famille), augmente avec l'âge passant de 3% entre 15 et 19 ans à 14% en moyenne pour ceux de 20 à 24 ans. Ils sont davantage représentés dans les pôles urbains régionaux, comme ceux de Caen (35%), de Rouen (31%) ou du Havre (22%) mais également au sein de moyennes agglomérations, comme celles d'Alençon (24%), de Saint-Lô (20%) ou de Flers (19%).



Entre 25 et 29 ans, la décohabitation des jeunes n'accélère pas, voire stagne, au vu des données qui n'évoluent que très faiblement. 83% des jeunes logent toujours dans leur famille respective, malgré leur âge plus avancé. Les résultats sont toujours contrastés selon les territoires : très représentés (entre 89% et 92%) sur les zones 'BEL' les plus rurales (comme celles de Buchy, Pont-Audemer, Falaise, Bernay, Yvetot), ils le sont moins sur les grandes agglomérations du Havre (77%), d'Alençon (66%), de Rouen (70%) ou de Caen (69%). La part des jeunes vivants de manière autonome (dans leur propre logement et sans leur famille), stagne à 14% en moyenne, voire diminue selon les territoires. Ils sont toujours plus représentés dans les pôles urbains régionaux, comme ceux de Caen (25%), de Rouen (25%) ou du Havre (20%) mais également au sein de moyennes agglomérations, comme celles d'Alençon (21%) ou de Saint-Lô (20%). Si leur proportion diminue sur ces zones 'BEL', c'est étroitement lié à la fin des périodes d'études supérieures et à la difficile transition vers le marché de l'emploi.

10 Récapitulatif des indicateurs statistiques

	Constats	Zones 'BEL' ou territoires concernés
Démographie	4 grandes familles de zones 'BEL' en Normandie	Métropole et grandes agglomérations / zones 'BEL' intermédiaires / Zones 'BEL' à dominance rurale / Zones 'BEL' à dominance littorale et touristique
	Augmentation relative de la population normande (+0,05%/an) tout comme l'IDF, Hauts-de-France, Grand Est	Augmentation sur le littoral calvadosien et le nord de l'Eure et de Seine-Maritime (sauf pour la zone du Havre et du Tréport) / Diminution sur l'Orne et la Manche.
	Solde naturel positif en Normandie (+0,16%/an)	Positif en Seine-Maritime (autour de Rouen et du Havre), Eure (Louviers, Évreux), Calvados (autour de l'agglomération caennaise)
		Négatif sur les zones 'BEL' de Coutances, Mortagne-au-Perche, Avranches, Granville, Argentan, EU-Le Tréport, Deauville
	Solde migratoire négatif en Normandie (-0,12%/an)	Positif sur des territoires périphériques (Falaise, Cabourg, Pont-Audemer, le Pays entre Seine et Bray), ruraux (Le Neubourg, Verneuil d'Avre), littoraux (notamment dans la Manche et le Calvados)
Négatif sur les agglomérations de Rouen, le Havre, Caen, Cherbourg		
Zoom sur les jeunes	565 551 jeunes âgés de 15 à 29 ans en Normandie en 2017	Majoritairement sur la métropole rouennaise (plus de 105 000), les agglomérations de Caen (plus de 66 000), Le Havre (presque 50 000), Cherbourg (plus de 32 000)
	Représentent 17% de la population totale en 2017 (comme la Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie...)	Représentation importante sur les grandes agglomérations, moitié ouest de la Seine-Maritime et moitié est de l'Eure
		Moins représentés sur de certaines zones rurales et littorales (Granville, Avranches, Mortagne-au-Perche)
	Indice de jeunesse négatif en Normandie (95 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) comme la majorité des régions françaises	Indice important sur Louviers (125), Évreux (113) et Falaise (118) / plus modérément sur les territoires parallèles à la Seine
Négatif sur plus de 70% des zones 'BEL' (ouest de la Manche, Orne, côte Fleurie...)		
Évolution négative du nombre de jeunes en Normandie (-0,83%/an), tout comme la moitié nord de la France métropolitaine	Résultats homogènes mais plus marqués (entre -1,5%/an et -1,8%/an) sur la Seine-Maritime (Tréport, Le Havre, Yvetot), l'Orne (Alençon, Flers) le sud-Calvados (Vire, Lisieux)	
Diplôme / formation	Majorité des jeunes normands avec le niveau BEP, CAP ou équivalent (28%), ou le niveau Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent (29%). Disparités en lien étroit avec l'offre de formation proposée localement	Forte représentation du niveau BEP/CAP (28% - 33%) sur des zones 'BEL' rurales, périurbaines ou littorales (Bayeux, Le Tréport, Lisieux, Coutances, Mortagne-au-Perche)
		Forte représentation du niveau Bac +2 ou Bac +3 sur les zones 'BEL' avec antennes universitaires (Saint-Lô), IFSI (Granville) ou STS (Cherbourg)
		Forte représentation du niveau Bac +4 ou plus sur la Métropole rouennaise ou les grandes agglomérations (Caen, Le Havre)
	11% des jeunes normands n'ont aucun diplôme ou certificat d'études primaires	Marqué (jusqu'à 16% de l'ensemble des jeunes) dans l'Eure (Louviers, Verneuil d'Avre, Évreux), l'Orne (Argentan, Alençon) la Seine-Maritime (Le Havre)
	21 341 jeunes apprentis en emploi en Normandie en 2018, répartis de manière homogène	Très présents sur Rouen (plus de 3 000), Caen (plus de 1 900), Cherbourg (1 600), Le Havre (presque 1 500) mais également sur l'ensemble de la région
Besoins potentiels en logement des apprentis (selon un indice en emploi / en résidence)	Zones 'BEL' de Caen, Flers, Avranches, Saint-Lô, Dieppe, Rouen...	
Emploi des jeunes	Indice de concentration d'emploi normand légèrement inférieur à 100 (96,8 en 2017)	Positif sur les pôles principaux (Caen, Rouen, Le Havre), certains pôles secondaires (Alençon, Saint-Lô, Argentan) et ceux à fort potentiel touristique (Avranches, Deauville)
		Négatif sur les territoires ruraux ou littoraux, comme à l'est de la Seine-Maritime (SCOT du Pays de Bray), l'ouest de l'Eure (Pont-Audemer, Le Neubourg), le Calvados (Bessin, Cabourg...)

	Un taux d'activité des jeunes en Normandie (43,5%) supérieur à la moyenne nationale (40,3%)	Zones 'BEL' de Cherbourg, Coutances, Mortagne-au-Perche, Neufchâtel...
	Un taux d'emploi des jeunes en Normandie (31%) supérieur à la moyenne nationale (29%)	Zones 'BEL' de Cherbourg, Coutances, Avranches / similaire à la moyenne nationale sur les grandes agglomérations
	Plus de la moitié des jeunes normands de 15 à 24 ans sont sans activité professionnelle (étudiants ou jeunes en formation)	Moins de 1% d'agriculteurs (Coutances), d'artisans/commerçants/chefs d'entreprises (Argentan, Flers, Mortagne-au-Perche) et cadres/professions intermédiaires (Rouen, Caen, Cherbourg, Le Havre)
		7% de professions intermédiaires (grandes agglomérations)
		15% d'employés (territoires littoraux comme Deauville, Cabourg, Granville ou à dominance rurale comme Argentan, Neufchâtel)
Une répartition des jeunes en fonction de leurs contrats de travail qui évolue en fonction de leur âge	18% d'ouvrier (territoires ruraux : Coutances, Mortagne-au-Perche, Avranches, Vire, Le Tréport, Neufchâtel, Flers, Bernay, Fécamp, Gisors)	
	Entre 15 et 19 ans, 57% sont inscrits en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (particulièrement sur des territoires hors grandes agglomérations)	
Précarité des jeunes	Plus d'un quart (27,4%) des jeunes normands occupent un emploi à temps partiel, soit légèrement moins qu'à l'échelle nationale (28,5%)	Entre 15 et 19 ans, 33% des jeunes sont concernés (taux à plus de 40 % sur certains territoires de Seine-Maritime comme Le Havre, Rouen, Neufchâtel)
		Entre 20 et 24 ans, même si le taux diminue (22%), il reste important sur les trois agglomérations de Caen, Rouen, Le Havre (entre 30% et 36%)
	Plus de 57% des jeunes normands occupent un emploi précaire, soit davantage qu'à l'échelle nationale (54,8%)	Entre 15 et 19 ans, 83% des jeunes sont concernés (jusqu'à 92% sur les zones 'BEL' de Buchy, Bolbec, Mortagne-au-Perche, Flers, Vire, Argentan)
		Entre 20 et 24 ans, même si le taux diminue (51%), il reste marqué sur les grandes agglomérations, le nord de la Seine-Maritime (Le Tréport, Dieppe), l'Orne (Flers, Argentan, Alençon), sud de l'Eure (Verneuil d'Avre)
	Un taux de chômage des jeunes normands (28,8%) équivalent au niveau national (28,5%)	Notamment sur les zones 'BEL' du Havre (35%), Eu-Le Tréport (34%), Rouen (31%), Verneuil d'Avre (31%), Alençon (30%)
	17,3% des jeunes normands sont non insérés (ni en emploi, ni en formation - NNET), soit davantage qu'à l'échelle nationale (16,8%)	Notamment dans l'Eure (19,2%), l'Orne (18,4%), et la Seine-Maritime (18,1%) : ex des zones 'BEL' du Tréport, Argentan, Verneuil d'Avre, Louviers, Le Havre, Lisieux
	Un taux de pauvreté des jeunes normands non négligeable (22%)	Grandes agglomérations (Le Havre, Rouen, Caen), certaines zones rurales (Alençon, Argentan, Verneuil d'Avre, Évreux, Lisieux, Flers, Bernay) et littorales (Le Tréport, Fécamp)
	Un nombre important de jeunes soumis à une précarité relative à la problématique logement (322 348 bénéficiaires des aides de la CAF)	Homogène mais très marqué sur la Métropole (17 000 jeunes concernés), les agglomérations du Havre et de Caen (10 000 jeunes) et les pôles secondaires de Cherbourg ou Évreux
Logement – Parc privé	Le parc de logements privés normands (1 813 618 en 2017) évolue chaque année de manière positive (+0,92%/an) et de manière relativement homogène (comme les Hauts de France ou Grand est, mais moins qu'en Bretagne ou Pays de la Loire)	Concentration importante à Rouen (256 000), les agglomérations de Caen, Le Havre, Cherbourg (entre 116 000 et 161 000), territoires littoraux de Deauville, Dieppe, Avranches (entre 51 000 et 68 000) et villes moyennes (entre 22 000 et 60 000)
		Évolution moins marquée dans l'Orne (Flers, Argentan, Mortagne-au-Perche), la Manche et le sud Calvados
	Une part importante de résidences secondaires sur des territoires littoraux (activité touristique dense)	Zones 'BEL' de Deauville (51%), Cabourg (47%), Coutances (27%), Granville (26%)
	Part des maisons (67%) deux fois supérieure à celle des appartements (33%)	Zones 'BEL' à dominance rurale : Buchy (94%), Mortagne-au-Perche (92%), Coutances (91%), Falaise (89%), Bernay (89%) + villes moyennes (part >70%)
Un parc normand peu caractérisé par des petits logements (10% de T2, 4% de T1)	Zones 'BEL' à dominance rurale : Buchy, Falaise, Coutances, Pont-Audemer, Bernay, Yvetot, Mortagne-au-Perche (grandes agglomérations plus modestement touchées)	

	Un parc normand relativement ancien (52% construits entre 1945 et 1990)	Zones 'BEL' à dominance rurale : Mortagne-au-Perche, Verneuil d'Avre, Neufchâtel, Argentan + certaines grandes agglomérations (Caen, Le Havre) très touchées par les bombardements
	Un parc dominé par une majorité de propriétaires, installés et ancrés depuis longtemps sur le territoire (peu mobile)	Résultats homogènes mais phénomène marqué sur les territoires les plus ruraux (Buchy, Mortagne-au-Perche, Flers, Coutances)
	147 000 logements vacants en 2017, soit 8% du parc (soit moins que le Centre-Val-de-Loire mais plus que la Bretagne, les Pays de la Loire ou l'IDF)	Zones 'BEL' à dominance rurale comme Avranches, Vire, Flers, Argentan, Alençon, Mortagne-au-Perche (entre 10% et 12%)
	Évolution de la vacance des logements normands (+4,09%/an) la plus importante à l'échelle de la France métropolitaine (moyenne nationale : +2,67%/an), devant Centre-Val-de-Loire et Hauts-de-France	Littoral calvadosien, Métropole de Rouen, axe Seine, est de l'Eure et zone 'BEL' d'Alençon (compris entre +6%/an et +7%/an)
Logement social	309 967 logements sociaux en Normandie en 2020	50% implantés sur Rouen (76 927), Le Havre (37 994), Caen (35 018) / moins représentés sur les territoires ruraux (Buchy, Verneuil d'Avre, Falaise, EU - Le Tréport, Mortagne-au-Perche...)
	35% des logements normands sont de types individuels	Zones 'BEL' à dominance rurale ou littorale comme Coutances, Cabourg, Mortagne-au-Perche, Falaise, Bayeux (entre 50% et 70%)
	20% de petits logements en Normandie (4% de T1 et 16% de T2)	Peu représentés (moins de 2%) sur les territoires ruraux ou littoraux (Dieppe, Granville, Neufchâtel, Cabourg, Coutances)
	Si plus de 91% des logements sociaux normands sont loués, certains territoires enregistrent des taux moins élevés (entre 83% et 87%)	Zones 'BEL' à dominance rurale (Lisieux, Verneuil d'Avre, Flers, Vire Argentan...)
	0,7% du parc normand est pris en charge pas une association	Plus significatif (2%) sur certaines zones 'BEL' à dominance rurale (Alençon, Coutances, Argentan, Avranches, Flers)
	Les financements en PLAI ne représentent que 3% des logements normands	Zones 'BEL' de Cabourg (8%), Falaise (6%), Verneuil d'Avre (6%), Gisors (5%), Bernay (5%), Rouen (5%)
	Un parc normand relativement ancien (47% des logements construits il y'a au moins 40 ans)	Parc plus récent (moins de 10 ans) sur certaines grandes agglomérations (Caen, Rouen) ou zones 'BEL' littorales (Cabourg, Deauville, Dieppe)
	8 321 logements sociaux vacants, soit 3,1% de l'ensemble du parc normand	Représentation importante (entre 6% et 9%) sur certains territoires ruraux (Avranches, Vire, Flers, Argentan, Verneuil d'Avre)
	Les jeunes âgés de 18 à 30 ans représentent 1 demandeur sur 5 en logement social en Normandie (19 348 pour 81 581 demandes totales)	Deux tiers des demandes de jeunes recensées en Seine-Maritime (42%) et dans le Calvados (25%) / Zones 'BEL' les plus concernées (Rouen, Caen, Le Havre, Cherbourg)
	2/3 des jeunes demandent des logements de taille intermédiaire (T2 et T3)	Petits logements (chambres, T1) : 16% des demandes, notamment sur les zones 'BEL' intermédiaires (Alençon, Bayeux, Évreux), littorales et touristiques (Deauville), grandes agglomération (Caen)
		Logements intermédiaires (T2 et T3) : 66%, notamment sur certaines zones 'BEL' littorales (Eu - Le Tréport, Cabourg) ou à dominance rurale (Gisors, Coutances, Buchy)
		Grands logements (T4 ou plus) : 18%, notamment sur les zones 'Bel' à dominance rurale (Verneuil d'Avre, Neufchâtel, Bolbec, Mortagne-au-Perche)
	Profil des demandeurs : entre 20 et 29 ans / célibataires ou en concubinage / CDI, au chômage ou en contrat court / faibles revenus (500€ / 1 500€ par mois) / logent au domicile parental ou dans leur propre logement (parc privé ou social) au moment de leur demande	Relativement homogène sur l'ensemble des zones 'BEL' de Normandie (plus ou moins similaire en ce qui concerne les attributions pour ce public)
	Les jeunes âgés de 18 à 30 ans représentent 1/3 des attributions en logement social en Normandie (8 621 pour 26 996 demandes totales)	Près d'une attribution sur deux pour les jeunes est recensée dans le département de Seine-Maritime (48%) / Zones 'BEL' les plus concernées (Rouen, Caen, Le Havre, Cherbourg)
Les T1 ne représentent que 7% des attributions en logement social pour les jeunes (62% pour des logements de taille intermédiaire)	Certaines zones 'BEL' intermédiaires (Alençon, Saint-Lô) et grandes agglomération (Caen, Cherbourg) où les T1 représentent entre 13% et 19% des attributions	

Logement des jeunes	Près de 90% des jeunes âgés de 15 à 29 ans logent dans leur famille et seulement un dixième vit de manière autonome	Logement autonome plus représenté dans les grandes et moyennes agglomérations (Caen, Rouen, Alençon, Le Havre, Saint-Lô, Cherbourg)
		Logement familial plus représenté (entre 91% et 96%) sur les zones 'BEL' à dominance rurale (Buchy, Cabourg, Falaise, Pont-Audemer, Bernay, Yvetot, Dieppe, Bolbec)
	Entre 15 et 19 ans, 92% des jeunes normands logent dans leur famille respective	Résultats homogènes (leur part oscille entre 88% et 97%) sur l'ensemble des territoires
	Entre 20 et 24 ans, la part des jeunes vivants de manière autonome augmente (14%)	Pôles urbains régionaux de Caen (35%), Rouen (31%), Le Havre (22%) + moyennes agglomérations d'Alençon (24%), Saint-Lô (20%), Flers (19%)
	Entre 25 et 29 ans, la décohabitation des jeunes stagne, voire ralentit	Entre 89% et 92% des jeunes logent toujours dans leur famille (notamment sur les territoires ruraux comme Buchy, Pont-Audemer, Falaise, Bernay, Yvetot)
Stagnation voire diminution de la part des jeunes vivants de manière autonome : plus représentés sur les pôles urbains de Caen (25%), Rouen (25%), Le Havre (20%) et sur les moyennes agglomérations d'Alençon (21%), Saint-Lô (20%)		